LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Le Caveau — la petite boîte française où l'on mange bien.

au 2063 rue Victoria (Métro McGill) 844-1624

Vol. LXX - No 60 | Neige. Maximum – 2. | Montréal, mardi 13 mars 1979 | Férie | 25 CENTS

Carter tente une ultime démarche auprès de Sadate

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Après une série de faux départs, qui ont laissé croire que le président Carter s'apprêtait à rentrer aux Etats-Unis les mains vides, on apprenait, hier en fin de journée, que le chef de l'Etat américain retardait son départ jusqu'à aujourd'hui et qu'au lieu de revenir directement à Washington, il effectuerait une escale au Caire afin d'y rencontrer le président Sadate. Avant de s'envoler pour la capitale égyptienne, il aura une ultime entrevue avec M. Menachem Begin, avec lequel il prendra le petit déjeuner.

Confirmant à Jérusalem que le président Carter aura un nouvel entretien avec le président Sadate, M. Jody Powell, porte-parole de la Maison Blanche, a déclaré hier soir aux journalistes que des progrès ont été réalisés sur certaines questions mais qu'on « ne se trompe pas si l'on dit que certaines questions ne sont pas résolues ».

M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, voyagera avec le président, a déclaré M. Powell sans préciser s'il restera plus longtemps au Caire pour discuter avec les Egyptiens des progrès accomplis sur le chemin de la paix au Proche-Orient.

M. Powell a manifesté de la répugnance à dire plus précisément quels sont les domaines de la mission du président Carter qui se présentent sous un jour favorable. Il a déclaré qu'il n'était pas possible de se faire une opinion définitive avant l'entretien entre MM. Carter et Sadate.

Il reste moins de questions primordiales à régler que lorsque le président Carter a quitté Washington, a ajouté le porte-parole sans entrer dans les détails. L'Egypte et Israël se sont rapprochés l'un de l'autre, a-t-il affirmé, mais le dernier parcours risque d'être difficile.

La décision de faire escale au Caire est intervenue après une réunion de deux heures entre les délégations américaine et israélienne, réunion à laquelle M. Carter lui-même n'a pas participé. A l'issue de celle-ci, M. Menachem Begin déclarait que de « grands progrès » avaient été réalisés. Il ajoutait néanmoins que plusieurs problèmes restaient en suspens mais qu'il espérait qu'ils seraient résolus.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan, paraissait moins enthousiaste que le président du Conseil. Il a estimé que peu de progrès avaient été enregistrés et il s'est borné à indiquer que des conversations supplémentaires auraient lieu dans les prochaines heures.

M. Begin a en effet annoncé qu'une réunion se tiendrait aujourd'hui entre dirigeants israéliens et américains pour sauver la mission de paix du président Carter. Le président du Conseil israélien a rendu la nouvelle publique après une réunion avec ses principaux ministres.

Avant la dernière réunion d'hier après-midi, on affirmait, de source américaine, que si les résultats de ces entretiens étaient positifs, le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, serait susceptible de se rendre à nouveau au Caire pour exposer les dernières propositions au président Anouar Sadate.

Dans la journée, des dispositions techniques avaient été prises pour le départ du président Carter et les journalistes accrédités à la Maison Blanche, voya-

Voir page 6: Carter



Le premier ministre Menachem Begin, le sous-ministre Yigael Yadin, à gauche, le ministre des Affaires étrangères Moshe Dayan et le ministre des Finances Simcha Erlich, à l'avant-plan, dirigent leurs regards vers un interpellateur, peu après le discours de M. Begin devant le Parlement israélien, hier. (Photolaser AP)

L'actualité économique

Le sommet de Montebello

«Les graves problèmes du pays réel» comme les appelle Jacques Grand'Maison seront-ils résolus ou même seulement abordés lors de cette rencontre entre l'État, le patronat et les syndicats qui débute demain midi à Montebello.

— page 11



Le commerce au Québec

Rodrigue Tremblay a déposé hier le rapport tant attendu sur l'évolution du commerce de détail au Québec. Le comité d'étude en arrive à la conclusion qu'il fallait accroître l'aide aux commerçants indépendants et, ce qui sourit moins à M. Tremblay, créer une société de commercialisation.

— page 13

■ **Dans la bataille des comptes économiques, Landry ajoute deux milliards au passif du fédéralisme**

■ **Une nouvelle monnaie, l'Écu, fait son entrée sur les marchés monétaires**

— page 15

■ **Chrétien annonce une réduction des tarifs douaniers sur les fruits et légumes**

— page 16

Le sommet de Montebello

Québec veut réaliser une convergence d'objectifs

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Minutieusement préparé depuis des mois, le sommet économique de Montebello qui s'ouvre demain en plein coeur de cette ancienne seigneurie du rebelle Louis-Joseph Papineau, est d'une importance cruciale pour le gouvernement de M. René Lévesque.

À mi-chemin de son mandat électoral et en cette année probablement référendaire, où l'argument du « bread and butter » va compter plus que jamais, le gouvernement du Québec désire en effet se servir de cet événement ultra-publicisé par les médias d'information pour établir publiquement la preuve qu'il a su se rallier, au fil des deux dernières années, l'ensemble des intervenants socio-économiques et qu'il est maintenant capable de faire converger tous ces intérêts disparates vers des objectifs communs et concrets.

Pour l'heure et en dépit des défections importantes, dont celles de la Centrale de l'enseignement du Québec et du président de Power Corporation, M. Paul Desmarais, la conjoncture apparaît favorable, du moins en ce qui a trait aux intentions déclarées des 110 participants à ce sommet.

Pour un, le gouvernement vient tout juste de livrer un discours inaugural dans lequel il a clairement mis l'accent sur l'économique, tant dans ses objectifs généraux que dans la brochette de mesures à court terme qu'il proposera à l'Assemblée nationale tout au long de cette session parlementaire.

De son côté, le monde patronal, tout en demeurant aussi farouchement opposé à l'option souverainiste du gouvernement, a dû se résoudre à avouer, au cours des dernières semaines, que le climat social est moins tendu que par le passé, que les hommes d'affaires et les industriels semblent moins effarouchés qu'au lendemain de novembre 1976, et que l'heure est peut-être propice à quelques concertations conjoncturelles.

Pour ce qui est des centrales syndicales et à l'exception du baroud d'honneur de la CEQ, la situation se présente sous un jour tactiquement favorable au gouvernement.

Déjà fort active au premier sommet de Pointe-au-Pic, la FTQ est disposée plus que jamais à collaborer avec ses partenaires patronaux et gouvernementaux. Sous la houlette de cet habile politicien qu'est Louis Laberge, cette centrale syndicale, qui est maintenant la première en importance au Québec, devrait une nouvelle fois tenir le haut du pavé tout au long de ces trois jours de rencontres.

De son côté la CSN, toujours aussi coincée entre son discours et sa pratique, va à ce sommet dans le but, dit-elle, de défendre les intérêts fondamentaux des travailleurs et de profiter elle aussi de la tribune publique que constitue cette rencontre. Bien que cette centrale semble constituer en soi, un obstacle à toute concertation immédiate, sa faiblesse relative et son besoin de conserver sinon d'augmenter son membership l'oblige à une « raisonnabilité » dont le gouvernement va certes tenter de tirer profit.

Quant à la CSD et en dépit de son caractère toujours aussi marginal, elle demeure probablement la centrale syndicale la plus intéressée à l'un des sous-thèmes de ce sommet que constitue la participation des travailleurs aux instances décisionnelles de l'entreprise.

Pour ce qui est enfin du monde coopératif, quatrième et dernier groupe d'acteur à ce sommet, sa volonté de participation n'a jamais fait de doute, d'autant plus que le gouvernement répond de plus

Voir page 6: Québec

Une querelle de procédure retarde l'étude du bill sur l'énergie

par Claude Turcotte

OTTAWA — Loin de reculer devant certaines critiques comparant la loi sur la sécurité des approvisionnements (en énergie) aux mesures de guerre, le ministre de l'Energie, M. Alastair Gillespie, a présenté hier aux Communes un amendement qui va tout à fait dans un sens contraire aux vues de l'opposition conservatrice et qui contient les deux éléments fondamentaux suivants:

■ l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, que la loi C-42 créera, devra, tel que le précise l'amendement de M. Gillespie, « étudier et surveiller d'une façon continue toute question liée à une compréhension globale de la conjoncture internationale », ce qui , de l'avis des conservateurs, implique la mise sur pied d'une équipe permanente et par conséquent donne encore plus de pouvoirs au ministre;

■ en cas de crise et de mise en vigueur d'un plan d'urgence, c'est Pétro-Canada qui représenterait le Canada auprès du groupe international. Encore là, l'amendement va à l'encontre des politiques conservatrices qui proposent la disparition de Pétro-Canada. Pour sa part, M. Gillespie propose de propulser cette Société de la couronne au premier plan dans les moments les plus sérieux.

Cet amendement, ainsi que six autres déposés par les conservateurs, à débattre pendant l'étude en troisième lecture du projet de loi C-42, n'ont pas donné lieu à un débat de fonds hier cependant, pour l'excellente raison que la bataille s'est engagée sur le terrain de la procédure.

Pour l'opposition officielle, les députés Allan Lawrence, Harvey Andre et Sinclair Stevens ont fait valoir que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait dû faire connaître ses intentions d'apporter des amendements lors de l'étude en comité, qui, on s'en souvient, s'est terminée dans la nuit de jeudi, faute de combattants puisque les conservateurs ont quitté la salle avant l'adoption du rapport.

Mais l'argument des conservateurs qui a semblé le plus solide, suffisamment en tout cas pour inciter le président des Communes, M. James Jerome, à le considérer sérieusement, concerne Pétro-Canada. Est-ce que Pétro-Canada, en vertu de la loi qui l'a créé peut jouer le rôle international que le ministre veut lui donner?

M. Gillespie prétend que oui, les conservateurs soutiennent le contraire. M. Jerome devait étudier la loi hier soir et ce matin avant de donner son opinion aux Communes cet après-midi. Advenant le

Voir page 6: Énergie

Désengagement des médecins

Ottawa enquête

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé nationale, Mme Monique Bégin, a déclaré hier que le gouvernement pourrait cesser de verser sa part aux régimes d'assurance-maladie des provinces qui ne respectent pas les principes de l'universalité et de l'accessibilité des soins de santé.

Le ministre a précisé hier aux Communes que depuis six mois environ, elle perçoit certains signes qui laissent croire que le régime d'assurance-maladie est menacé. C'est pourquoi elle a demandé aux fonctionnaires de son ministère d'enquêter afin de déterminer si certaines mesures adoptées par des provinces em-

Voir page 6: Ottawa

Qui formera l'opposition au royaume de Peter Lougheed?

par Daniel Raunet
correspondance particulière

EDMONTON — La victoire du Parti conservateur aux élections de demain ne fait aucun doute. La campagne électorale qui se termine, aura été particulièrement terne et dominée par des préoccupations locales: combien l'agriculture, les routes, les écoles, les hôpitaux recevront-ils des milliards accumulés grâce au pétrole dans les coffres de la province? Si bien que la seule surprise sera de savoir qui, du NPD ou du Crédit social, formera la prochaine opposition officielle au royaume de Peter Lougheed. L'Assemblée législative rappelons-le, comptait lors de sa dissolution, 69 conservateurs, quatre créditistes, un néo-démocrate et un indépendant. Les stratèges du Crédit social se vantent de pouvoir emporter jusqu'à vingt circonscriptons (la nouvelle chambre, du fait du redécoupage électoral, aura 79 sièges). La réalité risque cependant d'être fort différente. Le Crédit social est-il encore un parti en Alberta? Telle est la question que se posent de nombreux observateurs. Lorsque cette formation avait perdu les élections de 1971 après un règne de 35 ans on pouvait penser qu'il ne s'agissait que de la conséquence d'une usure normale du parti au pouvoir.

Voir page 6: Opposition



Le Nouveau-Brunswick ouvre sa session sous la présidence d'un député libéral

FREDERICTON, N.-B. (CP) — Les cérémonies marquant l'ouverture de la 49ème législature du Nouveau-Brunswick ont été entourées hier d'extrême mesures de sécurité qui ont donné du poids aux rumeurs voulant que des menaces aient été proférées à l'endroit du président de l'Assemblée législative, M. Robert McCready.

Ce dernier, élu député libéral aux élections générales d'octobre 1978, à la suite desquelles le gouvernement conservateur de M. Richard Hatfield avait été reporté au pouvoir avec une majorité de deux voix seulement, a accepté la présidence de l'Assemblée contre l'avis de son chef, M. Joseph Daigle, et de ses collègues libéraux.

Le premier ministre, M. Hatfield, a expliqué aux journalistes que ces mesures de sécurité avaient été prises pour éviter tout danger. « La folie qui s'est emparée d'autres régions du globe est maintenant rendue ici », a-t-il déclaré, sans vouloir donner d'autres précisions.

Lu en français et en anglais par le lieutenant-gouverneur de la province, M. Hédard Robichaud, le discours du trône promet des modifications importantes aux lois sur la famille.

En cette année internationale de l'enfant, le gouvernement s'inspirera sans doute d'une étude préparée l'an dernier qui recommande notamment que l'on abandonne la notion selon laquelle les enfants sont la propriété de leurs parents.

Le gouvernement souhaite dans ce domaine assurer aux enfants une meilleure représentation juridique devant les tribunaux. Le discours du trône annonce aussi des projets de loi sur les enfants maltraités les personnes âgées négligées, dont on promet d'améliorer le sort.

Dans le domaine économique, le gouvernement annonce qu'il a formé un groupe de travail pour préparer un plan de modernisation de l'industrie forestière, qui aurait besoin d'un milliard d'investissements au cours des prochaines années.

Au chapitre de l'énergie, le gouvernement de M. Hatfield annonce qu'il prévoit signer avec Ottawa une entente de cinq ans en vertu de laquelle le gouvernement fédéral dépensera quelques $9 millions dans des projets d'énergie alternative.

Le gouvernement, tenant une de ses promesses électorales, annonce d'autre part l'établissement d'un service de renseignements à l'intention du public et la création d'une commission spéciale de la législature qui sera chargée d'étudier les mesures à prendre pour réduire la paperasserie administrative et la réglementation.

Dans le discours du trône, le gouvernement signale le 375ème anniversaire de l'arrivée des Acadiens à l'île Sainte-Croix, qui appartient maintenant aux États-Unis, et fait part de son intention de demander au gouvernement américain de transformer cette île en un parc historique international.

La nomination d'un président libéral à l'Assemblée législative de Fredericton donne aux conservateurs une majorité de trois voix sur les libéraux. Les conservateurs détiennent 30 sièges à l'assemblée, les libéraux 27 à la suite de la nomination de M. McCready.

Ce dernier a été élu après un débat de 15 minutes au cours duquel M. Daigle avait agi unilatéralement en invitant un libéral à occuper ce poste, violant ainsi les droits des députés. M. Daigle a soutenu qu'il aurait du être consulté avant le choix de M. McCready.

M. Hatfield lui a répondu que d'autres assemblées législatives canadiennes avaient créé de pareils précédents. J'ai choisi M. McCready, a-t-il expliqué, à cause de son expérience de parlementaire et parce qu'il a déjà été président de l'Assemblée législative sous un gouvernement libéral.

M. McCready, en occupant son fauteuil, n'a fait aucun commentaire sur le débat qui venait de se dérouler, se contentant de remercier les députés du grand honneur qu'ils venaient de lui faire.

Nommés à la CECO

Le président de l'enquête sur le crime organisé, le juge Denys Dionne, annonce la nomination de Me Réginald Michiels au poste de procureur à l'enquête sur le crime organisé à Montréal et de Me Michel Auger au poste de procureur à cette même enquête à Québec.

Le ministère de la Justice a accepté de dégager ces deux avocats de leurs fonctions à la Couronne.

Me Michiels sera entre autres responsable du dossier « motards », tandis que Me Auger, qui se joint à Me Duchaine à Québec, sera entre autres chargé du projet « Québec ».



Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, à droite, examine une nouvelle émission de timbres du Canada avec le gouverneur général, M. Ed Schreyer. (Photolaser CP)

Yvon Picotte n'a jamais songé à passer à l'UN

par Rodolphe Morissette

Le député libéral de Maskinongé à l'Assemblée nationale, M. Yvon Picotte, n'a jamais songé sérieusement ni ne songe à passer à l'Union nationale.

Telle est du moins la déclaration que le député a faite hier après-midi à Louiseville, en réponse à un article publié dans La Presse de samedi et qui laissait à penser que le changement d'allégeance noté pourrait survenir.

« Mon choix, a dit M. Picotte, c'est le Québec et le Canada, et j'entend réaliser ce choix avec le Parti libéral et son chef, M. Claude Ryan ». Le député reconnaît avoir été « courtisé » par les dirigeants de l'Union nationale « et en particulier par le chef de ce parti, M. Rodrigue Biron », mais il n'aurait, selon lui, prêté aucune signification à ces sirènes.

La version de l'Union nationale est que certains membres de la députation ont pu, amicalement, mais non officiellement, approcher M. Picotte, qui, selon eux, « avait l'air bien malheureux et bien déçu d'être des libéraux, notamment depuis l'élection de M. Claude Ryan à leur tête ». Les



M. Yvon Picotte

militants de l'UN auraient eu vent de cette déception exprimée par le député dans son comté même.

Enfin, les unionistes signalent que le député voit ses responsabilités en Chambre, notamment sur les questions agricoles, réduites à leur plus simple expression.

M. Picotte rejette ces rumeurs de relations difficiles entre lui et son chef libéral: « Au contraire, dit-il, les relations sont excellentes ». À preuve, note-t-il, la collaboration étroite qui a marqué leurs rapports au sujet de la fameuse loi 116 sur la commercialisation des produits agricoles. L'Union nationale, contrairement aux libéraux, avait fait campagne contre le projet de loi, — « une attitude irresponsable, malgré les défauts de la loi », réplique M. Picotte.

Hier matin, le président de l'UN et député de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, ainsi que M. Rodrigue Biron ont tenté, mais en vain, de communiquer avec le député libéral. Le premier voulait lui signifier notamment qu'il n'était pas celui qui avait « coulé » au journaliste de La Presse l'information qui y paraissait samedi. À l'UN, on se demande — ou feint de se demander — si le député libéral n'a pas été lui-même à l'origine de la rumeur afin de faire pression sur son chef et obtenir peut-être un poste plus voyant.

On se souvient que M. Picotte avait appuyé M. Raymond Garneau lors de la course au leadership libéral. Il a nié hier avoir entrepris des consultations auprès de ses électeurs ou organisateurs au sujet d'un éventuel changement d'allégeanee politique.

Namibie: le Canada invite les pays à une rencontre à l'ONU

OTTAWA (PC) — Le Canada ainsi que quatre autres pays ont invité hier des représentants de l'Afrique du Sud, du Nigéria et de la SWAPO à se rendre à New York la semaine prochaine pour des entretiens ministériels.

« Les cinq gouvernements croient qu'il est important qu'une solution soit trouvée rapidement afin de hâter le cessez-le feu et de commencer la période de transition de sorte à ce que les progrès considérables accomplis jusqu'ici ne soient pas inutiles », précise le communiqué émis hier par le ministère des Affaires extérieures.

Le Canada, la France, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis sont inquiets parce que « certains problèmes existent toujours parmi les différentes parties impliquées dans la question de la Namibie qui doivent être résolus avant l'arrivée des Nations Unies en Namibie ».

C'est ainsi que les cinq ministres des affaires étrangères de ces pays ont invité le ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, le président de la SWAPO, le ministre des Affaires étrangères des États de la première ligne et du Nigéria à cette rencontre à New York.

Le communiqué indique que le secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim a laissé savoir qu'il serait disponible pour fins de consultations à ce moment, soit les 19 et 20 mars.

Risque minime

À chaque opération de forage dans l'Arctique, il y a tous les ans environ une chance sur un million pour qu'un accident provoque un déversement majeur d'hydrocarbures dans l'environnement fragile du Grand Nord, selon une étude de risques effectuée par la firme F.G. Bercha de Calgary et publiée par Environnement Canada.

Les éruptions des puits de forage dépendent surtout d'erreurs humaines qu'on ne peut prédire qu'avec approximation mais l'étude a examiné toutes les autres causes possibles d'accidents selon la même méthode qui est utilisée pour évaluer les risques des centrales nucléaires.

Le secrétaire de l'OACI élu pour un autre mandat

M. Yves Lambert, ingénieur français en aéronautique âgé de 42 ans, vient d'être élu pour un deuxième mandat de trois ans secrétaire général de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) par le Conseil de l'agence technique des Nations Unies, qui est formée de 30 états membres.

L'OACI, dont le siège social est à Montréal où sont regroupés près de 800 fonctionnaires internationaux, compte également six bureaux régionaux à travers le monde. L'OACI comprend 142 états membres.

Ancien chef de la délégation française auprès de l'OACI, M. Lambert est diplômé de Polytechnique à Paris et ingénieur en aviation civile qui a rempli plusieurs missions techniques pour la France et dans divers pays du monde dont l'Algérie.

Nous deux Inc.

... pour rencontrer cette personne avec qui vous serez vraiment bien.

Dans notre société moderne qui engendre la solitude, les gens évolués trouvent normal de recourir aux agences de rencontres.

Il est toujours difficile de trouver la personne avec qui on est vraiment compatible.

C'est là où ***Nous deux*** vous est nécessaire.



« Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction. » SAINT-EXUPERY.

Nous deux, une agence de rencontres légalement constituée, vous accueillera avec compréhension, chaleur et discrétion, pour vous offrir un service efficace et humain.

Pour un rendez-vous, sans aucune obligation de votre part, téléphoner à **861-0485**

Agence de rencontres ***Nous deux Inc.*** 1440, rue Sainte-Catherine ouest, bureau 512
Du lundi au vendredi, de 13h à 21h.

Nous vous suggérons l'achat d'obligations de:

HYDRO-QUÉBEC

série «DM»

Capital et intérêts garantis sans réserve par la

PROVINCE DE QUÉBEC

date d'émission: le 27 mars 1979

10 40% échéant le 27 mars 1989 *(non-rachetables)*

10 75% échéant le 27 mars 2004 *(rachetables au pair à compter du 27 mars 1998)*

Prix: 100 pour les deux échéances *(plus les intérêts s'il en est)*

MOLSON, ROUSSEAU & CIE
LIMITÉE

MONTRÉAL	OTTAWA - HULL	QUÉBEC
866-1551	**233-3455**	**683-2965**
Maurice Dupont	Gaétan Schingh	Georges Lamothe

Fiducie du Québec

dépôts garantis

10%

- Dépôt initial minimum **$1 000**
- **5 ans,** intérêts payés annuellement

Taux sujet à changement sans préavis
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

Pour information:

Complexe Desjardins **(514) 281-8840**

extérieur sans frais **1-800-361-6840**

La Fiducie du Québec . . . pour un choix de Modes d'épargne.

desjardins

14ème SAISON!

PROGRAMME D'IMMERSION ANGLAISE

POUR GARÇONS ET FILLES DE 4 À 13 ANS



ÉQUITATION



NATATION



TREMPOLINE

CAMP DE JOUR GREEN ACRES*

Nous allons chercher les enfants vers 8h.30 le matin et les ramenons à la maison vers 16h.30

Pour une brochure explicative gratuite, téléphonez **488-9148**

- Le camp est situé à environ 15 à 20 minutes au nord de Montréal.
- Le transport quotidien à domicile est fourni dans plusieurs secteurs de la ville
- Vaste série d'activités incluant la natation, les sports, l'artisanat, expression dramatique, sciences naturelles, équitation.
- Une bonne occasion d'apprendre l'anglais au contact de 300 enfants Anglophones.

* marque déposée

café

Cours autodidactique de français écrit

Ce cours vous est maintenant offert l'été

Écrire sans faute
Lettres, rapports, procès-verbaux, mémos, notes

Sans aller à l'Université
L'Université vient à vous par courrier

Sans perdre de temps
Le **café** est un cours individualisé et informatisé *(aucun diplôme n'est requis pour l'inscription)*

Date limite d'inscription
20 avril 1979
Téléphoner à: (514) 343-7393 ou

Envoyer le coupon-réponse à:

Université de Montréal
café

C.P. 6211, succursale A
Montréal, (Québec)
H3C 3Y9

Je désire recevoir les renseignements et le formulaire d'inscription.

Nom/prénom

Adresse

D-3

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, mardi 13 mars 1979

Malgré le cri d'alarme de l'UQAM, la grève se poursuit

par Françoy Roberge

Les membres du Syndicat des chargés de cours de l'Université du Québec (SCCUQ) à Montréal ont décidé hier soir par une large majorité de poursuivre le débrayage en cours pour une durée illimitée, rejetant du même coup les dernières offres patronales.

Considérant que la direction de l'UQAM manipule habilement l'information en organisant une conférence de presse au moment même où les syndiqués doivent étudier les propositions patronales, quelques centaines de membres du SCCUQ réunis à la Polyvalente Pierre-Dupuis ont décidé majoritairement de ne pas fixer d'avance la date de leur prochaine assemblée générale.

L'assemblée d'hier soir a adopté une résolution de confiance à l'égard de l'exécutif du syndicat en lui laissant le mandat de fixer lui-même la date de la prochaine assemblée. Ce mandat signifie à toutes fins utiles une grève illimitée dont la poursuite sera de nouveau soumise aux voix le cas échéant.

Les négociateurs ont brossé un tableau très sombre des propositions patronales dont les dernières ont été soumises hier matin au SCCUQ. « N'oublions pas, ont dit les représentants de l'exécutif syndical, que les gens avec qui nous négocions ne sont que des hommes de paille. Quelqu'un derrière eux tire les ficelles et fixe le contenu de la négociation. Ce quelqu'un, c'est l'Université du Québec, la Conférence des recteurs et juste derrière, le gouvernement péquiste. »

Le Syndicat des chargés de cours de l'Université (SCCUQ) a décidé la semaine dernière d'établir des lignes de piquetage autour des édifices de l'université et le Syndicat des professeurs (SPUQ) a décidé de respecter ces piquets par une majorité assez mince.

Plus tôt dans la journée, le recteur de l'UQAM, M. Claude Pichette a lancé un cri d'alarme.

Une autre semaine de grève, a dit M. Pichette, c'est le maximum que puisse se permettre l'UQAM avant d'épuiser complètement sa marge de manoeuvre.

Six jours perdus s'ajoutant aux neuf déjà perdus jusqu'à maintenant en 1978/1979 laisseraient encore à l'UQAM la possibilité de réaménager les cours à l'intérieur des 27 semaines qui constituent l'année scolaire minimale.

Passé ce délai, c'est nécessairement vers le prolongement de l'année universitaire que l'on s'achemine. Pour le recteur, cela signifie perte d'emplois pour les étudiants, session d'été compromise, et davantage encore, pertes importantes de revenus pour l'Université.

« Et il est inacceptable, estime M. Pichette, que la communauté universitaire de l'UQAM soit entièrement à la merci d'un syndicat dont la majorité des membres (60%) gagnent leur vie d'abord à l'extérieur de l'Université. »

« Paradoxalement, ajoute-t-il, ce sont les chargés de cours eux-mêmes qui ont le moins à perdre dans ce conflit. »

Le recteur, qui était entouré des deux représentants de l'UQAM à la table de négociation, Me Lise Langlois et M. Michel Leclerc, a affirmé que la partie patronale avait fait preuve de bonne volonté dans cette négociation en déposant une proposition complète, clauses monétaires en moins, dès le 20 octobre 1978.

Mais, déclare M. Pichette, le SCCUQ, sans que la direction de l'Université ne s'en formalise, a mis deux mois à harmoniser ses demandes avec le SPUQ et un protocole à cet effet n'a été paraphé que le 30 janvier.

Le recteur affirme que la direction de l'UQAM a mis plusieurs propositions nouvelles sur la table depuis quelques jours tandis que se poursuivait la conciliation entre les parties.

Elle aurait revu sa position notamment

Voir page 6: UQAM

Communes: les débats télévisés

Depuis hier, les téléspectateurs de Montréal, de Québec et de 13 autres grandes villes du Canada peuvent, à condition d'être abonnés au câble et d'avoir aussi cette petite boite qu'on appelle un convertisseur, passer la semaine à regarder les débats aux Communes.

Radio-Canada a conclu un accord provisoire de 30 jours à cet effet avec la société Cable Satellite Network, un consortium d'exploitants de télédistribution, pour assurer le reportage en direct de la session courante de la Chambre.

Le programme que diffusera Radio-Canada par l'entremise de Cable Satellite Network consistera en un relais en direct du Hansard électronique réalisé par l'équipe de radiotélévision des Communes, acheminé par le satellite Anik B aux stations réceptrices terriennes.

La retransmission des débats sera en onde les lundi, mardi et jeudi de 13 h 45 à 22 h 45, le mercredi de 13 h 45 à 19 h et le vendredi de 10 h 45 à 18 h 30, du moins tant que M. Trudeau n'aura pas dissout la Chambre, ce que certains prévoient pour cette semaine.

Radio-Canada fournira l'introduction, l'identification des acteurs et des explications des délibérations, en champ ou hors champ, sans apporter toutefois de commentaires.



Pendant qu'à quelque 140 km au nord de là, en pleine mer le long des côtes du Labrador, quelque 300 chasseurs à bord de 11 navires commençaient hier leur chasse aux bébés phoques, plusieurs citoyens de St. Anthony, à Terre-Neuve, dûment munis de permis abattaient également des phoques, adultes surtout, comme celui-ci qui ramène sa prise du rivage.

(Photolaser CP)

Les contrôleurs aériens de Québec font la grève du zèle

(par Françoy Roberge) — Mécontents d'une suspension de 14 jours imposée à un de leurs confrères, les contrôleurs aériens de Québec ont décidé d'appliquer à la lettre les règlements aériens, ce qui aura pour effet de ralentir considérablement la circulation aérienne, l'aéroport étant surchargé de mouvements d'appareils.

Des représentants de l'Association des contrôleurs aériens, MM. Normand Byck et Serge Dorion, ont précisé hier au DEVOIR qu'ils avaient l'intention d'appliquer toutes les règles du ministère des Transports à la lettre pour une période indéterminée. Or l'aéroport de Québec est surchargé de vols depuis déjà quelques années et, compte tenu du nombre de pistes, les contrôleurs doivent « couper les coins carrés » tout en respectant les règles de sécurité, pour permettre à tous d'atterrir et de décoller.

Les contrôleurs en pratiquant leur métier avec une rigueur totale pourraient limiter le nombre de mouvements dans les deux sens.

Cette grève du zèle répond à une sentence jugée excessive contre l'un des leurs à la suite d'une plainte portée par un pilote anglophone d'Air Canada qui aurait affirmé avoir été près d'emboutir un autre avion faute d'avoir reçu des indications complètes en anglais du contrôleur.

Or les membres québécois de l'Association trouvent curieux qu'à chaque fois que siège la commission fédérale sur le bilinguisme aérien, des membres unilingues de la CALPA (Canadian Airline Pilots Association) suscitent des incidents reliés à la sécurité aérienne et à la question linguistique.

Dans le cas présent, les événements se sont produits il y a un mois. Sur plainte du pilote — qui était le seul anglophone dans le ciel du Québec à ce moment — la division du contrôle aérien de Transports Canada a effectué une enquête détaillée sur l'incident en recourant comme à l'accoutumée à plusieurs experts. Cette enquête a exonoré le contrôleur de tout blâme et l'a réintégré dans ses fonctions sans lui imposer de pénalité.

Peu après, le pilote ayant maintenu sa plainte auprès de la direction de la réglementation aérienne qui peut exercer un certain veto sur la direction du contrôle aérien, le contrôleur a été suspendu pour 14 jours et forcé de retourner en stage dans une école spécialisée.

Or les contrôleurs aériens estiment que la sentence imposée est déraisonnable, et que le jugement rendu par la division des règlements de l'air est non seulement arbitraire mais tendancieux et mal fondé.

Selon les contrôleurs, la division des règlements de l'air s'est abstenue à dessein d'approfondir son enquête en recueillant toute l'information appropriée auprès des responsables de divers services à l'aéroport de Québec.

CRTC: R.-Canada a manqué d'imagination

OTTAWA (PC) — Contrairement aux réseaux de télévision privés, celui de Radio-Canada n'a pas su soutenir la concurrence des réseaux américains, et un apport de fonds supplémentaires ne saurait, seul, résoudre le problème, affirme un rapport préparé par le Conseil de la radiotélévision et des télécommunications du Canda (CRTC) déposé hier aux Communes.

« Si Radio-Canada désire demeurer indispensable pour les Canadiens, elle devrait prendre immédiatement des mesures empreintes d'imagination pour adapter sa programmation aux exigences contemporaines », ajoute le rapport.

Si les réseaux privés ont su, mieux que Radio-Canada, soutenir la concurrence étrangère, estime le CRTC, c'est parce qu'ils ont mis l'accent sur les émissions divertissantes aux heures de pointe.

Toutefois, font remarquer les auteurs du rapport, Radio-Canada perd des téléspectateurs même dans ses émissions de nouvelles et d'affaires publiques où la concurrence américaine ne joue pas vraiment un rôle.

Le rapport, qui couvre la période allant de 1968 à 1978, signale comme un fait digne d'intérêt l'extension des services de la société d'État.

Ainsi, 98.21% des Canadiens anglophones hors du Québec peuvent capter les émissions télévisées de Radio-Canada et 95.54% captent les émissions d'autres réseaux canadiens.

Au Québec, 99% de la population capte les émissions télévisées de Radio-Canada et, les émissions de langue française atteignent 72.83% des Canadiens anglophones.

Le CRTC fait état des difficultés financières et techniques que rencontre Radio-Canada pour desservir les 2 à 3% de la population qu'elle n'atteint pas.

L'expansion des services de câbles en 1977 donne aux Canadiens anglophones un plus grand choix d'émissions américaines que d'émissions canadiennes, ce qui « constitue un facteur d'autant plus important que la loi de la radiodiffusion tend à donner préséance à la programmation canadienne.

Cette dernière, selon le CRTC, ne retient l'attention que de 29% des Canadiens anglophones, plus enclins à suivre les émissions américaines.

« Les émissions canadiennes sont reléguées à des heures moins fréquentées », dit le rapport, ajoutant que les réseaux privés canadiens s'estiment obligés de diffuser des émissions américaines pour soutenir la concurrence des réseaux américains.

Il n'en demeure pas moins, affirme le rapport du CRTC, que les réseaux canadiens, qui ont la charge de donner priorité aux émissions canadiennes, ne doivent pas s'attendre à être autorisés à diffuser moins que les 50% d'émissions canadiennes aux heures de pointe.

La politique de recherche scientifique

L'INRS craint les a priori du Livre vert

Au lieu de vouloir ajuster la réalité à leurs catégories abstraites en suggérant le démantèlement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), les auteurs du Livre vert sur la recherche auraient dû partir de la réalité et considérer les nombreux avantages inhérents à la structure de l'INRS, a affirmé hier au DEVOIR le secrétaire général de cet organisme, M. Guy Reeves.

Réfléchissant à haute voix, M. Reeves a dit estimer que le Livre vert erre gravement en voulant spécialiser chaque type d'institution dans un genre de recherche particulier, comme si les universités pouvaient se cantonner en recherche fondamentale pour laisser aux gouvernements et à l'industrie le soin de faire de la recherche orientée ou appliquée dans leur domaine respectif.

« Si le Livre vert parle de démanteler l'INRS, c'est parce que son existence même contredit cette philosophie abstraite et irréaliste », soutient M. Reeves. En effet, cet institut intégré au réseau de l'Université du Québec a pour principale vocation de faire de la recherche appliquée, orientée dans le sens des besoins de la collectivité québécoise.

La formule propre à l'INRS a permis d'associer avec un rare bonheur le milieu universitaire, les institutions parapubliques et l'entreprise privée, a souligné M. Reeves en citant l'INRS-communication qui a ses laboratoires dans les locaux de Bell-Northern.

Dans la même veine, il a aussi cité l'INRS — énergie dont les laboratoires sont voisins de l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec et qui participe à un programme de recherche sur la fusion nucléaire dans lequel sont impliqués l'IRRQ, deux autres universités et des laboratoires privés.

Si le Livre vert veut vraiment favoriser les relations entre les groupes industriels, gouvernementaux et universitaires, il devrait s'inspirer plus largement de l'expérience de l'INRS plutôt que de suggérer sa disparition, a ajouté M. Reeves. Ce dernier voit aussi une contradiction entre l'idée de démanteler l'INRS et la suggestion de créer une structure assez semblable pour regrouper les divers instituts de recherche orientée qui pourraient voir le jour au Québec.

Le principal tort de l'INRS serait d'être intégré à une université particulière et d'avoir ainsi été une « pomme de discorde », souligne aussi M. Reeves. À ses yeux, cependant, cette intégration universitaire aura permis d'avoir accès aux programmes fédéraux de subventions universitaires et aussi de former un petit nombre de spécialistes dans des domaines importants pour le Québec.

Celui-ci a aussi souligné l'avantage d'avoir une structure comme l'INRS qui soit directement orientée vers la promotion de la recherche et vers le travail d'équipe.

Il a rappelé à cet égard que les chercheurs de l'INRS n'ont pas le droit d'accepter de contrat de recherche personnels en dehors de leurs heures régulières. Cette disposition, dit-il, oblige à tout faire passer par le centre de recherche lui-même et nécessite des discussions en équipe sur les priorités à maintenir.

A ses yeux, cette disposition est bien supérieure à ce qui existe dans les autres universités où les chercheurs sont surtout rattachés à leur département d'enseignement et complètement libres d'entreprendre les recherches de leur choix sans référence au centre de recherche auquel ils appartiennent. « Certains centres de recherche ne sont guère autre chose que des adresses postales », a-t-il déploré.

Enfin, M. Reeves a souligné que l'INRS n'a jamais eu de statut privilégié au sein du monde universitaire et que ses chercheurs ont obtenu leur statut actuel par leur seule compétence. « Cela, dit-il, les autres universités le constatent maintenant et, pour cette raison, nous sommes de moins en moins une pomme de discorde malgré ce que dit le livre vert. »

La SSJB incite les Québécois à continuer la «lutte de libération»

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a adopté, à l'unanimité, au terme de son 145e congrès, une résolution qui invite « le peuple québécois à poursuivre sa lutte de libération nationale et à proclamer son indépendance ». Dans un esprit de « reprise en main de ses destinées collectives », le Québec doit « prendre place au sein des nations et pratiquer avec les autres souverainetés des rapports d'égalité, et d'amitié et de coopération », dit le préambule de ce texte approuvé par les quelque 225 congressistes.

Après avoir rappelé les victoires déjà remportées sur le chemin de l'indépendance, le congrès invite les Québécois à ne pas se laisser borner par les « ruses » et les « mensonges » du « régime fédéral », à approfondir leur histoire nationale et à flétrir tout chantage économique. Appel est aussi lancé à la jeunesse pour qu'elle assume sa part du combat en cours. Finalement, les groupes ethniques sont invités à « partager le combat pour faire du Québec une terre de liberté, d'accueil et d'amitié ».

Dès les premières heures de ce congrès, Mme Andrée Ferretti avait transmis aux participants un message visant à dissiper la « situation paradoxale » que vaut au Québec l'accession du Parti québécois au pouvoir. Identifiant un « farouche marchandage », inusité et à rabais, entre le « bon » gouvernement et les tenants de la thèse indépendantiste, Mme Ferretti estime que le PQ se montre « malhabile » dans sa stratégie et signe à toutes fins utiles l'arrêt du combat pour l'indépendance.

Pour Mme Ferretti il n'existerait pas de nécessité « vitale » d'une révolution économique au Québec mais plutôt une nécessité « culturelle », dans la veine d'un « changement radical de notre développement économique ». La SSJB a toujours su, selon Mme Ferretti, faire ressortir l'essentiel, pour la collectivité de francophones. L'identité nationale est bien au centre des débats actuels, poursuit-elle, mais bien des Québécois ont peine à se défaire d'un trait culturel qui prendrait en compte une certaine « nécessité de dépendance »... d'où la formule de la souveraineté-association, « ultime effet de notre mentalité de colonisés ».

Le directeur-général, jusqu'à l'an dernier, de la Fédération des jeunes Canadiens-français, M. Jacques Lapointe, a, dans son allocution de clôture, pourfendu le « mythe canadien » et affirmé que si le français se parle encore hors Québec, c'est bien « malgré les politiciens ». M. Lapointe, qui adhère à la théorie du « génocide en douce » perpétré contre l'élément francophone, envisage avec optimisme l'avènement du Québec à son indépendance; ce serait là la seule voie valable pour prendre ses distances vis-à-vis d'un pays attaché à « une époque coloniale révolue ». Les Acadiens, dit M. Lapointe, seraient nombreux à désirer être présents « au grand festin de la victoire ».

Les congressistes ont reconduit le mandat à la présidence de M. Jean-Marie Cossette et ce congrès a aussi marqué le retour au conseil général du notaire Yvon Groulx, à titre d'ancien président. M. Groulx, on se rappelle, avait fait en 1977 l'objet d'une controverse qui avait abouti à son éviction mais le congrès de 1978 fut l'occasion, pour le notaire Groulx, d'une rentrée par défaut, les membres-délégués qui s'y opposaient ayant préféré quitter la salle du congrès.

AUJOURD'HUI

À 11 h 30, débat sur l'avenir des anglophones au Québec organisé par l'Association des jeunes libéraux du collège Dawson. Avec la participation des députés Reed Scowen (libéral), Gilbert Paquette (péquiste) et Yves Carrière (unioniste). Au théâtre Viger, 535 rue Viger.

■

À 12 h, conférence de Mme Anne Alberovitch, chargée de recherche à l'INSERM, Paris. Sujet: intérêt et limites de méthode de recherche liés à la décision médicale; stratégies de réduction des coûts des examens médicaux complémentaires. Au pavillon Marguerite-d'Youville, salle 2041, 2375 chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Université de Montréal.

■

À 12 h 30, déjeûner-causerie de la Chambre de commerce de Montréal. Conférencier: M. Jacques Francoeur, président de Unimédia et président sortant de l'Association des journaux du Canada. Sujet: les problèmes de la presse québécoise. À l'hôtel Windsor.

■

À 13 h 30, conférence de M. Raymond Beaugrand-Champagne, réalisateur à Radio-Canada, devant les membres de la Société d'étude et de conférences, section de Montréal. Sujet: la sagesse est une personne. À l'auditorium de la Banque Royale, 1 Place Ville-Marie.

À 20 h, causerie de Mme Rosette Mociornitza, devant les membres de la Société historique du Marigot Inc. Au Centre culturel, 100 rue Saint-Laurent ouest, à Longueuil. Sujet: les icônes.

■

À 20 h, conférence d'introduction à la méditation bouddhiste, par M. Paul Hardman. Au Dharmadhatu, 1534 avenue des Pins ouest.

■

À 20 h, café-rencontre organisé par l'Union des familles d'Ahuntsic: Sujet: l'impôt, avec Pierre Patenaude, c.a. Au 10515 rue Esplanade.

■

À 20 h, conférence de M. Pierre Bourgault, organisée par la Société de philosophie de Montréal et le département de philosophie de l'Université de Montréal. À la salle K-0215 du pavillon 3200, rue Brillant, de l'Université de Montréal.

Collectes de sang: *Montréal*, la Société des alcools du Québec, centre de distribution, 7500, rue Tellier, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30. *Montréal*, Université McGill, faculté de médecine, édifice des sciences médicales McIntyre, 6e étage, 3655, rue Drummond, de 10 h à 18 h.

OBLIGATIONS

municipales, scolaires, d'hôpitaux, de cégeps

10½%

6 à 10 ans

demandez nos informations.

McNeil Mantha INC.

Membre de la Bourse de Montréal et de l'ACCOVAM

210 rue St-Jacques
Montréal, H2Y 1L9
845-8201
FONDÉE EN 1930

NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... CODE POSTAL .....
TÉLÉPHONE (BUREAU) ..... (RÉSIDENCE) .....
LA LISTE DES OBLIGATIONS ☐ LES ÉTUDES SUR ACTIONS ☐

Un bon conseil.



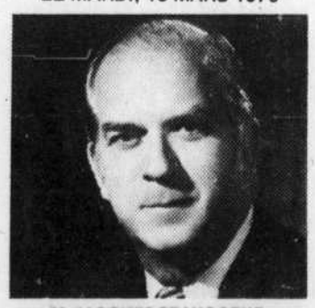
Adoptez un régime alimentaire sain.

La Fondation du Québec des maladies du coeur

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie SPÉCIAL

LE MARDI, 13 MARS 1979



M. JACQUES FRANCOEUR
Président de UniMédia et Président sortant de l'Association des journaux du Canada

"Occasion unique pour les hommes d'affaires de venir poser toutes les questions concernant les problèmes de la presse québécoise"

Hôtel Windsor 12h30

Le public est admis
Billets à l'entrée $10.
Des carnets d'abonnement sont également disponibles à l'entrée

$100.
($90. membres)
Renseignements: **866-2861**

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Montréal, mardi 13 mars 1979 ■ 4

L'arme absolue des libéraux

LES chroniqueurs politiques nous apprennent que les stratèges libéraux ont arrêté leurs plans de campagne électorale. Celle-ci fera surtout valoir la personnalité du premier ministre. Et M. Trudeau insistera beaucoup sur le Canada, l'unité at l'intégrité du pays, la vigueur et la force du gouvernement central aux prises avec des tendances à la décentralisation, au régionalisme, à l'isolement. Dès samedi soir à Montréal, le grand discours du chef confirmait que telle sera en effet la stratégie de ceux qui s'apprêtent à livrer « le combat électoral le plus important de notre vivant ».

Peut-être en effet assistera-t-on à un remarquable combat avant l'été, mais on conviendra que la stratégie envisagée et les idées proposées n'offrent pas un tableau éblouissant, ni un programme imaginatif, pas même une pensée novatrice. Parler encore de trudeaumanie en 1979, c'est s'acharner à réchauffer un vieux plat de 1968. Proclamer la nécessité d'un Canada fort et uni, c'est reprendre un très ancien refrain qu'une conjoncture persistante justifie mais auquel il serait impérieux d'ajouter d'urgence quelques couplets originaux et actualisés.

Au fond, et c'est la leçon qu'on peut tirer de leur plantureux diner-bénéfices de samedi, les libéraux n'offrent rien de plus que ce qu'ils possèdent encore après leur épuisante équipée à travers une décennie de pouvoir: un premier ministre qui est la vivante incarnation du gouvernement, du pouvoir et du régime, homme infatigable toujours prêt à engager un nouveau combat, qui dissimule une indéfinissable lassitude grâce à d'abondantes ressources intellectuelles et morales, qui rêve peut-être d'immortalité politique et d'un pays parfaitement conforme à l'idée qu'il s'en fait.

Arme absolue dans l'arsenal du Parti libéral fédéral — dont une fraction voulait pourtant l'éjecter il y a moins de trois mois — M. Trudeau se distingue, lui, par l'insistance qu'il met sur la cohésion du pays et son aptitude à lui assurer un destin national.

Au Québec, tous ces propos sur le pays ont la couleur et la familiarité d'une oeuvre classique. Qui peut-il espérer convaincre dans cette province qui, en termes de députés élus, serait libérale à 70 ou 71 sur 75 au lendemain du prochain scrutin? Non, c'est ailleurs qu'il doit entreprendre une difficile campagne afin de convaincre l'Ouest, l'Ontario, la Colombie-Britannique et les provinces atlantiques qu'il était, qu'il demeure, qu'il sera encore l'homme de la situation, seul capable de tenir ensemble ce qui pourrait se désagréger. Et quel argument nouveau emploie-t-il cette fois? Il dit, en le raillant, que Joseph Clark n'est pas un homme très solide, qu'il s'appuie sur la force de cinq premiers ministres conservateurs, qu'il évite de se prononcer sur une politique de l'énergie de crainte d'indisposer M. Davis quand il partage le point de vue de M. Lougheed.

En somme, M. Trudeau cède déjà à la tentation, toujours prochaine chez lui, d'affirmer qu'il n'y a pas de salut pour le Canada hors du Parti libéral, celui-ci étant anonyme dans sa bouche, et bientôt dans l'oreille de ses auditeurs, de gouvernement libéral, puis de régime fédéral. Bref, le salut du Canada fédéral passe par Pierre Trudeau. Refuser de le réélire, dira-t-on partout, c'est faire courir au Canada le risque de l'éclatement. À Montréal, le premier ministre s'en tient surtout aux appétits excessifs de pouvoirs des provinces, au besoin d'un gouvernement central fort. Mais, en d'autres lieux, il sera bien davantage question d'une certaine province francophone appelée bientôt à se prononcer sur son avenir politique. Or le raisonnement sera aussi clair que simple: si M. Clark n'arrive même pas à vous suggérer une politique d'énergie accordée aux intérêts et aux besoins du Canada, s'il n'ose pas plaire à Davis pour ne pas contredire Lougheed, comment voulez-vous ensuite qu'il puisse affronter le gouvernement du Québec dans une négociation constitutionnelle? Autrement dit, M. Trudeau pourra bien jouer les modestes (ce qui fait partie de l'opération charme) mais il invitera discrètement ses auditeurs à le comparer avec le leader du PC.

Dans son analyse de la situation de M. Clark, certaines observations sont parfaitement inexactes. Le chef conservateur, contrairement aux interprétations que donne le premier ministre, ne jouit pas de l'appui inconditionnel des chefs de gouvernements conservateurs. Ceux-ci consentent à se faire photographier à la même table que le leader de l'Opposition, il est vrai, mais que ne font-ils pas pour gêner, voire compromettre M. Clark? M. Davis appuie immodérément les efforts de M. Trudeau en vue de rapatrier la Constitution; M. Hatfield dit chaque semaine à peu près le contraire ce qu'affirme M. Clark ou, si l'on préfère, confirme les déclarations de M. Trudeau; M. Lougheed ne tient aucun compte des intérêts du PC fédéral dans ses politiques albertaines.

Mais le Canada anglais acceptera-t-il cette année de se laisser persuader que, faute d'une meilleure solution de rechange, le mieux est encore de reporter au pouvoir le gouvernement de M. Trudeau? Il y a 10 ans, le premier ministre se faisait fort de résoudre les problèmes fondamentaux du Canada. Deux fois encore, avec l'oeillet rose et les baisers, il a été réélu. Après tout, la tâche était ardue. On le comprenait; il fallait lui faire confiance. Cet été, s'il crie au loup en songeant au Québec et au référendum , qui voudra encore lui faire confiance dans les montagnes de l'Alberta, les plaines de la Saskatchewan et sur les côtes de Terre-Neuve? Car les électeurs n'oublieront pas, pour la grandeur et l'unité de leur pays, les vivissitudes de notre économie. Si bien que, dans la campagne qui doit bientôt s'ouvrir, on souhaiterait que le chef libéral ne s'abandonne pas à la facilité du chantage et ne cherche pas à conquérir les Canadiens en parlant des insuffisances de son adversaire. Il sera aussi beaucoup question de lui puisque les stratèges l'ont ainsi voulu, c'est-a-dire de ses politiques, de ses performances, de ses faiblesses, de ses échecs.

Michel ROY

RÉPLIQUE

Le choix démocratique des candidats

par Marc Lalonde

Ministre de la Justice et leader du Parti libéral du Canada (section Québec), l'auteur répond ici à l'éditorial que Lise Bissonnette a signé le 8 mars.

■

C'est avec grand étonnement que j'ai lu votre éditorial du 8 courant. Étonnement devant premièrement la vigueur de l'attaque que vous portez contre le parti politique que je représente, étonnement également devant la fausseté des arguments que vous utilisez! Permettez-moi de vous mentionner, très brièvement, les quelques faits suivants:

a) De janvier 1977 à janvier 1979, le nombre des membres du Parti libéral du Canada (Québec) est passé de quelque 27,000 à plus de 124,000 membres. Ceci en fait sans doute le « cercle privé », pour utiliser votre expression, qui possède le plus grand membership au monde.

b) Vint-et-un nouveaux candidats ont, pour l'instant, été choisi lors d'assemblées de mise-en-nomination. Les militants de treize de ces vingt-et-une assemblées ont choisi, par scrutin secret, leur candidat libéral officiel des deux, trois ou même quatre personnes qui briguaient cet honneur.

Plus de 16,000 militantes et militants libéraux fédéraux ont participé à ces vint-et-une assemblées de mise-en-nomination. Je vous vois mal leur dire que le PIC(Q) s'est alors comporté comme « un club privé... réduisant la consultation électorale à un rituel vide de sens, simple ratification des choix de la direction du parti ».

c) Des vint-et-un nouveaux candidats choisis, trois seulement ont servi, à un certain moment de leur carrière, dans ce que vous appelez « le sérail », c'est-à-dire les cabinets de ministres fédéraux.

Et ces trois candidats, M. Rémi Bujold du comté de Bonaventure - Ile-de-la Madeleine, M. jean Lapierre du comté de Shefford et M. Pierre Deniger du comté de Laprairie font, depuis des années, de la politique active dans leurs comtés respectifs.

Ils y sont fort connus et fort respectés; c'est d'ailleurs pour cela même qu'ils furent choisis candidats officiels par leurs militants de comté.

Où est donc cette « filière de plus en plus courante de recrutement »?

d) Enfin, je vous souligne que les deux personnes qui, à l'heure actuelle, ont décidé de briguer les suffrages pour le poste de candidat libéral officiel du comté de Dollard — d'autres candidatures demeurent encore possibles — devront, elles aussi, en appeler au vote des militants libéraux fédéraux de ce comté dont le nombre dépasse déjà 2,000 membres. Le Parti libéral du Canada (Québec) n'a pas à favoriser quelque candidature que ce soit dans quelque comté que ce soit; ce sont les militants libéraux de chaque comté qui choisissent leur candidat!

Je vous invite donc à cette assemblée de mise-en-nomination dans le comté de Dollard, assemblée qui s'annonce chaude, démocratique et dans la vraie tradition libérale, pour que vous le constatiez de visu.

En tout état de cause, le processus démocratique suivi depuis des années par le Parti libéral du Canada (Québec) dans le choix de ses candidats se compare plus que favorablement avec le processus suivi par n'importe quel parti politique, qu'il soit fédéral ou provincial.

Vous auriez peut-être intérêt à examiner à cet égard la « filière » des partis conservateur, néo-démocrate et créditiste!

Comment relancer le Vieux-Montréal?

Sans s'en prendre ouvertement aux projets déclarés ou aux intentions non encore avouées des gouvernements supérieurs, le nouveau président du comité exécutif de la Ville de Montréal a rappelé fort à propos hier, dans LE DEVOIR, au sujet du Vieux-Montréal, que la municipalité « doit demeurer le maître d'oeuvre sur son territoire ». M. Yvon Lamarre aura fort à faire, cependant, si la Ville de Montréal doit vraiment préserver sa juridiction en matière d'aménagement du territoire et, en même temps, faire la preuve qu'elle peut s'acquitter de ce mandat avec efficacité.

■

A la lumière du passé, on peut porter un jugement « partagé » sur l'action de l'administration municipale dans le Vieux-Montréal. Très positivement, la Ville a décrété une préservation générale du quartier, de son caractère et des biens qui en font un actif incomparable pour la métropole et pour tout le pays. Elle a ainsi freiné, sinon totalement éliminé, les démolitions aveugles. Elle a rénové quelques édifices historiques et aménagé des places publiques courues tant par les touristes que par les générations d'ici, jeunes et moins jeunes, qui veulent renouer avec cette façon de vivre qui fait le charme des quartiers historiques dans toutes les villes du monde.

Par contre, la Ville de Montréal a grandement sous-estimé deux conditions de salut et de relance du Vieux-Montréal: la population et l'activité économique. Cette carence n'est du reste pas propre au seul arrondissement historique: tous les quartiers du centre-ville et de sa périphérie ont été ainsi abandonnés à une lente et massive dévastation urbaine.

Que faire pour relancer le Vieux-Montréal? Les uns ont commencé de convertir des édifices commerciaux ou des entrepôts en luxueux condominiums. D'autres ont commencé d'y allumer des incendies criminels! Le gouvernement fédéral s'est lancé dans le réaménagement du vieux port. Mais à vrai dire les réalisations du passé sont restées modestes, et il ne saurait en être autrement pour les projets d'avenir, aussi longtemps qu'aucun plan général ne sera établi, qu'aucune politique d'aide à la rénovation n'aura été sérieusement financée. Car les propriétaires et les investisseurs doivent avoir l'assurance qu'ils ne dépenseront pas de fortes sommes dans un quartier précaire, qui pourrait péricliter davantage.

Il faut donc d'abord définir l'autorité politique qui va prendre en charge la planification et la règlementation du Vieux-Montréal. M. Lamarre voudrait que, dans ce quartier comme dans les autres, l'autonomie du pouvoir municipal soit respectée et que Montréal demeure le principal maitre-d'oeuvre du redéveloppement. Cette solution, naturelle, n'est pas la seule: on pourrait imaginer sans peine que le gouvernement de Québec, voulant rattraper des décennies d'abandon, crée une « Société du Vieux-Montréal » dotée des moyens financiers et des pouvoirs voulus pour orienter et stimuler une relance d'envergure.

Mais, en dernière analyse, que l'autorité réside à Montréal ou à Québec, ce qu'il importe d'assurer avant tout, c'est qu'un organisme spécialisé et distinct prenne en mains l'avenir du Vieux-Montréal. Il y a longtemps à ce chapitre que l'administration municipale aurait dû mettre sur pied un tel organisme.

Ensuite, il faudrait que les gouvernements supérieurs se comportent en bons citoyens de Montréal et en bons propriétaires. Ottawa a voulu faire preuve de « leadership » dans ce domaine, mais il est pour le moins douteux qu'il ait trouvé la voie. Le gouvernement central possède une autorité pleine et exclusive pour administrer les ports. Nul ne le conteste. Il aurait dû depuis longtemps aménager les installations portuaires de manière à ne pas nuire à la qualité du Vieux-Montréal. Aujourd'hui qu'une partie du vieux port n'a plus d'utilité pour la navigation, le gouvernement fédéral se mue en promoteur immobilier, en aménagiste paysager. Ne devrait-il pas simplement rétrocéder à la Ville de Montréal les terrains dont il n'a plus besoin pour ses fins propres?

Le même principe devrait s'imposer au gouvernement provincial. Ottawa et Québec sont devenus massivement présents sur le territoire de la métropole. Les services qu'ils rendent ainsi dans la plus populeuse ville de la région, les emplois qu'ils conservent aussi dans une métropole vieillie qui en a rudement besoin, tout cela est et doit rester valable. Mais le bonheur parfait, ce serait que les immeubles et les autres installations provinciales et fédérales soient implantés de manière à respecter et à favoriser le tissu urbain et la qualité de la vie. Se comporter en bon citoyen de Montréal, ce pourrait être aussi de contribuer au redressement de la situation fort dangereuse dans laquelle la ville centrale s'est laissée imperceptiblement pousser depuis vingt ans.

Mais, de là à faire des gouvernements « supérieurs » des promoteurs et des planificateurs dans le Vieux-Montréal et dans les autres quartiers à redévelopper, il y a une forte marge qui est loin d'avoir encore été comprise et respectée.

La relance du Vieux-Montréal va exiger un travail de concertation, dont la complexité pose des défis particuliers. Il n' s'agit pas seulement de soumettre les gouvernements et les grands propriétaires à un seul et même « maitre-d'oeuvre ». Il importe de mettre en oeuvre en même temps, à la grandeur du quartier comme dans chacun des nombreux immeubles abandonnés, un plan de redéveloppement économique, de rénovation architecturale, de densification démographique et d'amélioration de la vie « locale ».

Pareille concertation ne saurait être laissée au hasard des rencontres entre fonctionnaires et propriétaires dans le Vieux-Montréal. Une société publique pouvant compter sur des ressources suffisantes (budget, techniciens, etc...) et sur une direction capable d'intégrer les vues, sinon les intérêts de tous ceux qui sont déjà dans le Vieux-Montréal ou peuvent s'y installer, pourrait en dix ans changer le sort du quartier.

■

Le Vieux-Montréal peut redevenir un joyau urbain, non seulement pour les touristes, mais pour toute la population, pour peu que les autorités politiques s'en donnent la peine. La responsabilité de sa relance incomberait normalement à la Ville de Montréal. Jusqu'à maintenant toutefois celle-ci s'est contentée de donner le bon exemple en rénovant le marché Bonsecours et les places Jacques-Cartier et Vauquelin. Elle a aussi chassé les motocyclettes et donc les motards du quartier, mais le Vieux-Montréal continue d'être infesté d'une incroyable circulation automobile. L'hôtel de ville ne manque pas de projets pour l'avenir, mais ne saurait à tout seul endiguer les effets du vieillissement et « des ans réparer l'irréparable outrage ». D'autres partenaires doivent être associés à la relance.

Si Montréal sait faire preuve d'audace et de dynamisme, voilà le maître d'oeuvre tout indiqué pour agir. Si au contraire ses prétentions ne dépassent pas les velléités et les opérations de publicité, alors Québec devra prendre la relève et créer l'organisme qui fait présentement défaut au Vieux-Montréal.

Jean-Claude LECLERC

ACTUALITÉ

Dialogues franco-canadiens

par Robert Décary

Rentrant d'un voyage en France, notre collaborateur fait part d'une expérience à laquelle il a assisté au Centre culturel canadien de Paris.

■

Nul ne s'offusquera d'apprendre que le Canada (y compris le Québec!) n'est pas, loin de là, au menu quotidien, ni même hebdomadaire, des médias français. Les hauts cris qui accompagnent certaines visites officielles s'estompent rapidement, et le Canada a tôt fait de redevenir un pays anonyme perdu au milieu de tant d'autres qui ne sont pas plus, ni pas moins importants.

Les Français vivent leur petite vie européenne sans se préoccuper vraiment du drame qui se joue chez nous. Les Canadiens vivent leur petite vie nord-américaine sans se soucier vraiment des crises politiques et sociales, graves elles aussi, qui secouent la France. Ce n'est ni indifférence, ni non-ingérence. C'est, plus simplement, ignorance, laquelle, la plus souvent, est soeur jumelle du manque d'intérêt.

Cette ignorance et ce manque d'intérêt ne sont toutefois pas chose irréparables. Parmi les moyens d'en venir à bout, il y a celui que propose ces jours-ci, à Paris, le Centre culturel canadien. De concert avec une chaine française de radio, le Centre organise des rencontres entre Canadiens et Français de marque et cherche à expliquer aux auditeurs français ce qui se passe au Canada. Ces « Dialogues franco-canadiens » font suite, sur les ondes de France-Culture, à des Dialogues franco-italiens, franco-allemands et franco-britanniques.

Se présenteront tour à tour Gérard Pelletier, Paul Lacoste, Charles Perrault, Marcel Pepin, Louis Sabourin, Marie-Andrée Bertrand, Keith Spicer, Paul-D. Normandeau, John Meisel, Gérard Bergeron et Jacques Grand'Maison, qui s'entretiendront avec des hôtes aussi prestigieux que Claude Julien, rédacteur en chef du Monde diplomatique, et Robert Mallet, chancelier des Universités de Paris.

À peu près toutes les facettes de la vie contemporaine seront abordées: l'université, le patronat, la pratique syndicale, la francophonie et le tiers-monde, les nouvelles formes de déviances, le multiculturalisme, la voie maritime du Saint-Laurent, la culture et la politique, les systèmes politiques, et la spiritualité.

Le premier entretien, qui sera diffusé en avril, s'est déroulé entre l'ambassadeur du Canada en France, M. Gérard Pelletier, et le rédacteur en chef du Monde diplomatique, M. Claude Julien. La formule est toute simple, il n'y a pas d'animateur. Les deux invités y vont de leurs réflexions personnelles, s'interrogent l'un l'autre, pensent tout haut, et il s'en dégage une sorte d'intimité de coin de feu. Ce peut être fascinant et, dans le cas de MM. Pelletier et Julien, ce le fut.

Leur entretien portait sur les « mythes et réalités franco-canadiens ». Chacun cherchait à savoir où l'autre croyait s'être trompé, au cours des ans, dans sa perception de la réalité franco-canadienne, ou encore à savoir où lui-même s'était trompé.

Il serait impossible, ici, de résumer tout ce qui s'est dit. Il y eut quelques perles. L'arrogance culturelle des Français, au début, à l'égard des Québécois et de leur accent, fut comparée à celle des Québécois à l'égard des Acadiens... Aucun Canadien, selon Claude Julien, ne voulait se considérer comme un « Français du Canada »... Le terrorisme, au Canada, était peut-être « amateur », en termes européens, mais l'assasinat politique de M. Pierre Laporte n'en constituait pas moins, aux yeux de Gérard Pelletier, « un caillou dans la mare qui soulève des vagues »... Commentant les différences entre les Français et les Canadiens francophones, l'ambassadeur du Canada dit de ces derniers qu'ils étaient « des Français refroidis par trois siècles de vie avec des Britanniques et de vie aux marches du pôle nord »...

Appelé à préciser les principales « ignorances » des Français à l'égard du Canada, M. Pelletier les situa à deux niveaux. Au niveau politique d'abord, où les Français ignorent le système politique canadien et ne comprennent pas que, dans un État fédéral, chaque ordre de gouvernement ait sa propre autonomie. Au niveau économique ensuite, où les Français ignorent tout le potentiel industriel canadien (tout comme les Canadiens ignorent le potentiel industriel français), persistent à voir le Canada comme un pays riche mais non développé, et ne savent pas que les Canadiens veulent rester indépendants des États-Unis, n'acceptent pas d'être perçus comme un « ennuyeux second violon des États-Unis », et craignent que la reconstruction de l'Europe, si elle venait à exclure tout lien contractuel avec le Canada, ne les repousse encore davantage vers leurs voisins du sud.

Un grand absent dans cet entretien: le triangle politique France-Canada-Québec. Des mots couverts, des allusions voilées. Comme si les deux gentilhommes qui croisaient le fer avec élégance, avaient décidé de rester, pour une fois, au-dessus des mythes et réalités les plus courants, les moins neufs. Comme s'ils avaient décidé d'être, l'un ambassadeur, l'autre journaliste, en vacances, pour une rare fois en public... Une absence qui étonne, qui déçoit à prime abord, tant la densité des heures présentes fait oublier le côté non politique des choses. Mais une absence, à la réflexion, qui nous sort des sentiers battus et des conflits quotidiens, et qui nous permet de nous concentrer plutôt sur les qualités humaines de deux penseurs de notre temps.

Ces dialogues franco-canadiens aideront la France à mieux comprendre le Canada. Ils pourraient aussi nous aider à mieux comprendre la France. Radio-Canada devrait songer à obtenir le droit de les diffuser à son tour.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Une information déficiente sur l'Afrique*

Présent international, émission de Denise Bombardier du dimanche 25 février 1979 avait consacré ses dix dernières minutes à ce qu'il est convenu d'appeler les « points chauds » en Afrique. Le journaliste Ph. Decraene du quotidien Le Monde joint au téléphone par P.-E. Tremblay commentait les événements chez Malloum (Tchad), l'empereur Bokassa (Empire Centrafricain), et chez le généralisse le grand citoyen Mobutu (Zaïre).

Ph. Decraene, le grand spécialiste des questions africaines (cf. P.-E. Tremblay), commentant Shaba I, avait dit que l'événement n'avait pas eu une grande portée pour plusieurs raisons dont entre autres le coût de l'opération qui n'est que de 6 millions d'anciens francs lourds alors que les dommages causés par l'Amoco Cadix s'élèvent à plus de 100 millions d'anciens francs. Drôle de manière d'informer les gens ou plutôt drôle de manière de comparer les choses.

L'Occident est une société de consommation et tout est évalué en terme d'argent, espèce sonnante. Mais est-il juste, je veux dire humain, d'évaluer en terme d'argent la vie des nombreux Africains morts lors de cette expédition punitive ou plutôt humanitaire franco-belge? En musique on m'a appris qu'une blanche vaut deux noirs, aujourd'hui nous valons moins qu'un pétrolier ou les poissons de la côte de Bretagne. C'est l'écologie, paraît-il. On empêche de tuer les phoques et leurs bébés, mais on massacre impunément dans les brousses africaines nos frères, nos soeurs et nos mères avec leur bébé dans leurs bras. On s'évertue à soutenir des régimes de terreur dont les prisons regorgent de victimes innocentes. C'est cela la bonne conscience, l'humanisme et l'information.

Un vieux dicton dit que chaque public a l'information qu'il mérite, mais je crois que les Canadiens en méritent davantage. Ils veulent et ils doivent en savoir davantage. Le Canada, pays sans passé colonialiste et qui ne manque aucune occasion à proclamer ses intentions et ses actes désintéressés pour l'Afrique, peut informer mieux son public des vrais problèmes d'Africains et du tiers monde en général.

Le cas Ph. Decraene n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. L'information sur l'Afrique dans certains pays occidentaux est tenue par des africanistes, ces « barons » ou « experts » de tel ou tel pays africain dont certaines déclarations démagogiques font autorité. L'opportunisme de certains frise même le cynisme.

Une étude réalisée l'année dernière par Schroeder et publiée dans l'une des annales de l'ACDI (magasine de la coopération et tiers monde) affirmait que c'est le côté sensationnel de l'information sur l'Afrique qui intéresse la presse canadienne (radio, télévisions et journaux). Mais je pense que pour des émissions aussi importantes que Présent internationale, on devrait tant soit peu s'éloigner de quelques objectifs primaires.

La presse canadienne dispose de beaucoup de moyens pour diversifier ses sources d'information, cela devrait renforcer son prestige. Nous pensons qu'il existe en France (c'est le centre du monde, paraît-il) plusieurs journalistes africains qu'on peut joindre par téléphone même s'ils ne sont pas éditorialistes au journal Le Monde. C'est simplement une question de justice et du droit à l'information juste.

Michel HOUNDJAHOUÉ
M.A. en histoire ancienne de l'Afrique.
Université Laval

■ *Un disque qui fait l'événement*

Le dernier disque de Félix Leclerc n'est pas seulement une série de nouvelles chansons admirables qu'il vient d'ajouter à l'inventaire impressionnant de sa production soutenue depuis ses tout premiers recueils de contes. Ce disque, c'est une oeuvre de maturité de Félix Leclerc, une nouvelle expression de la prodigieuse richesse des sources d'où jaillit le chant de son irrésistible poésie. Cher Félix!

Il avait tant à nous dire qu'il a réalisé son disque en confiant des rôles à Gilles Vigneault, à Monique Leyrac et Jean-Pierre Ferland, à Jean Lapointe et Claude Gauthier, aux Petits Chanteurs du Mont-Royal et au choeur Musica Viva, et à combien d'autres. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'unité du disque ne souffre pas d'une participation aussi élargie: du début à la fin, le disque est frappé à l'effigie de Félix et est marqué au coin de son irremplaçable manière.

Et quelle variété musicale et poétique nous offre-t-il! Mais, comme la poésie, la musique ne se raconte guère. Je laisse donc au lecteur le plaisir de se laisser ensorceler par le chansonnier-poète. Je préviens seulement celui qui se procurera le disque, qu'il n'est pas au bout de ses surprises. Félix puise son inspiration dans nos paysages, nos rythmes, nos traditions vivantes. S'il lui faut recouvrer, par exemple, des sonorités enfouies près de nos racines, il n'hésite pas: en plein disque, il se met à nous faire sonner les cloches de cette magnifique église de Longueuil, justement celle qui accueille en masse les fidèles des festivals de la chanson. Et ce n'est pas tout puisque tout de suite après, ce sont les grandes orgues qui retentissent: François Dompierre, le prodigieux compositeur, ce demiurge des harmonisations, est lui aussi convié à la fête orchestrée par Félix.

Mais un tel rassemblement d'artistes convoqués par Félix à nous offrir cette superfête révèle aussi sans doute la puissance du poète à regrouper autour de lui une telle pléiade d'artistes et à faire de son disque une convocation à la collectivité de participer à ses rêves.

Jacques LALONDE

Aylmer, février 1979.

■ *Question de générations*

Pendant ma jeunesse, lorsque je disais que j'étais canadien, on me regardait d'un air étonné, ou bien on me disait « Toi tu n'es pas Canadien, nous nous sommes des Canadiens ». Être Canadien à l'époque voulait dire « canadien-français ». Aujourd'hui nous (les non-français, et non-anglais) avons parfois l'impression que ces différences existent encore.

J'écris cette lettre après avoir lu dans LE DEVOIR et entendu au canal 2 que M. Schreyer est un Néo-canadien. Mes grand-parents et ceux de M. Schreyer sont venus au Canada en même temps, soit en 1895. Nous ne sommes donc pas des Néo-Canadiens, expression qui, je pense, devrait être réservée pour les immigrants d'hier ou d'avant hier. Mais là n'est pas la question. Soit que nous soyons tous des Canadiens et Québécois après trois générations ou alors nous ne vivons pas dans une société pluraliste et libre.

Après tout, ce n'est qu'une question de huit générations de différence entre Louis Hébert et nos grands-pères! En fait, les vrais Québécois et Canadiens sont les Indiens et les Inuit. Autrement nous devons nous appeler « Néo-Canadiens » (1ère gé) ad (11ème gé) ou « Néo-Québécois (1ère gé) ad (11ème gé).

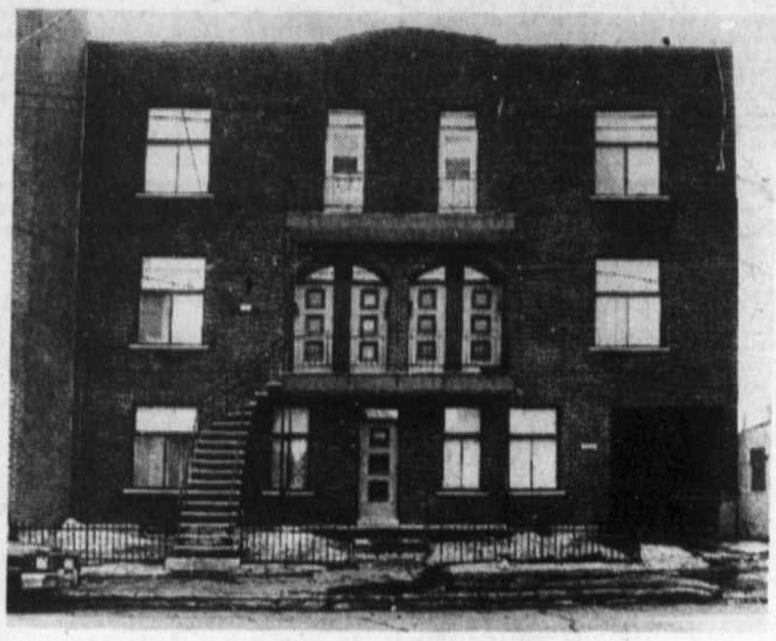
Frank M. GUTTMAN, m.d.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées)





Cette grande maison à logements multiples, qui aurait pu disparaître comme tant d'autres, a été sauvée grâce à l'intervention d'une coopérative d'habitation. Les deux photos, prises respectivement à l'été et cet hiver, montrent comment l'immeuble a été remis en état, non seulement à l'extérieur, mais à l'intérieur. Le bâtiment est situé rue Soulange, à Pointe-Saint-Charles.

Pourquoi appuyer les coopératives d'habitation?

par les Groupes de ressources techniques de Montréal

Les Groupes de ressources techniques de la région de Montréal (GRT), subventionnés par la Société d'habitation du Québec pour aider au décollage d'expériences nouvelles en matière de logement, de rénovation et de coopératives d'habitation, font le point, dans cet article spécialement préparé pour Le Devoir, sur les coops de logement au Québec.

LE mouvement coopératif qui se développe actuellement en habitation a vu le jour en 1973 avec les programmes sociaux de la Société centrale d'Hypothèques et de logement. Ce mouvement est aussi relié aux programmes de subventions à la restauration. Les coopératives d'habitation se développenet surtout dans les quartiers populaires et, de façon générale, possèdent un nombre limité de logements (6 à 25 environ). Le mouvement s'est suffisamment élargi pour que les coopératives d'habitation, réunies en congrès dès mars 1977, réconnaissent la nécessité d'une fédération. Cette fédération est actuellement en formation.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) offre, à l'été de 1977, une aide accrue aux coopératives d'habitation locatives par le biais de son programme Logipop. Ce programme finance les Groupes de ressources techniques qui, à leur tour, offrent aux coopératives d'habitation des services gratuits en animation, en technique de rénovation... De plus, il prévoit une subvention spécifique aux coopératives: $1,500 par logement.

Malgré ces efforts, des difficultés majeures rendent l'accès aux coops trop souvent impossible pour les gens à faibles revenus. En effet, les programmes de la SCHL pour les coops sont des programmes de rénovation de logements. Quand on sait l'état de détérioration du bâtiment dans les quartiers populaires, le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre, les hausses de taxes dûes à l'amélioration des logements, on comprend facilement à quels problèmes financiers doivent faire face les coopératives. Ces dernières se voient donc souvent obligées de recourir aux institutions religieuses, du moins à Montréal, pour subventionner des loyers encore trop dispendieux pour les familles touchant des prestations d'assistance sociale ou pour les personnes âgées.

Outre les difficultés financières dues à la nature même des programmes gouvernementaux, le cheminement administratif pour la création d'une coopérative est long, complexe, changeant; or la population qui ressent le besoin de se regrouper en coop est souvent la moins bien préparée à affronter les subtilités et complexités administratives. Par exemple, le manque de cohésion entre les municipalités et la SCHL quant à la nature et à l'ampleur des travaux de rénovation à exécuter, a souvent causé le découragement des membres ou même l'échec de projets de coopérative.

Cette complexité, amplifiée par le manque d'information, oblige les coops à être à la remorque des groupes de ressources techniques (GRTs).

Les coops (et le GRTs) espéraient des subventions accrues et une simplification des démarches. Mais le 15 mai 1978, le ministre Ouellet annonce un nouveau programme de financement, soi-disant mieux adapté aux coopératives d'habitation et devant les rendre plus accessibles aux gens à faibles revenus.

L'ancienne formule, bien qu'imparfaite, permettait au moins de compter sur un financement fixe et à long terme. En effet, la SCHL prêtait directement aux coops les montants nécessaires pour l'achat et la rénovation à un taux préférentiel fixe de 8%, avec une période de remboursement de 30 ans. Le nouveau programme, de son côté, introduit deux changements majeurs:

- les subventions au taux d'intérêt varieront d'année en année selon les revenus des membres, à partir d'un calcul prenant pour base 25% de ces revenus comme la somme à débourser pour le loyer annuel.
- par ailleurs, le gouvernement se décharge de la responsabilité du financement direct pour le remettre entre les mains des institutions privées: banques, caisses populaires, etc...

Un tollé s'élève à travers le Canada pour refuser les nouveaux programmes: leur application est retardé à janvier 79. Au Québec, des réactions régionales ont donné lieu à des regroupements de coopératives et de GRTs. A l'automne 78, les coopératives de la région de Montréal rejettent le nouveau programme et expriment leurs souhaits quant à l'orientation, aux caractéristiques et aux besoins de financement du mouvement coopératif. Les GRTs de la région de Montréal décident d'appuyer la position des coopératives.

Depuis mai dernier, à la suite de négociations avec le gouvernement, il semble que des modifications aient pu être apportées aux nouveaux programmes. Quoi qu'il en soit, les « sept principes » du 30 novembre 1978 demeurent valables. Il réexpriment les conditions de développement souhaitées par l'actuel mouvement des coopératives. Or le Conseil de la Coopération du Québec (CCQ), la Société de développement coopératif (SDC), dont fait partie le Mouvement Desjardins, semblent préconiser des changements majeurs en ce qui concerne la capitalisation et le droit d'occupation que rejettent ouvertement les coopératives depuis déjà mars 77. Par surcroît, le CCQ exprime sa méfiance à l'endroit des petites coopératives. Le but de cet article est d'exprimer les principales raisons pour lesquelles les GRTs de Montréal appuient les 7 principes de coopératives.

Programme distinct et complet

La formule d'habitation coopérative comprend suffisamment d'avantages sociaux et économiques pour mériter que les gouvernements la reconnaissent en soi et fassent tout en leur pouvoir pour la stimuler.

En fait, il s'agit d'une des meilleures « alternatives » aux problèmes des locataires. Les avantages de la gestion collective ont déjà provoqué le regroupement de centaines de locataires en coopératives, pour l'édification de projets visant à les doter de logements adéquats, à des coûts stables et abordables. Ces coopérateurs ont travaillé d'arrache-pied pour arriver à leur fin et ce, toujours dans des situations complexes et confuses. Dans les coops, on fait souvent des « corvées » qui en plus de réduire les coûts, renforcent encore les liens communautaires.

Il y a là une force, une énergie potentielle, à même le tissu humain et urbain que seule une formule d'organisation et de gestion collective peut mettre en branle. À la lumière de ce seul fait, la formule coopérative est précieuse et doit être privilégiée.

De plus, le mouvement tel qu'amorcé à ce jour, est en mesure, entre autres choses, de contribuer fortement à la remise en état d'un « stock » de logements vieillis ou vieillissant ainsi qu'à son entretien futur. Par surcroît la coopérative offre la possibilité à des locataires de contribuer eux-mêmes à cette réhabilitation ainsi qu'à la gestion de l'entreprise par la suite.

Or voici que la SCHL exige autant de formalités et de garanties pour une petite coop demandant quelques mille dollars, que pour une grosse société de construction neuve nécessitant des milliers de dollars d'investissements. Plus que jamais, la SCHL accorde sa confiance à l'entreprise privée et s'en remet au concept de libre marché alors que les coopératives qui n'ont pas les mêmes visées spéculatives se voient traitées en parent pauvre.

Par exemple, en 1970, le gouvernement Trudeau consacrait $200 millions à diverses entreprises privées pour la construction de logements devant faire preuve d'innovation et devant toucher une population incapable d'y avoir accès sur le marché « normal ». Or, on lisait dans LE DEVOIR en 1972:

« Le programme spécial de $200,000,000. de 1970 du gouvernement Trudeau, destiné à fournir des logements pour les familles à bas revenus ainsi qu'à innover dans l'habitation, a surtout servi à financer de gros développeurs qui ont produit des maisons d'une qualité souvent inférieure, parfois sur des restants de terrains, et finalement ces logis n'ont pas vraiment été occupés par les gens à qui Ottawa les destinait. »

Tel était le bilan d'une étude réalisée sur ces programmes. Ce n'est que l'exemple le plus connu. Il y a eu des dizaines de « reprises » par la SCHL de logements de projets privés « à dividendes limités ». Des problèmes sociaux, physiques et même financiers ont été engendrés par ces projets: Place Renaud à Laval, le projet de 350 maisons à Fabreville, Place de la Promenade à Québec... Ces exemples démontrent que l'intervenant privilégié pour les gouvernements a toujours été l'entreprise privée même si ses buts se résument essentiellement en terme de gains.

Les programmes sociaux servant à l'entreprise privée n'ont jamais porté leurs fruits, et pour cause.

Il en coûte $32,000 pour produire un logement de HLM, alors que les coopératives réussissent à rénover leur logement pour $18,000 à $20,000 chacun. Bien sûr, on considère ici deux modes différents de production de logements: la construction neuve et la rénovation; il n'en reste pas moins que pour des coûts équivalents (construction neuve pour construction neuve), la coopérative demeure socialement meilleure. De toute façon, les coopérateurs seront toujours attirés par des projets modestes et la rénovation a répondu jusqu'à maintenant à ces aspirations.

La formule coopérative mérite d'être considérée comme une forme de propriété unique parce qu'elle est collective et sans but lucratif; elle doit être stimulée, aidée par les lois, des règlements et des programmes, des fonds qui lui soient consacrés pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle développe, distinctement des problèmes de rénovation urbaine.

Il existe plusieurs formules d'habitations coopératives. Actuellement la majorité des coopératives déjà formées ou en formation visent à loger en priorité des gens à faibles revenus. La formule actuelle de coopérative d'habitation locative sans but lucratif répondrait bien à cette priorité si elle avait la possibilité financière de s'établir et de se développer.

La propriété est collective et doit le rester. Selon cette formule, un locataire ne peut acheter son propre logement et ne peut évidemment le vendre. La coopérative n'a pas non plus d'incitation à vendre un immeuble pour faire du profit car l'argent ne reviendrait pas aux membres; en cas de dissolution, l'argent issu de telles ventes retournerait à d'autres organismes coopératifs. Personne ne peut spéculer sur son propre logement; la coopérative locative sans but lucratif ne se prête pas à la spéculation.

L'entreprise est sans but lucratif. Les loyers servent uniquement à couvrir les divers frais (remboursement d'hypothèque, taxes, etc.), et à constituer une petite réserve en cas de réparations.

Les subventions reçues, qu'elles servent directement à payer les frais d'opération de départ ou qu'elles deviennent une réserve supplémentaire, sont utilisées à réduire les loyers jusqu'au montant abordable pour les locataires-membres, et ne constituent pas un profit.

Aucun dividende n'est versé sur les légères parts sociales versées à la coopérative. Bien que rien dans la loi actuelle n'empêche les ristournes aux membres, aucune des coopératives du mouvement actuel ne verse de ristourne à ses membres. C'est en ce sens que nous parlons de coopérative sans but lucratif.

Cette formule permet d'être membre en ne payant que la part sociale et son loyer, tous les mois, une fois locataire de la coopérative. Ces caractéristiques font en sorte que les avantages économiques et sociaux ne visent pas que les premiers occupants de la coopérative mais, au même titre, tous les futurs membres possibles. Ces avantages ne se trouvent pas dans les autres formules d'habitation coopérative, qui impliquent soit l'accès à la propriété individuelle des logements, soit l'accumulation d'un capital individuel fondé sur la part d'hypothèques payée sur son loyer, soit la vente de « droits d'occupation » payables par les futurs membres aux membres actuels: toutes ces formules entraîneront des loyers de plus en plus chers, limitant ainsi l'accès dans de telles coopératives à des gens constamment plus riches que le premiers occupants. Ces dernières formules créeront un marché du logement coopératif réouvert à l'inflation et, éventuellement à la spéculation... donc mieux adaptées aux classes à revenus plus élevés.

Les coopératives actuelles visent à s'offrir, collectivement, des logements adéquats, à un prix convenable et, à utiliser les éventuels surplus pour la collectivité.

Financement par l'État

Les nouveaux programmes fédéraux déchargent la SCHL du financement direct des coopératives de logement, au profit des institutions financières privées. La SCHL, qui ne ferait alors qu'assurer les prêts n'aurait plus qu'un pouvoir incitatif face aux institutions privées. Pourtant l'Etat a la responsabilité de favoriser le développement du mouvement des coopératives d'habitation locatives.

Les règles « normales » du marché immobilier ont abouti, en partie, à la détérioration des logements et à la dégradation des quartiers, laissant libre cours à la spéculation. Ce sont précisément les institutions financières privées qui ont le mieux tiré avantage de la situation traditionnelle du marché immobilier. Pour arriver à modifier les règles et, pour une fois, avantager ceux qui sont en bas de l'échelle des revenus et qui ont le plus souffert de la situation, il faut compter sur un intervenant qui a, en principe, une responsabilité sociale directe. Même si la SCHL par exemple, principal intervenant jusqu'à maintenant, n'a pas toujours fait preuve d'une grande conscience sociale, bien au contraire, il n'en reste pas moins que c'est à elle, ou à tout autre organisme d'État impliqué dans la question du logement, qu'incombe aussi la *responsabilité* d'attaquer de front le problème au profit des usagers.

À court terme, l'ajout d'un intervenant important ne simplifie en rien les démarches des coops puisque de toute façon, l'État va tenir à garder ses moyens de contrôle sur les projets avant d'en garantir le financement. C'est donc dire qu'il faudrait désormais convaincre la SCHL, la SHQ, la municipalité, le MCCIF, le CCQ... et la banque ou la caisse... de la valeur de chaque projet!

Contrats fixes et à long terme

Dans le cadre des programmes de subventions à la restauration de Montréal, les gouvernements de même que la municipalité apportent tous leurs contributions financières. On s'en remet à la Ville pour suivre les demandes particulières, pour approuver les travaux et les inspecter. Dans le cas des coops, où la contribution fédérale est plus élevée sans doute, mais où la nature des travaux reste à peu près la même, le service municipal est doublé d'un système complet d'approbations et d'inspections fédérales; ce surcroît de surveillance nous paraît hors de proportion. Ce n'est qu'un exemple des particularités imposées aux coops; les nouveaux programmes, tels qu'annoncés, ne feront qu'amplifier ce décalage entre les coops et les autres propriétaires.

Ainsi on parle de contrats avec taux d'intérêt variable d'année en année, selon les revenus des membres. Ceux-ci cherchent en général à s'assurer un logement en bon état, avec un coût de loyer raisonnable, *le plus stable possible pour l'avenir*. C'est une motivation-clé et bien courante. En opposition avec le système proposé par la SCHL, la fixation d'un loyer de base, qui n'augmentera que faiblement avec les hausses de services, sera l'occasion pour des gens à faibles revenus d'une « petite relance économique du ménage ». En effet, il ne suffit pas de fournir le strict accès à un logement convenable: les problèmes budgétaires doivent aussi s'en trouver amoindris. Nous souhaitons fortement que les gens puissent consacrer une plus large part de leurs revenus et des augmentations de leurs revenus, à d'autres biens essentiels. Enlever cette stabilité budgétaire, c'est vouer les coopératives à une disparition certaine.

Il existe une source de frais supplémentaires pour les coopératives, ce qui semble inconcevable. Les taxes municipales et scolaires du moins à Montréal, sont plus élevées pour les coopératives, que pour un propriétaire d'immeuble à logements locatifs ($4.80 du $100 d'évaluation pour une coop, $3.65 pour un propriétaire). La coop. est taxée comme une compagnie.

Dans « Les coopératives d'habitation », Murielle Leduc qui a réalisé un relevé auprès de 16 coopératives, met en évidence un délai de 17 mois entre la formation des groupes coopératifs et l'achat de leur première maison; il a même parfois fallu 3 ans.

Par ailleurs, en tant que Groupes de ressources techniques, nous savons bien que mettre un projet de coopérative sur pied est extrêmement compliqué. Les coopérateurs doivent constamment surmonter le découragement dû aux énormes difficultés de démêler les masses de papiers, formulaires, normes, codes et procédures, les variations dans ces procédures d'une coop à l'autre, d'un mois à l'autre, d'un fonctionnaire à l'autre.

Des fonds adéquats ne seraient pas suffisants pour aider correctement les coopératives. Il faut aussi simplifier et clarifier les démarches administratives; et qu'on s'entende une fois pour toute entre gouvernements sur les normes de rénovation.

Autonomie de gestion

La gestion collective est au cour de tout projet coopératif. Il appartient aux membres-usagers de définir leur projet, de le mettre sur pied, de le gérer. En matière d'habitation, le but des membres est d'accéder, ensemble et de plein droit, au logement. C'est la responsabilité des coopérateurs de chercher la meilleure formule possible et le meilleur mode de fonctionnement; une marge de manoeuvre est nécessaire pour permettre l'exploration, la recherche.

Ces dernières années, ces coopératives, à cause de la nature même des programmes gouvernementaux, s'en sont généralement tenu à des opérations d'achat-rénovation, ce qui correspondait à un besoin réel. Ce genre d'opération ne peut toutefois couvrir tous les besoins. Les groupes qui ont choisi de faire du recyclage (transformation de fonctions: par exemple, d'école désaffectée à logements) se sont butés à des difficultés graves de financement et de relations avec la machine bureaucratique.

Quant à la construction neuve, rien n'est encore fait pour la rendre accessible à des groupes de gens à revenus peu élevés habitant un secteur où les bâtiments à restaurer sont rares ou inexistants.

Par ailleurs il est impossible pour un groupe de toucher des subventions s'il ne souhaite qu'acheter et habiter un édifice en bon état, les programmes d'aide à l'achat n'existant pas. Il faut rénover! On ne peut pas non plus acheter un immeuble et répartir les travaux d'amélioration sur plusieurs années, au fil des besoins ressentis. Il faut rénover tout de suite! Dans tous les cas les opérations sont à toute fin pratique dirigées de l'extérieur. Il y a pourtant des voies à explorer... pour peu qu'on fasse confiance à l'initiative et au dynamisme des groupes de coopérateurs.

Une formule de financement directement reliée aux revenus des membres (et surtout à l'évolution de ces revenus) va carrément à l'encontre du principe d'autonomie, ce qui nous amène à une question très délicate. On souhaite en effet que le futur mode de financement soit basé sur la signature de contrats fixes et à long terme; que la part subventionnée du financement des opérations augmente et varie d'un cas à l'autre pour tenir compte des particularités du milieu et des projets; et enfin que jamais l'insuffisance première de revenu d'un ménage n'oblige une coopérative à le refuser comme membre. Il y aura donc des projets où, au total, un montant plus grand de subventions sera accordé, pour un même nombre de logements. Si les organismes gouvernementaux, parlant de ce fait, surveillent de près le revenu des occupants pour en accepter l'entrée ou le maintien dans certaines coopératives, celles-ci se verront lésées d'un droit fondamental: le choix des membres... ce qu'elles refusent.

Le mode de financement

Les coopératives ne sauraient s'autofinancer. Prenons par exemple, le mouvement coopératif en habitation suédois, qui est concentré sur la construction neuve. Bien qu'il possède ses propres moyens de financement, ses propres équipes d'experts, et ses propres usines de matériaux, on n'arrivait en 1964 qu'à réduire de 20% les coûts de logement par rapport au marché privé. Il est donc clair qu'au Québec, où le mouvement coopératif est encore très jeune, on a besoin davantage de financement, pour continuer à se développer.

Jusqu'à maintenant, trop de coopératives ont dû faire appel à des organismes charitables privés pour arriver à leur but. Ça ne peut durer éternellement: ce n'est pas normal et c'est le preuve que les subventions gouvernementales sont nettement insuffisantes. De plus, ces subventions devraient être disponibles non seulement pour faire de la rénovation, mais également pour l'achat, la construction ou le recyclage d'un édifice.

Par ailleurs les besoins de financement varient d'une région à l'autre, d'un quartier à l'autre, d'un projet à l'autre. Selon les moyennes établies par Murielle Leduc, il en coûterait pour un projet d'achat-restauration $9,500 par logement

Voir page 6: Coopératives

Association Québécoise de planification successorale

DÎNER-CAUSERIE:
Hôtel Reine Elizabeth,
Galerie 2 et 3

le MERCREDI 14 mars 1979
à 18 heures.

CONFÉRENCIER:
M. Lucien Éthier,
Chef de division au Gouvernement du Québec,
Ministère du Revenu.

TITRE DE LA CONFÉRENCE:
La nouvelle loi sur les droits successoraux

PRIX:
Membre: **$12.00**
Non-membre: **$15.00**

INFORMATION:
843-8410

Cette année, voyez la CHINE...

La Société d'Amitié Canada Chine organise 6 voyages en Chine en mai, juin, août et novembre. Les voyages sont une bonne occasion de connaître la Chine et de rencontrer son peuple.

Coût approx.: **$2,600.** pour 15 à 21 jours.

Pour information: **Société Canada-Chine**
1972 St-Laurent, 3e étage
866-4119

Détenteur du permis # 15947104-0218

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

La FACULTÉ DE THÉOLOGIE du Collège dominicain offre un programme d'études conduisant aux grades canoniques et civils suivants:

- **1er cycle:** — certificat d'études en théologie (un an)
  — baccalauréat en théologie: B.Th. (3 ans)
- **2e et 3e cycles:** — maîtrise en théologie: M. Th. (un an après de B. Th.)
  — maîtrise ès arts en théologie: M.A. Th. (2 ans après le B. Th.)
  — Ph. D. en théologie (2 ans après le M. Th.)

Renseignements et demande d'admission, s'adresser à:

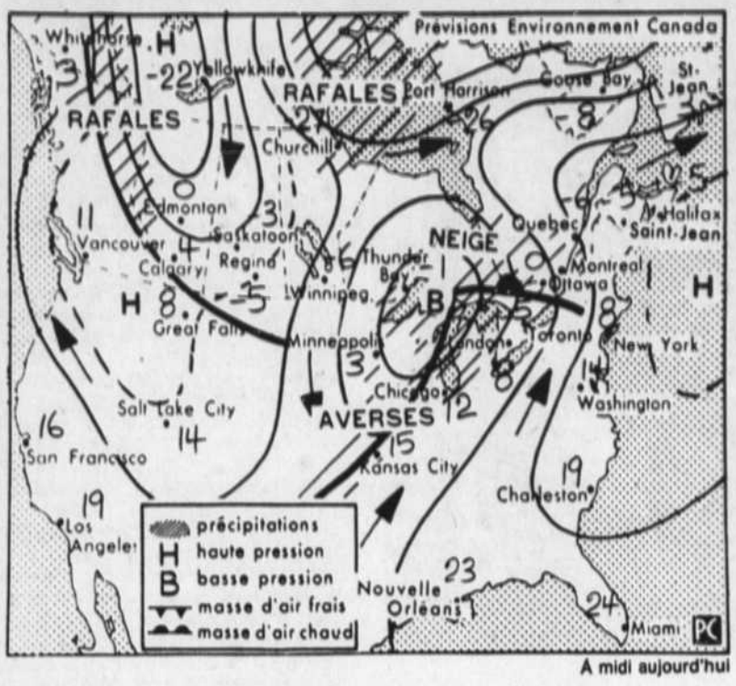
Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN
DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5696 ou 233-5697

À tous les professeurs de l'Université du Québec à Montréal

Assemblée générale

du syndicat des professeurs (SPUQ)
13 mars 1979, 20 heures
au sous-sol de l'église St-Pierre-apôtre
1323 est, boul. Dorchester
(en face de Radio-Canada)
L'Exécutif du SPUQ

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi-Témiscamingue: neige. Vents modérés causant de la poudrerie. Accumulation de 5 à 10 cm. Maximum −10 à −8. Aperçu pour mercredi: nuageux et venteux.

■

Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Outaouais: neige. Vents modérés causant de la poudrerie. Maximum −4 à −2. Accumulation de 5 à 10 cm. Aperçu pour mercredi: nuageux.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Laurentides: neige. Vents modérés causant de la poudrerie. Accumulation de 5 à 10 cm. Maximum −10 à −5. Aperçu pour mercredi: nuageux et venteux.

■

Montréal: neige. Vents modérés causant de la poudrerie. Accumulation de 5 cm. Maximum −4 à −2. Aperçu pour mercredi: nuageux et venteux.

■

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, région montagneuse de l'Estrie-Beauce: neige commençant en après-midi. Accumulation de 5 à 10 cm. Vents modérés causant de la poudrerie. Maximum −8 à −5. Aperçu pour mercredi: nuageux.

■

Lac Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, par des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ennuagement graduel. Neige commençant en fin d'après-midi. Vents modérés en fin de journée causant de la poudrerie. Accumulation de 5 cm. Maximum −17 à −15. Aperçu pour mercredi: neige.

■

Rimouski-Matapédia, Sept-Îles, Baie-Comeau: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés causant de la poudrerie. Ennuagement en soirée. Maximum −17 à −15. Aperçu pour mercredi: neige et poudrerie.

■

Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, Basse-Côte-Nord, Île Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés causant de la poudrerie. Ennuagement tard en soirée. Maximum −17 à −15. Aperçu pour mercredi: neige et poudrerie.

•

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Carter

geant avec le président des Etats-Unis, avaient été prévenus de se tenir prêts à partir.

La journée avait, semble-t-il, mal commencé. Après une nuit de délibérations, le gouvernement israélien avait exposé ses conclusions au président Carter, conclusions, que le chef de l'État américain avait jugé insuffisantes pour être acceptés par l'Égypte.

Dans un discours, prononcé un peu plus tard devant la Knesset, le président Carter avait reconnu que ses objectifs n'avaient pas encore été atteints. Il avait réaffirmé son « inflexible résolution » de parvenir à une solution et fait appel « à la sagesse, au courage et au sens pratique » de tous. « Nous devons prier comme si tout dépendait de Dieu et agir comme si tout dépendait de nous » avait-il ajouté.

Si le Parlement israélien a, dans l'ensemble, réservé un accueil chaleureux, mais sans enthousiasme excessif, au président Carter, des parlementaires hostiles à tout compromis avec l'Égypte ont fait connaître vigoureusement leur sentiment.

Les larmes aux yeux, désignant du doigt le chef de l'État américain, Mme Gueula Cohen, membre du Likoud, la coalition du président du Conseil, a accusé le président Carter de commettre un crime.

De leur côté, des parlementaires communistes ont déclaré que les « États-Unis impérialistes » veulent établir une « nouvelle hégémonie au Proche-Orient avec des agents comme Sadate et Begin".

M. Shimon Peres, chef du Parti travailliste d'opposition, a pour sa part, provoqué une tempête de protestations en déclarant qu'il reconnaissait les « droits légitimes des Palestiniens », expression employée par l'Organisation de libération de la Palestine. Il a invité le roi Hussein et les responsables palestiniens modérés à se joindre à la négociation. Il a cependant rejeté l'idée de toute création d'un État palestinien.

À Beyrouth, M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P., a commenté l'initiative de paix du président Carter en l'accusant de vouloir établir une alliance égypto-israélo-américaine, qui jouerait, a-t-il dit, le rôle de gendarme du Proche-Orient auparavant dévolu à l'Iran.

En Cisjordanie, des lycéens sont descendus dans la rue pour protester contre la mission du président Carter. À Bir Zeit, près de Ramallah, deux jeunes Arabes ont été blessés par balle.

À Rome, le pape Jean-Paul II, recevant hier pour la première fois une délégation juive, a fait allusion au statut de Jérusalem et souhaité que la ville sainte devienne un « centre d'harmonie pour juifs, musulmans et chrétiens. » Il a assuré à ses interlocuteurs qu'il avait l'intention de faire tout ce qui était en son pouvoir pour que la paix règne en terre sainte.

Par ailleurs, les dirigeants égyptiens sont inquiets des réactions négatives que pourraient susciter dans le monde arabe et en Europe occidentale une réussite du voyage du président Carter et la conclusion d'un traité de paix, apprend-on hier de sources informées au Caire.

Ces dirigeants s'attendent, selon ces mêmes sources, à une violente prise de position du monde arabe, extrémistes et modérés sans distinction, contre l'Égypte. La première réaction des pays arabes serait, de l'avis des dirigeants du Caire, d'appliquer les résolutions du sommet de Bagdad et même des mesures de rétorsion pourraient être prises contre les ressortissants égyptiens dans ces pays.

Les milieux officiels du Caire se déclarent persuadés toutefois que l'« excommunication ». de l'Égypte ne durera que quelques mois. Ils estiment que, quatre mois au maximum après la signature d'un traité de paix, les pays arabes réaliseront que l'accord égypto-israélien n'est pas nécessairement en leur défaveur.

◆ Québec

en plus à ses attentes, notamment par la création et l'expansion, annoncée dans le dernier discours inaugural, de la Société de développement coopératif, et que les gens de ce milieu, M.Alfred Rouleau en tête, ne ratent jamais une occasion, quelque discours moral aidant, de venir jouer les arbitres entre patrons, gouvernement et syndicats.

Voilà pour les intentions et la problèmatique sommairement résumée de chacun des groupes d'intervenants. Quant à la réalité, elle semble se présenter à la fois sous un jour difficile et prometteur.

Difficile parce que la situation économique de la province est toujours aussi délicate. Au-delà de 10% de chômage, plus de 300,000 sans-emplois, et des prévisions d'investissements qui, de mois en mois, restent toujours en deçà des besoins.

Au moment de son discours inaugural, M. Lévesque affirmait que la société québécoise devait s'organiser de façon pressante pour répondre, disait-il « à ce défi surhumain que constitue une augmentation d'ici à dix ans d'environ 700,000 nouveaux arrivants sur le marché du travail. Lorsque l'on considère que déjà, le chômage sévit particulièrement chez les couches les plus jeunes de la population active, voilà une perspective qui est loin d'être rose.

Encore plus à court terme, il y a le fait que toutes les statistiques prévisionnelles indiquent que l'année 1979 ne sera pas très bonne du point de vue économique, avec une hausse accélérée de l'inflation et une augmentation très modeste du PNB.

Enfin et dernière perspective négative dans laquelle s'inscrit ce sommet, aucun des niveaux de gouvernement, tant fédéral que provincial, ne dispose plus des marges de manoeuvre suffisantes pour combler les trous laissés béants par le système de pallier de façon significative aux déficiences de l'entreprise privée.

En cette époque de rétrécissement de la capacité de payer des contribuables, l'ère n'est plus ni aux grands travaux publics — sauf dans le domaine de la production énergétique — ni aux grands programmes sociaux susceptibles de combler les carences du libre marché de l'emploi.

Dans cette perspective, le gouvernement se voit forcé de se présenter à ce sommet avec des moyens fatalement réduits au minimum et des perspectives pour l'année en cours qui ne vont guère au-delà de l'aide ponctuelle et parcimonieusement comptée.

En revanche cependant, ce sommet pourrait conduire à certains résultats intéressants en dépit de la volonté pas trop modeste du gouvernement de raconter à tout le monde qu'il ne poursuivra que des objectifs modestes tout au long de la rencontre.

Il faut d'abord noter en premier lieu que les ministres du gouvernement Lévesque se présentent à cette réunion préparés comme ils ne l'ont jamais été dans le passé. « A La Malbaie, on n'en était qu'au folklore, à Montebello, ce sera du sérieux », a déclaré un organisateur du sommet.

Pas moins d'une quinzaine de ministres ont en effet été « affectés » à ce sommet et chacun s'y présentera avec une liste d'objectifs concrets à atteindre. L'un d'entre eux, M. Bernard Landry, y proposera par exemple à l'ensemble du monde patronal des objectifs très terre-à-terre en matière de réinvestissement des profits.

Le moment est d'ailleurs bien choisi pour parler de réinvestissement puisque les statistiques indiquent que l'ensemble des entreprises a réalisé, en 1978, des profits qui dépassent largement les niveaux atteints au cours des années antérieures.

Pour ce ministre, cette politique de réinvestissement ne constituera d'ailleurs que l'un des points d'ancrage d'un vaste programme de développement économique qu'il proposera aux Québécois au cours de cette année et dont il vérifiera les éléments essentiels à l'occasion de ce sommet.

En deuxième lieu, l'optimisme gouvernemental se fonde sur le fait que les sommets antérieurs, et particulièrement les mini-rencontres relatives à chacun des grands secteurs industriels ont donné des résultats probants et incitent donc chaque groupe socio-économique à tenter de savoir s'il n'est pas possible d'aller un peu plus loin.

Ces résultats ont surtout été manifestes dans ce qu'on appelle les « secteurs mous » lourdement favorisés à la fois par la dévaluation du dollar canadien et l'abolition sélective de la taxe de vente. Cependant, le premier ministre a déjà annoncé que cette dernière mesure ne saurait être reconduite intégralement dans le prochain budget de M. Parizeau.

En troisième lieu, on croit, du côté gouvernemental, que le fait d'avoir délibérément écarté des sujets de ce sommet certains thèmes particulièrement d'actualité permettront de dégager un peu mieux les perspectives et de faciliter les accords d'ensemble.

Ce moratoire, on le sait, a été imposé à la demande de toutes les parties et touche deux sujets particulièrement controversés, soit la santé et la sécurité des travailleurs et les prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic.

Bien sûr, le fait de s'être entendus pour ne pas aborder ces deux thèmes confère à cette conférence une certaine dose d'ésotérisme mais lui permettra peut-être, par ailleurs, de parvenir à des consensus élargis qui dépassent les problèmes purement conjoncturels.

Enfin, et c'est là le dernier facteur d'optimisme chez les organisateurs de ce sommet, il y a la performance même du premier ministre qui, on s'en souviendra, avait été exceptionnelle au sommet de Pojnte-au-Pic et qu'on espère être de même qualité à ce moment-ci.

Ce qu'on espère au fond, c'est que M. Lévesque réédite le coup du dernier sommet et réussisse, à la toute fin de la conférence, à dégager à la force du poignet un certain nombre de concensus minimaux.

Cette fois-ci cependant, chaque groupe s'est un peu prémuni contre ce genre de tactique, ayant notamment choisi eux-mêmes les membres de leur propre délégation.

C'est toutefois faire peu de cas de l'habileté du premier ministre qui sait profiter de ces occasions pour user de toute l'autorité morale que lui confère son poste et qui est particulièrement prompt à transformer les silences en acquiescements.

◆ Opposition

La période qui suivit devait permettre l'éclatement au grand jour des rivalités pour le poste de chef. Au leader actuel, Bob Clark, soutenu par une partie de la députation s'oppose le favori de l'appareil du Parti de Werner Schmidt, qui l'emporta...

Personnalité peu dynamique contesté par ses propres partisans, M. Schmidt s'en tint aux vieilles récoltes du Crédit social, une orthodoxie idéologique de plus en plus vague à laquelle s'ajoutait l'évangélisme biblique. À l'issue de la campagne de 1975 orchestrée par la fanfare créditiste au son de « Jésus Christ Superstar », la défaite se transforma en débâcle: de 24, le nombre de députés créditistes tombait à quatre. Le parti est maintenant dirigé par le député d'Olds-Didsbury, Bob Clark qui mise essentiellement sur une campagne très orienté vers les médias d'information et le lancement de promesses des plus généreuses (telle celle de suprimer l'impôt provincial sur le revenu pour les trois quarts de la population), pour redorer le blason de son organisation, pourtant dans sa propre circonscription, où il jouissait en 75 d'une marge de 1,540 voix, M. Clark est menacé.

Olds, petite ville à 90 km au nord de Calgary, votera probablement pour le candidat conservateur, Bob Edgar, qui remplace cette fois-ci une personnalité peu connue pour défendre les couleurs de M. Lougheed. M. Edgar, un entrepreneur en pompes funèbres, était jusqu'aux élection, maire d'Olds. Crossfield, une grande banlieue de Calgary, dans le sud du comté, semble également glisser dans le camp tory. M. Clark souvent absent de sa circonscription à cause de ses responsabilités provinciales conservera par contre ses appuis dans les campagnes surtout depuis que l'organisatrice conservatrice a eu la maladresse de déclarer qu'en s'urbanisant, la circonscription devenait « de plus en plus sophistiquée ». La région qui possède des terres très riches, du gaz et du pétrole en quantité, connaît une prospérité sans faille. Ce facteur plus la présence cette fois-ci d'un candidat conservateur de valeur risque d'inciter les électeurs d'Olds-Didsbury à se ranger dans le camp du gouvernement afin de recevoir plus généreusement des fonds pour leurs routes et leurs hôpitaux.

Jusqu'en 1975, les campagnes du Sud de l'Alberta constituaient le fief principal du Crédit social. C'est dans cette région que les stratèges de parti espèrent reconquérir le terrain perdu. De ce fief d'antan, il ne reste que deux circonscriptions. L'une d'entre elles, Bow Valley, risque fort de passer aux mains des conservateurs, tandis que dans l'autre, Little Bow, le député Raymond Speaker devrait pouvoir se maintenir de justesse. Grâce à sa popularité personnelle et à l'appui des Mormons et des Mennonites. La quatrième circonscription créditiste, Clover Bar, à 30 km au nord-est d'Edmonton, semble bien contrôlée par le député Walt Buck, mais certains observateurs affirment le contraire.

Dans les quatre cas, on constate que localement, les candidats créditistes ne misent pas tant sur le programme ou l'étiquette du Crédit social (forte vague par ailleurs depuis l'abandon des vieilles théories et des références bibliques) que sur leur attraction personnelle et la nécessité d'avoir à Edmonton quelques députés non socialistes dans l'opposition. Les quatre élus créditistes votent fréquemment avec le gouvernement et il apparaît de plus en plus difficile de différencier les députés du Crédit social de simples députés indépendants. Bob Armstrong, nouveau maire d'Olds et partisan local de M. Clark, nous a défini en ces termes le crédit social version 1979: « C'est un parti de droite, qui est plus libéral que les conservateurs en matière sociale. Nous ne sommes par liés au pouvoir des grandes corporations. » Les électeurs albertains voudront-ils conserver cette nuance sur l'échiquier politique?

Aux élections de 1975, les conservateurs avaient recueilli 62,6% du vote populaire, ls créditistes 18,1%, les néo-démocrates 12,9% et les libéraux 4,9%. Le leader du NPD, Grant Notley, jusqu'à présent seul membre de son caucus, espère ravir cette fois-ci la deuxième place au crédit social. Pour ce faire, il compte sur la moitié nord de la province. Une bataille très serrée se déroule dans sa propre circonscription de Spirit River-Fairview, à 500 km au nord-ouest d'Edmonton, où il ne l'a emporté sur les conservateurs que de 99 voix en 1975. Cette fois-ci, le parti gouvernemental lui oppose le maire de Fairview, Jim Reynolds. Cette localité devrait surtout voter conservateur, mais le candidat Reynolds, qui fuit les assemblées contradictoires, ne fait pas bonne impression et les observateurs donnent M.Notley gagnant. La force des néo-démocrates dans cette région de la Rivière-À-La-Paix réside dans l'oubli relatif dont elle est victime de la part d'Edmonton (routes, équipements collectifs déficients) ainsi que dans le mécontentement des agriculteurs, qui souffrent de l'inflation et de la chute des cours du blé. Pour ces mêmes raisons, le NPD entretient certains espoirs dans trois comtés voisins, mais il faudrait que la remontée créditiste enregistrée localement soit suffisamment puissante pour que les députés conservateurs de l'endroit perdent un nombre de voix qui permette au NPD de l'emporter.

Un marasme agricole similaire joue en faveur du parti de M. Notley dans les campagnes au nord-est d'Edmonton. Le parti compte beaucoup sur la circonscription de Redwater-Andrew et celle de Vegreville, où les créditistes, là encore, risquent de gacher les chances du député conservateur sortant, mais les espoirs du NPD dans la région se concentrent sur le comté de St-Paul, à la frontière de la Saskatchewan, où réside une importante communauté francophone et pour le candidat néo-démocrate, Jeff Dubois, appartient au groupe ethnique principal. Le député conservateur Mick Flukker, qui ne se représente pas, s'est fait beaucoup d'ennemis en traitant les francophones de « frogs », et le candidat du parti gouvernemental est un anglo-saxon de religion mormonne dans une circonscription surtout catholique. Les Indiens et Métis de la région ont en outre promis d'appuyer le NPD à cause de ses positions sur les revendications des Aborigènes.

Enfin, les néo-démocrates espèrent percer à Edmonton, où ils ont décroché la deuxième place en 1975 dans 14 circonscriptions sur 15. Le taux de chômage, supérieur de 2% au reste de la province, le mécontentement des employés des hôpitaux et des milieux de l'enseignement, victimes de la politique de restrictions du gouvernement Lougheed, la pression des syndicats outrés par l'adoption d'une loi interdisant les grèves dans la fonction publique sont autant de facteurs qui militent en faveur du NPD. Un meeting du parti à Edmonton, dimanche soir, à attiré 1,500 personnes, le plus gros de toute la campagne, et la présence du premier ministre en ville pendant les derniers jours précédant le scrutin indique que le Parti conservateur surveille la situation de près dans la capitale provinciale.

Les organisateurs du NPD sont persuadés d'une victoire dans Edmonton-Norwood, quartier ouvrier où le secrétaire du parti, Ray Martin, s'oppose au député conservateur Catherine Chichak, mal organisée et peu active. Le comté d'Edmonton-Strathcona est également à surveiller, puisque depuis le dernier remaniement électoral, il englobe l'université et que les étudiants, dont on se demande s'ils iront aux urnes, se plaignent de la hausse des frais de scolarité et de la maigreur du budget de l'éducation.

Le NPD est très prudent de l'image qu'il donne de lui-même. Au meeting d'Edmonton, qui s'est déroulé au son des violoneux et des claquettes, les thèmes n'ont guère dépassé le vague slogan « Envoyons-leur un message ». Surtout implanté dans les campagnes, le parti évite de parler de socialisme, de nationalisations et de se montrer trop militant. Tim Hamilton, directeur, à Calgary, de la campagne du chef libéral Nick Taylor (son parti, soit dit au passage, n'a que très peu de chance de faire élire qui que ce soit), nous a fourni une explication originale du phénomène néo-démocrate en Alberta: l'opposition à Ottawa étant un élément essentiel du crédo politique dans les prairies, le NPD abriterait en son sein, un courant qui s'exprimerait sous d'autres cieux dans le libéralisme.

Quoi qu'il en soit, libéraux honteux ou socialistes authentiques, les néo-démocrates ne se sont jamais trouvé aussi près, en Alberta, de devenir l'opposition officielle.

◆ Énergie

cas où le président opterait pour la thèse des conservateurs, M. Gillespie devrait alors ramener la loi créant Pétro-Canada devant le Parlement pour la faire amender.

Quoi qu'il en soit, le ministre a expliqué que Pétro-Canada est déjà impliqué dans des discussions sur le plan international et que ce qu'il propose comme amendement maintenant se situe parfaitement dans le mandat de cet organisme.

Ce débat de procédure hier n'a été en somme qu'une entrée en matière à ce qui pourrait devenir un affrontement beaucoup plus substantiel si l'amendement Gillespie est accepté par le président.

Par ce projet de loi présenté à la Chambre à la suite du détournement vers les États-Unis par la compagnie Exxon d'un pétrolier destiné à des clients canadiens, le gouvernement veut démontrer son leadership en matière d'énergie. L'amendement de M. Gillespie vise à donner à l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie la mission d'un poste de radar en ce qui concerne la conjoncture internationale des approvisionnements de pétrole.

L'Office aurait aussi l'obligation de faire rapport de temps à autre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'amendement précise enfin que « l'Office doit ajouter à son rapport les recommandations qu'il juge pertinentes afin d'assurer qu'en cas de situation d'urgence découlant des approvisionnements en pétrole le Canada soit en mesure d'y faire face avec des plans d'action précis et bien préparés ».

En somme, il ne fait absolument aucun doute que cet amendement ajoute au projet de loi C-42 et aux moyens mis à la disposition du ministre pour surveiller ce qui se passe dans le monde du pétrole.

D'autre part, le deuxième aspect de l'amendement Gillespie précise ceci: « En cas de mise en vigueur du plan d'urgence de répartition du pétrole prévu à l'accord relatif à un programme international de l'énergie, la délégation canadienne auprès du groupe permanent sur les questions urgentes doit être sous la direction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lequel doit nommer Pétro-Canada à titre de représentant du Canada auprès de ce groupe ». Pétro-Canada devrait alors rendre compte au président de l'Office et au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Il est déjà clair depuis un certain temps que le gouvernement Trudeau entend donner à Pétro-Canada un rôle important. Il y a quelques mois le cabinet approuvait une transaction de $1,5 milliard pour permettre à sa Société de la couronne d'acheter une compagnie américaine.

Le geste d'hier confirme bien sûr que le gouvernement pense que Pétro-Canada peut jouer un rôle utile au Canada et sur la scène internationale. Mais, il y a aussi le fait que les élections générales approchent et que les libéraux cherchent à placer les conservateurs dans une position tout à fait intenable en ce qui concerne Pétro-Canada et la politique énergétique de M. Clark.

On sait que les conservateurs ont proposé le démantèlement de Pétro-Canada, en soutenant que le gouvernement intervient déjà trop dans l'économie et qu'il faudrait laisser davantage le champ libre aux entreprises privées.

◆ Ottawa

pêchent les Canadiens d'avoir accès aux soins auxquels ils ont droit.

Mme Bégin a expliqué aux journalistes, à sa sortie des Communes, qu'elle craint la nouvelle tendance qui veut que les provinces exigent que les usagers payent un certain montant chaque fois qu'ils ont recours aux services de santé, et ce, afin de décourager les abus.

« Nous ne croyons pas qu'il y ait des abus... et un tel système touche durement les personnes les moins nanties, qui pourraient être privées de soins », a-t-elle déclaré.

De plus, a-t-elle rappelé, un nombre croissant de médecins refusent d'adhérer aux régimes d'assurance-maladie.

En Ontario, par exemple, pas moins de 17,9% des médecins ont cessé de participer au régime d'assurance-maladie.

De plus, l'Alberta vient de permettre aux médecins de se dissocier du régime d'assurance-maladie et d'imposer leurs propres tarifs, ce qui oblige les malades à exiger un remboursement souvent partiel de la province.

Mme Bégin n'a pas été tendre envers l'Alberta qui vient de permettre aux médecins d'avoit recours à « l'opting-out ».

Elle a aussi critiqué le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, qui menace d'imposer des frais supplémentaires aux malades tout comme l'Ontario qui l'a déjà fait dans le cas des soins hospitaliers pour les malades chroniques.

« Il n'y a pas de problème au Québec et en Colombie-Britannique », a expliqué Mme Bégin qui a reconnu que dans ces provinces, on respecte les principes fondamentaux du régime d'assurance-maladie.

Le ministre de la Santé a avoué aux journalistes que l'ampleur du problème l'a quelque peu prise au dépourvu. Elle a indiqué que le fédéral, qui verse sa contribution aux programmes, ne les administre pas et que souvent les données transmises par les provinces lui arrivent deux années plus tard.

Mme Bégin a dit que c'était justement pour cette raison qu'elle a demandé aux fonctionnaires des son ministère d'enquêter afin que le fédéral puisse savoir exactement quand et comment les régimes d'assurance-maladie dans les provinces, ne respectent plus les normes, qui ont été mises de l'avant dès la signature du premier accord sur l'universalité des soins de santé.

Elle a expliqué qu'Ottawa engagera des discussions avec les provinces, s'il est prouvé que les critères ne sont pas respectés. Si les négociations ne donnent pas les résultats voulus, le fédéral pourrait bien refuser de verser sa part aux programmes.

Aux Communes, le député néo-démocrate Bob Rae a indiqué que non seulement l'opting-out des médecins ontariens, est injuste pour ceux qui doivent en subir les conséquences mais aussi, que cette pratique est inflationniste.

Il a dit que certains malades devaient payer entre $600 et $700 pour des interventions chirurgicales alors que les remboursements de l'assurance-maladie n'est que $400 ou $450.

M. Rae a dit que le Nouveau parti démocratique est plutôt sceptique quant aux intentions du gouvernement de corriger la situation.

◆ UQAM Suite de la page 3

sur la formule de syndicalisation des chargés de cours, acceptant que ceux-ci soeint syndiqués sous forme d'atelier « imparfait » sans imposer la formule Rand.

Seuls 12% des chargés de cours, enfin, ne pourraient faire partie intégrante du contrat tel que négocié avec le SCCUQ, soient ceux qui dispensent des cours sous contrat et son rémunérés par des entreprises autres que l'UQAM.

Il ne faut pas exagérer toutefois l'importance de ce groupe, a affirmé M. Leclerc. Ce ne sont pas des employés de compagnies au sens classique, mais le plus souvent de corporations comme Radio-Québec ou de ministères gouvernementaux.

La déclaration de M. Pichette faisait état de la lenteur des négociateurs du SCCUQ, qui auraient passé plus de 12 heures à négocier une seule clause.

Il s'agit toutefois d'une clause fondamentale et complexe qui concerne la définition du terme salarié.

Les négociations semblent se heurter fréquemment à des difficultés reliées à la juridiction des divers syndicats d'enseignants, puisque le SPUQ et le SCCUQ veulent avoir un mot a dire sur la répartition des cours, l'évaluation des enseignants la qualification d'emploi, etc.

Quant aux clauses financières, l'UQAM croit avoir déposé une offre à la fois simple et raisonnable qui porterait le salaire versé à un chargé de cours à $2,010 pour 45 heures de cours crédités.

◆ Coopératives

Suite de la page 5

à Sherbrooke, $14,200 à Hull et $18,800 à Montréal.

Les quartiers d'une même ville diffèrent également soit par la population (revenus plus faibles), ou soit par l'état des bâtiments: en effet, plus la détérioration est grande, plus il faudra de rénovations, il en coûtera donc plus cher. Ces différences dues à des conditions incontrôlables par les usagers ne devraient pas se répercuter dans leur loyer; les subventions doivent donc fluctuer avec les conditions particulières des régions, des quartiers ou des bâtiments. Tout cela dans le but que la majorité de la population ait la chance d'habiter dans une coopérative, même ceux qui ont de faibles revenus, et sans voir ces revenus contrôlés pour autant, comme dans les HLM.

Enfin il y aura toujours une proportion de gens (la plus faible possible) pour qui, toutes les subventions ne permettraient pas d'habiter une coopérative, à moins de niveler tous les loyers au plus bas coût possible, ce qui paraît impossible. Les coopératives demandent donc qu'on prévoit un système d'allocation au logement, en dernier recours. Ce système devra toutefois faire preuve de prudence de façon que:

- les membres des coopératives puissent s'en prévaloir sans se sentir marginaliser dans leur propre coop;
- la coop n'y perde pas son autonomie budgétaire et « gestionnaire » d'ensemble.

Il est donc à souhaiter que toutes les conditions soient réunies pour que le mouvement coopératif en habitation prenne de l'expansion. C'est aussi la responsabilité des gouvernements d'offrir ces conditions favorables. Actuellement, autant au niveau provincial que fédéral, on est à reviser les politiques d'habitation. Le détail des conditions offertes aux coops par le gouvernement fédéral par la voix de la S.C.H.L. doit être connu d'un jour à l'autre. Nous savons déjà que ces conditions sont en contradiction, à plusieurs points de vue, avec les principes exposés ici. Nous espérons beaucoup, et de façon particulière, des nouvelles politiques québécoises.

Soulignons enfin que la formule coopérative, pour peu qu'elle réponde à des conditions discutées plus haut, offre non seulement l'accès à de bons logements à prix abordables mais offre aussi l'occasion de se doter d'outils précieux: techniques de gestion, meilleure connaissance de l'état physique des bâtiments et surtout apprentissage de la démocratie directe, quotidienne. Forts de cette nouvelle richesse collective, les coopérateurs auront alors les instruments nécessaires pour déborder du strict problème du logement et s'intéresser ensemble aux questions posées par l'environnement urbain... avec une vision nouvelle de ses aspects communautaires.

Le CSF en commission

La présidente du Conseil du statut de la femme, (CSF), Mme Claire Bonenfant, invite toutes les femmes du Québec à assister à la présentation des mémoires de quelques 20 associations et individus à la commission parlementaire sur la réforme du droit à la famille qui débute ce matin, au salon rouge de l'Assemblée nationale et qui se poursuivra demain et jeudi.

« Les femmes du Québec, déclare Mme Bonenfant, doivent profiter de cette chance unique pour s'informer sur les réformes que le législateur se prépare à apporter à notre code civil en matière de droit familial. »

Le Conseil qui présentera son mémoire aujourd'hui, en fin d'après-midi, souligne l'urgence d'apporter des changements à la législation en matière familiale. De profonds changements socio-économiques dit-il, ont entrainé des modifications de la structure familiale: l'ère des familles nombreuses et traditionnelles est désormais évolue. Au Québec, les couples ont maintenant 1.8 enfant, 44% des femmes sont sur le marché du travail, un mariage sur trois constitue un échec. « Nous devons donc adapter notre droit familial à ces besoins nouveaux et à notre identité collective. »

13 mars

par la PC et l'AP

Il y a 41 aujourd'hui, le 13 mars 1979, l'Autriche était déclarée province du Reich allemand sans que soit tiré un seul coup de feu. Un mois plus tôt, le chancelier autrichien Kurt von Schuschnigg n'avait pu empêcher Hitler de faire nommer des nazis au cabinet.

1978 — Des Sud-Moluquois prennent 70 personnes en otage à Essen, aux Pays-Bas, et demandent la libération de camarades emprisonnés;

1975 — Au Portugal, nationalisation de presque toutes les banques;

1971 — Paul Rose est condamné à la prison à vie pour sa participation au meurtre du ministre du Travail du Québec, Pierre Laporte;

1967 — En Inde, Indira Gandhi est réélue premier ministre;

1939 — L'Allemagne nazie lance un ultimatum à la Tchécoslovaquie;

1928 — Eileen Vollick, de Hamilton, devient la première Canadienne à obtenir son brevet de pilote;

1881 — Le tsar Alexandre II de Russie est assassiné par un anarchiste;

1567 — 2,000 calvinistes sont massacrés par Margaret de Parme, régente des Pays-Bas.

Il est né un 13 mars: Hugo Wolf, compositeur autrichien (1860-1903).

Logement coopératif: 40 projets «en panne»

par André Tardif

Amorcé en 1975, le mouvement des coopératives québécoises d'habitation est actuellement paralysé en attendant l'application des nouveaux programmes annoncés à trois reprises l'an dernier par le gouvernement fédéral.

« Tout est bloqué depuis le 1er janvier, date de l'entrée en vigueur de ces nouveaux programmes dont le manuel d'application n'est même pas disponible aux fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèque et de logement », a dit hier, au cours d'une conférence de presse, Mme Sylvie Beauregard, porte-parole du Regroupement des coopératives d'habitation du Québec.

« Nous avons rencontré M. André Ouellet, ministre des Affaires urbaines, en décembre dernier afin de lui soumettre des revendications bien précises au sujet des nouveaux programmes. Mais en connaissant visiblement très mal les modalités d'application, il devait nous rencontrer une semaine plus tard pour nous fournir plus de détails. Ce rendez-vous a toutefois été annulé à la dernière minute, et nous cherchons en vain depuis à rencontrer M. Ouellet à nouveau. »

Selon les responsables du regroupement de quelques 70 coopératives d'habitation, une quarantaine de projets totalisant 300 logements sont actuellement bloqués, tandis que la formation de nouvelles coopératives a cessé. Et durant ce temps, disent-ils, des fonctionnaires de la SCHL ayant la responsabilité des subventions aux coopératives sont sous-utilisés, faute de directives précises.

« Pourtant, les anciens programmes, abolis depuis le 31 décembre, ont été les seuls couronnés de succès à la SCHL, affirme Mme Beauregard. Les organismes sans but lucratif se sont avérés un échec, de même que les projets à dividendes limités. En 1978, la SCHL a commencé à vendre les 17,000 logements qu'elle possédait au Québec. Il s'agissait de reprises de possession résultant de fausses faillites d'entreprises à dividendes limités, subventionnées par la SCHL ».

Le Regroupement estime que le bloquage depuis bientôt trois mois de projets coopératifs prive l'économie québécoise d'une injection pouvant atteindre $7 millions.

« Il est inconcevable que le gouvernement fédéral, responsable de l'emploi, et le ministre Ouellet, responsable du logement, négligent l'impact d'un tel apport sur une industrie québécoise de la construction en aussi grande difficulté. C'est d'autant plus inconcevable en période de chômage aigu, lorsqu'on sait que chaque emploi en construction en génère plusieurs autres dans l'ensemble de l'économie ».

Le Regroupement suggère au ministre de rétablir les anciens programmes au Québec, où l'accent est surtout mis sur la rénovation de vieux logements à l'encontre des provinces anglophones, où les coopératives en construisent essentiellement de nouveaux. Les nouveaux programmes auraient d'ailleurs été établis en collaboration avec la Coopérative Housing Foundation, à laquelle les coopératives québécoises, un phénomène fort récent, n'adhèrent pas.

« Même s'ils sont dépassés, les anciens programmes ont l'avantage d'être maîtrisés par les fonctionnaires de la SCHL, qui doivent habituellement prendre jusqu'à six mois pour posséder tout nouveau programme, a ajouté Mme Beauregard. Et parallèlement, M. Ouellet doit de toute urgence débloquer les budgets suffisants pour leur application, afin de stopper les dommages causés au mouvement coopératif québécois en habitation. Tout retard ne fera qu'aggraver la situation ».

Les professionnels du gouvernement veulent une seule échelle salariale

Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a déposé hier l'ensemble de ses demandes en vue des négociations des prochains mois. Elles contiennent notamment des exigences bien précises en ce qui a trait au plan de carrière, à la sécurité d'emploi et aux droits parentaux.

Au chapitre des salaires, le syndicat revendique une échelle unique pour tous ses membres (il y en a actuellement huit), un enrichissement collectif de 2.5% en montant fixe, ce qui représenterait environ $650, et une clause d'indexation ressemblant à ce qui existe actuellement, et contenant une « prévention d'inflation » de 6% au 1er juillet suivie d'un ajustement au 30 juin suivant.

La revendication du syndicat d'une échelle unique est basée sur le salaire moyen de ses 7,949 membres, soit celui de l'ingénieur ou de l'agent de recherche qui est d'environ $26,000. Le président du syndicat, M. Marcel Théberge, estime que cette demande représente un coût de 3% de la masse salariale impliquée pour ce groupe, soit à peu près $193 millions. Un agent de recherche obtiendrait donc, si les demandes du SPGQ devaient être acceptées, un $650 d'enrichissement auquel viendrait s'ajouter un montant pour contrer l'inflation.

Contrairement aux représentants des trois grosses centrales qui n'ont pas encore officiellement déposé leur demandes salariales, le SPGQ a remis hier à la partie patronale l'ensemble de ses revendications. La convention collective du SPGQ vient à terme à la même date que celles de la CSN, FTQ et CEQ, au 30 juin, ce qui explique le désir soutenu des professionnels de conclure une entente quelconque avec le futur Front commun, qui, du reste, a encore reporté à une date ultérieure la signature d'un protocole de fonctionnement. Pour ce qui est du SPGQ, les trois du Front commun n'ont pu s'entendre sur une forme d'union qui ne lèserait pas les droits des syndicats affiliés en bonne et due forme à une centrale.

Ce qui n'a pas empêché les rencontres entre les professionnels et les négociateurs du Front commun afin d'harmoniser certaines demandes. On peut notamment prévoir que les demandes que le Front commun déposera sur les droits parentaux ressembleront au dépôt fait hier par le SPGQ et qui contient un congé de maternité de 20 semaines payés par l'employeur et non pas par l'assurance-chômage, une banque de congés parentaux de six jours par année, ainsi que des garderies en milieu de travail dont les responsables seraient payés par l'employeur, dans ce cas-ci l'État.

Un autre ensemble de clauses majeures sont celles touchant le plan de carrière. Cet aspect de la négociation sera cette fois-ci solidement encadrée par la récente loi 50 qui restreint l'aire de négociation des conditions de travail.

Les clauses relevant du plan de carrière sont d'ailleurs les seules à caractère normatif qui continuent à faire problème entre le gouvernement et le Syndicat des fonctionnaires du gouvernement du Québec, dont la convention collective est échue depuis le 30 juin 1978.

L'Union des municipalités: il faut retirer le bill 107

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé le retrait intégral du projet de loi 107 sur les rapports entre locataires et propriétaires.

Dans un mémoire qu'elle a remis récemment au ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, l'UMQ souligne que les dispositions du projet de loi contreviennent à la réforme de la démocratie municipale puisqu'elles accordent à la Régie du logement des pouvoirs dans des matières de compétence municipale.

La Régie du logement pourrait en effet examiner les requêtes des propriétaires auprès de l'administration municipale pour l'émission des permis de démolition, le changement de destination ou la subdivision.

« L'UMQ se doit de souligner que l'instauration de cette nouvelle instance administrative est incompatible avec la réforme de la démocratie municipale et la décentralisation des pouvoirs que le gouvernement, depuis un an et plus, dit souhaiter. L'accord à la Régie d'un droit d'examen des permis accordés par le conseil municipal apparaît pour le moins incohérent dans le cadre de ces politiques », affirme l'UMQ.

VIVRE EN FRANÇAIS, C'EST ÊTRE INFORMÉ EN FRANÇAIS

La Charte de la langue française assure aux Québécois le droit d'être informés et servis en français.

Désormais, les inscriptions sur les produits, les garanties, les modes d'emploi, les menus et les cartes des vins doivent être rédigés en français. Il en est de même pour les contrats, pour les catalogues, brochures, dépliants et autres publications de même nature. La Charte de la langue française n'exige cependant pas l'usage exclusif du français dans tous ces cas. Il est toujours possible d'utiliser une autre langue en plus du français.

Cependant, dans les secteurs où notre image collective est plus directement mise en cause, la Charte exige l'unilinguisme français. Ainsi les textes des affiches et la publicité commerciale sont uniquement en français depuis le 3 juillet dernier; quant aux raisons sociales, elles devront être francisées d'ici le 31 décembre 1980.

Ces mesures ont pour but d'assurer le respect de notre identité.

au Québec, on vit en français

Gouvernement du Québec
Office de la langue française



Vous croyez que les diamants Birks sont chers? *Lisez ceci!*

Nos prix sont en vérité les plus bas, et voici pourquoi:

Nous achetons des milliers de carats de diamants à la fois, directement à la source, et nous fabriquons les bagues dans nos propres ateliers. Nous éliminons ainsi les intermédiaires — une économie dont nous faisons profiter nos clients.

On pourrait citer plusieurs cas où le prix régulier des diamants Birks demeurait inférieur à des prix coupés de 40% dans d'autres magasins. Nous vendons même à des marchands étrangers tellement nos prix sont avantageux.

Birks ne vend pas cher. Ça, c'est sûr!

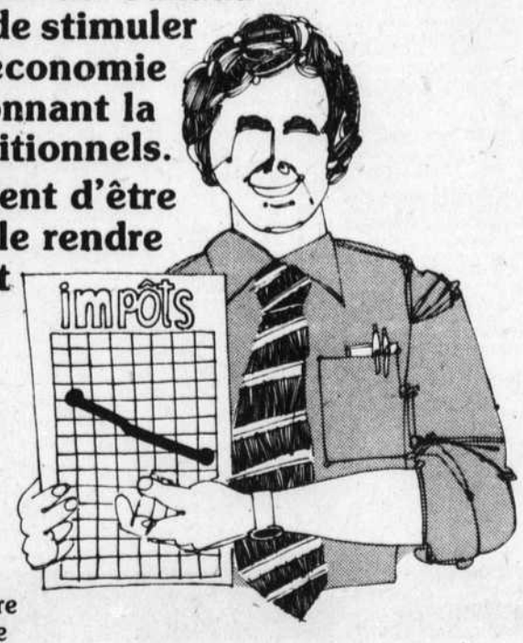
les Diamants Birks
ont l'éclat de l'amour.

employeurs

RÉDUISEZ VOS IMPÔTS AUGMENTEZ VOS AFFAIRES

LE PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI du gouvernement du Canada a pour but de stimuler notre économie en subventionnant la création d'emplois additionnels.

Ce programme vient d'être amélioré afin de le rendre encore plus accessible et plus profitable:



1. la durée du programme a été portée de 9 à 12 mois; ainsi vos crédits d'impôt peuvent être augmentés de 33⅓%.
2. la procédure de participation au programme a été simplifiée;
3. les employeurs admissibles sont maintenant plus nombreux;
4. la sélection des employés est encore plus grande (employés en chômage depuis 2 semaines ou plus au lieu de 8 semaines ou plus précédemment).

rapide: votre crédit se déduit de vos versements réguliers d'impôt fédéral.

simple: il n'y a que deux formules d'une seule page à remplir au cours de l'année.

pratique: vous choisissez vos nouveaux employés au Centre d'Emploi du Canada/Centre de Main-d'oeuvre du Canada le plus près de chez vous.

PARTICIPEZ IMMÉDIATEMENT À CE PROGRAMME

Pour vous inscrire ou pour obtenir de plus amples informations, communiquez avec le Centre d'Emploi du Canada/Centre de Main-d'oeuvre du Canada le plus près de chez vous ou téléphonez à frais virés: (514) 283-2683.

Emploi et Immigration Canada
Bud Cullen, Ministre

Employment and Immigration Canada
Bud Cullen, Minister

Aux "Quat'soûls bar"

La drolatique saga des Hugues et leurs cercueils

par Françoy Roberge

Un cercueil à la dérive, de Marc Drouin joué par Markita Boies, Mimi Latour, Denis Brassard et Raymond Legault. Conception technique de Lorraine Beaudry, mise en scène de l'auteur, production du Théâtre de la nécessité.

Dans le minuscule et néanmoins sympathique espace du Quat'soûls bar dans le foyer du Théâtre de Quat'sous — devenu lui-même presque classique — se déroule un excellent divertissement funèbre jusqu'au 7 avril.

C'est l'occasion de découvrir, pour ceux qui ne les connaissent pas, quatre comédiens de plus en plus actifs à la scène et un auteur plein de verve, Marc Drouin.

L'histoire met en scène Howard I et Howard II, fils méconnus de Howard Hughes, nés d'une mère québécoise sur les bords odorants de la Riviera des Prairies.

Après de nombreux déboires, l'ainé est devenu propriétaire-gérant et fondateur de Machabec, la plus grande entreprise de l'industrie de la mort à Montréal. On ne parle plus de mort mais de voyage, et Machabec effectue des testaments sur vidéo-cassettes dans ses studios de la Place Ville-Marie, reconvertie en funérarium ou selon le vocabulaire de l'auteur, en agence de grands voyages.

Howard Hugues II, le cadet, veut se réconcilier avec son ainé dont il s'est éloigné à la suite d'une brouille maritime, sur la Riviera des Prairies.

Il tombe amoureux d'une riche et jeune veuve (Markita Boies), la veuve Reynolds qui doit se faire « arranger » chez Machabec et qui « embaume littéralement ».

S'ajoute à ces personnages l'omniprésente secrétaire du P-d.g. de Machabec, jouée par Mimi Latour, complètement délirante entre la poésie cosmique, les conseils de sa gouroue et l'attirant « family compact » des Hughes.

L'ainé des Hughes, Raymond Legault est un adepte de la psychanalyse ou de quelque gestalt à moins que ce ne soit un fan du cri primal dont il parle abondamment.

Le cadet est un romantique et un pur, bien dessiné par Denis Brassard. Le tout donne lieu à une mordante satire de la société contemporaine, satire très californienne, fort nouvelle chez nous, mais rejoignant également tant par le langage que par le découpage « Charlie hebdo », le théâtre des petits cafés parisiens.

En effet, le contenu, par la surabondance des clichés du « Marin County », jogging, simplicité volontaire, gourous et cri primal rappelle l'efficacité de la jeune dramaturgie américaine. Mais le découpage et le vocabulaire, de même que l'irrespect de la mort se rapprochent plutôt de la bande dessinée française pour adulte laquelle a donné lieu à plusieurs spectacles parisiens, signés Wolinski, Cavanna, etc...

En somme, l'auteur est très efficace, et on entendra certainement beaucoup parler de lui, car il manie la répartie avec un métier très sûr déjà, tout en fournissant un matériau dramatique bien enchainé, sans faiblesse.

Les comédiens sont parfaitement à la hauteur de la pièce à laquelle ils donnent toutes ses dimensions critiques. On rit très souvent, mais le sujet et son traitement imposent aussi certaines interrogations bien saines sur quelques modes qui nous enserrent au fil des ans. C'est donc un mélange qui a à la fois la légèreté immédiate et l'efficacité du boulevard et une ironie qui ne s'arrête pas aux conventions majeures dans le genre de l'amant étouffé dans la garde-robe.

La mise en scène et le décor s'allient pour soutenir le rythme du texte et l'aspect visuel n'est jamais monotone en dépit de l'exiguité des lieux.

Les arts visuels

De *Motivation V* à *Hors-Jeu*

par René Viau

La scène des arts visuels connait avec les effluves printanières qui flottent dans l'air, un regain d'activités. Quelques bonnes expositions sauront retenir l'attention de l'amateur exigeant.

Ajoutons, aussi, qu'une nouvelle galerie coopérative — surgissant d'un indescriptible noyau qui, il y a à peine quelques jours, s'appelait la galerie ZZ (pour « Zartistes Zinconnus ») — semble prendre forme. Une visite à cet espace qui se nomme maintenant Motivation V promet à la fois d'agréables surprises et d'amères déceptions. Il y a de tout: du pire à l'excellent, et, bien sûr: de l'inédit. Ces salles d'exposition non conformistes sont situées au 1447, rue Bleury. Parmi cette production hétéroclite, les huiles « nouvelle manière » de Josette Trépanier sont une révélation. Dépassant l'imagerie qui la caractérisait, notamment dans de précieux albums d'art, Josette Trépanier allie maintenant techniques traditionnelles et sujets actuels comme en témoignent les quelques toiles de cette artiste accrochées aux murs de la galerie. Autre révélation: une vamp musclée. C'est un triptyque dû à l'esprit de Michèle Cournoyer qui a délaissé ses délectations « spaghettataires » mais conjugue toujours l'humour au féminin. À côté d'un pastel de Pierre-Léon Tétrault se trouve une émouvante sculpture en bois assemblé, évoquant l'emblème concentrique du Soleil Levant. C'est, nous dit-on, un mausolée incantatoire pour les victimes du mal de Minamata. La pièce s'intitule *Minamata-gami*. Une sculpture de Claude-Paul Gauthier. Quant à l'inédit, le visiteur constatera, par exemple, que la pièce de théâtre de Denise Boucher *Les Fées ont soif* a aussi fait couler quelques tubes de peintures. La coopérative de Motivation V qui est présentement à se structurer, compte survivre en présentant une série de manifestations ponctuelles dans une perspective d'intérêt social.

■

Quittons cette galerie « pas comme les autres » pour nous retrouver chez Graff. L'atelier Graff a mis sur pied une exposition que l'on pourrait presque qualifier d'hommage à Claude Tousignant (jusqu'au 28 mars). On y retrouvera des gravures de cet artiste à partir de 1956. Parmi les gravures présentées, la plupart des périodes marquantes de la production de ce peintre sont là. Cela va des premières oeuvres « plasticiennes » (sur papier, évidemment) à l'équivalent en gravures des *Accélérateurs chromatiques*, des *Gongs*, des cibles et des mandalas, des *Diagonales* jusqu'aux esquisses pour des « peintures-sculptures »: ces formes pleines et monochromes: arcs, rectangles, demi-cercles... récentes. La couleur y est alors disposée en séquence sur chaque forme se voisinant. Les blancs disparaissent, se confondent au fond qui serait aussi le mur. On verra une série de cibles récentes où la couleur se met, là encore, au service de la forme plutôt que du mouvement. Il faudrait davantage parler, pour l'ensemble de l'oeuvre de Tousignant, de possibilité combinatoires de ces trois éléments qui concourent à faire déborder le cadre dans lequel se situe le champ pictural. Paradoxalement, ces gravures, bien que s'affirmant en oeuvres autonomes, nous font regretter les toiles du peintre. Un hommage mais aussi, espérons-le, un avant-goût.

■

Depuis 1976, l'artiste américain Kenneth Noland travaille avec des fibres en papier qu'il fabrique lui-même. Rangé habituellement, par les historiens de l'art, sous l'étiquette des « color-field painters », Noland affirme avec cette technique que la matière employée peut, de nouveau, être le sujet d'un tableau, tout en effectuant un retour aux petits formats — presque à la peinture de chevalet — s'il faut en conclure par le format, des tableaux de cette exposition puisque, bien entendu, la matière, le demande.

Avec ces papiers, produits par une manipulation ou l'artiste intercale à la partie fibreuse couleurs et motifs sans se servir du pinceau, Noland insiste sur la consistance physique de la couleur et de son support.

Ces papiers faits à la main se remarquent par des pulpes de couleurs et de textures attrayantes, juxtaposées et superposées, créant des effets brûmeux, des déchirures jouant sur l'interpénétration des fibres en présence. Le motif du cercle et le thème de la fusion dominent. Il s'agit d'un propos captivant sur la suppression même du support traditionnel de l'oeuvre où sur son remplacement par celui-ci. Cela pourrait aller très loin; malheureusement certains « papiers » de dimensions réduites font état de procédés techniques qui ne dépassent guère le stade de l'expérimentation, tout en permettant à un collectionneur de s'approprier à un prix relativement « bas » une pièce de Kenneth Noland. Ces fibres où la matière devient à la fois forme et coeur, sujet et support, sont à voir. (Jusqu'au 6 avril à la galerie Waddington).

■

On ne peut s'empêcher de situer David Sorensen en fonction de l'académie du « color fields painting », mouvement dont se rattache Kenneth Noland, ne serait-ce que pour décrire son travail.

Ce rapprochement ne lui rend pas tout à fait justice. C'est un peintre consciencieux et honnête. À l'intérieur de ses toiles, on retrouve des parties monochromes d'un brun fumant sur lesquels repose une juxtaposition de bandes colorées accentuant la forme du tableau, créant des séparations entre les espaces de la composition où prédomine une lutte statique. Quelquefois, les toiles sont traversées par des méandres, des bris de rythmes qui s'organisent en fonction d'entrecroisements et de diagonales arrêtant la couleur. Une peinture de qualité qui, toutefois, n'est pas nouvelle. Galerie Gilles Corbeil jusqu'au 7 avril.

■

C'est cette même constatation qui s'impose à la sortie d'une visite au Musée de Joliette où se tient une exposition intitulée *Autour de six artistes*. Peintures, dessins et gravures de Bénic, Bergeron, Fainaru, Lussier, Tisari y sont réunis.

Ces pièces, certaines d'une grande qualité, sont présentées d'une façon excessivement vivante au moyen d'une projection audio-visuelle expliquant la démarche technique de chacun des artistes.

La salle d'exposition qui baigne dans une musique de Micheline Coulombe-Saint-Marcoux, fait aussi place, à travers plantes vertes et ambiance feutrée, aux outils de travail de ces peintres-graveurs.

On peut reprocher à la plupart de ces artistes de ne pas apporter de propositions nouvelles en poursuivant leurs démarches personnelles à l'abri des canons de la mode, et d'une certaine forme de « terrorisme » d'avant-garde. C'est vrai, il n'y a ici rien de bien nouveau. Qu'importe. Puisque la qualité et la justesse de ton de trois des artistes concernés: Bénic, Lussier et Bergeron sont éblouissantes. Bergeron, dans la série des *Champs* s'égare volontiers dans l'abstrait, bien que toujours contraint par sa volonté paysagiste. Bien sûr, le « paysage poétique plus ou moins abstrait » est un genre presque suranné. Et pourtant, malgré tout, les compositions de Bergeron s'imposent. Un paysagisme que l'on retrouve chez Lussier, oscillant entre le formel et le figuratif. Avec l'ambiance si particulière des toiles silencieuses de Bénic où se jouent une opposition entre des plans de couleurs sous-jacents à la surface des toiles, ce peintre s'affirme. Bénic propose-t-elle, dans ces toiles qui se laissent découvrir avec le temps, une peinture trop construite, trop systématique? C'est à voir. L'équilibre y est toujours en perpétuel réinventions. À noter que la revue *Cahiers* consacre une partie de son numéro Printemps 1979 à ces artistes qui se manifestent à Joliette. (Jusqu'au 18 mars).

Également au Musé de Joliette, Alex Magrini déçoit par ses toiles non tendues et ses boitiers en polyuréthane. Ces objets participent à une interrogation sur la couleur, le graphisme, la forme et la texture. Des pièces qui semblent vouloir prendre trop de directions à la fois. En s'attaquant au seul problème de la texture face à la forme, celui qui semble ici le plus déterminant, l'artiste aurait peut-être évité la confusion qui, à mon avis, se dégage de ces pièces. (Jusqu'au 18 mars)

■

Outre ces expositions stimulantes, une série de manifestations multi-disciplinaires *Hors-jeu* se dérouleront au Musée d'art contemporain le 15, 16, 17 et 18 mars. C'est vraiment là, l'événement de la semaine. 19 « performances » y rassembleront une cinquantaine d'artistes. Des manifestations qui font appel au théâtre, au happening, à la photo, à la musique, à la sculpture, à la vidéo, à la poésie... regroupant et dépassant plusieurs médias, permettant à l'artiste d'établir un nouveau rapport avec le public. Ces recherches d'analogies entre diverses formes d'art créent une expression nouvelle sur le plan physique et conceptuel, fondée sur un espace total et multiple. Voici l'horaire de ces « performances » ainsi que leur durée, qui se dérouleront dans les salles 2A et 2B et au Studio du Musée de la Cité du Havre.

Jeudi à 19 h 30, *Sculpture Médium*, conception de Claude Lamarche, 1 h. À 20 h 30, *Dialogues vers un obscurcissement*, conception du Cyril Reade et Holly King, 45 m. À 21 h 30 ...*Dérouler, Unroll, Dessrollar, Svolgere, Au Frollen, Kilise...*, conception de Rober Racine. 30 m.

Vendredi le 16 mars, à 14 h 30, *Scrap, surexposition urbaine*, conception de Daniel Guimond, 1 h. A 15 h 30 *Parcours*, conception de Claude-Paul Gauthier, 30 m. À 19 h 30 *Design musical-réalisation sonore*, conception du groupe Sonde, 1 h. A 20 h 30, *Des plages*, conception de Jean-Paul Daoust et James Frederick Schultz, 1 h. A 21 h 30 *Souvenirs de Québec*, conception de Jean Tourangeau, 1 h.

Samedi le 17 mars à 13 h 30, *Le combat de dragons, rituel plastique*, conception de Claude-Marie Lasside, 45 m. A 14 h 30, *Plus,(+), Moins (−) 9=*, conception de Raymond Gervais, 45 m. A 15 h 30 *(S)entendre Debussy*, conception de Yves Bouliane, 40 m. A 16 h 30, *Des sons et des silences*, conception d'Eric Gordon, 45 m. A 19 h 30, *Sexaphone*, conception de Michel Haslan, 10 m. A 20 h 30, *Faire des mots et des gestes pour dire qu'on ne veut pas*, conception de Pierre Gosselin, 20 m. A 21 h 30, *01, essai 1*, conception de Germain Beaudry et Yollande Villemaire, 1 h.

Dimanche 18 mars à 13 h 30, *Exploring the object*, conception de Ted Dawson, 20 m. 14 h 30, *Synchro-Doll*, conception de Daniel Dion, 20 m. A 15 h 30 *Platine*, conception de Claude Beausoleil, 40 m. A 16 h 30, *L'auprès le corps: distance justifiée de trop*, conception de Jacques Ouellet, 20 m.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Passe-partout
10.10 Animagerie
10.15 Minute Moumoute
10.30 Magazine express
"Hygiène capillaire" avec J.P. Ladouceur. "Référence-express". Comité de protection de la jeunesse, avec Roland Vadeboncoeur.
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Le monde en liberté
12.00 Lassie
12.30 Les coquelicots
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
"Alerte rouge": 1. écologie humaine: le comportement humain dans la société de demain
14.30 Cinema
"Columbo: une ville fatale". Policier réalisé et interprété par Peter Falk.
16.00 Bobino
16.30 Les contes orientaux
17.00 L'heure de pointe
Chronique du mardi: le cinéma, avec Nathalie Petrowski; le livre, avec Paul-André Bourque
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Le monde de Disney
20.00 Grand-papa
téléroman de Janette Bertrand
20.30 Jamais deux sans toi
Téléroman de Guy Fournier
21.00 Télémag
22.00 L'enfance à vivre
"L'envers du jeu". Le développement intellectuel de l'enfant par le jeu
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Rencontre
Inv.: Arturo Paoli, théologien de la libération, prêtre engagé parmi les pauvres de l'Amérique Latine
23.50 Propos et confidence
Jean Doat se raconte
24.20 Cinema
"Antoine et Sébastien" (Franco-Italien 1973). Comédie réalisée et interprétée par Jean-Marie Perier, avec Claude Dutronc, Francois Périer, Ottivia Piccolo et Marisa Pavan.
2.05 Le télejournal

10 CFTM

7.50 Horaire
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
"L'économie" avec Richard Johnson. "Les voyages"
10.30 Bonjour madame
"Medecin de famille" avec le Dr Maurice Lauzon - "Notre langue" avec J. Laurin
11.15 Saturnin le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-quiz
"Les trois troupiers" (Américain 1951) Film d'aventures réalisé par T. Garnett, avec Stewart Granger, Cyril Cusack et Robert Newton. ■
15.30 Services à la communauté
16.00 Le monde de monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le 10 vous informe
19.00 Ma sorcière bien-aimée
19.30 Oscar et Félix
20.00 Le saint
21.00 Tête d'affiche
"Cirque de Corée"
22.00 Tic, tac, toc
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Cinema
Festival David McCallum: "Un de nos espions a disparu" (Américain 1966). Film d'espionnage réalisé par E. Darrell Hallenbeck, avec Robert Vaughn, David McCallum et Vera Miles.
1.00 Les incorruptibles
2.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Parlez-moi
13.25 Sunrunners
13.45 Les oraliefs
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-partout
14.45 Le marché aux images
15.30 Studio I
"Talk-show" avec Gilles Gougeon
16.30 L'Envers du décor
Claude St-Denis
17.00 Le monde en guerre
"Une certaine aube"
18.00 La publicité au Québec
18.30 Période de Questions à l'assemblée nationale
19.30 Ciné-mardi
"L'homme de la plaine" (Américain 1955) — Western réalisé par Anthony Mann, avec James Stewart, Arthur Kennedy et Cathy O'Donnell.
21.35 Rêver en couleur
"Van Gogh"
22.30 Les débats de l'assemblée nationale

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.10 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Canadian School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 CBC 6 Good Afternoon
12.01 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLaren Show
14.00 The Edge of Night
14.30 Beyond Reason
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Famous Five
16.30 Pencil Box
17.00 The Partridge Family
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Consumerscope
20.00 Happy Days
20.30 The René Simard Show
21.00 Three's Company
21.30 The Fifth Estate
22.30 Fortunes
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 The World at War
24.45 Station Closing

12 CFCF

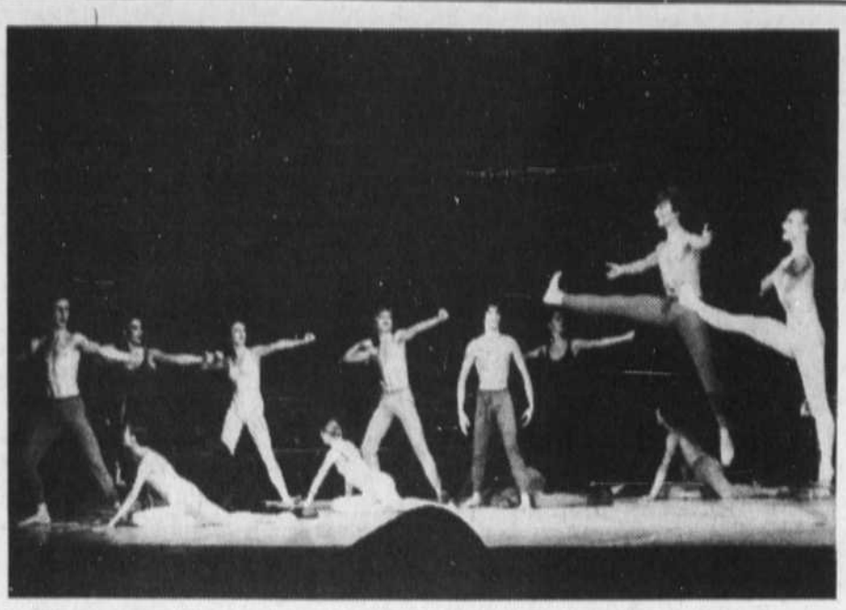
5.30 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Headline Hunters
19.30 The Patsy Gallant Show
20.00 McGowan and Co.
20.30 Laverne and Shirley
21.00 Grand old country
21.30 Taxi
22.00 Quincy
23.00 CTV National New
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Show
"The prime of Miss Jean Brodie" (comédie dramatique 1969)

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Hardcore" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 15.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) "Midnight Express" 19 h 10, 21 h 20.
AVENUE, 1224 Avenue Green Westmount (937-2747) — "Agatha" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Marashino Cherry" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Visions" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Avalanche" 15 h 05, 18 h 25, 21 h 45 et "Dis bonjour à la dame" 13 h 25, 16 h 40, 20 h 00.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Fines parties" 14 h 25, 18 h 10, 21 h 55, "Les hotesses du sexe" 13 h 10, 16 h 55, 20 h 40 et "Les pétroleuses du sexe" 12 h 05, 15 h 45, 19 h 30.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Quintet" 17 h 00, 19 h 05, 21 h 15.
BONAVENTURE II, "Ice castles" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "L'express de minuit" 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD II, "Les bronzés" 19 h 30, 21 h 30.
BROSSARD III, "Château de rêves" 18 h 00, 21 h 35 et "Les 7 cités d'Atlantis" 19 h 55.
CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) — "L'express de minuit" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Château de rêves" 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40 et "Les 7 cités d'Atlantis" 12 h 45, 16 h 15, 19 h 55.
CHAMPLAIN II, "Les bronzés" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 20.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Comment se faire réformer" 14 h 35, 18 h 10, 21 h 45 et "Tendre poulet" 12 h 40, 16 h 15, 19 h 50.
CHATEAU II, "Brillantine" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CINÉMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2996) — "Halloween" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "La dernière folie de Melbroks" 19 h 30 et "Le tournant de la vie" 17 h 15, 21 h 15.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Bella donna" (de Yamamoto — Japon 1973) 19 h 30 et "Kampuchea vincra" (réalisation collective — Canada 1979) 21 h 30.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "The Great Train Robbery" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ II, "Agatha" 19 h 15, 21 h 10.
LA CITÉ III, "Every which way but loose" 18 h 55, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "The Forty-First" (de G. Chukhrai — 1956) 20 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Murder by decree" 19 h 00, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Le jeu de la pomme" 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 50, 21 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Elisa mon amour" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Projections spéciales" 12 h 20, 14 h 45, 17 h 10, 19 h 35, 22 h 00. "Fais-moi tout" 13 h 45, 16 h 10, 18 h 35, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Vas-y maman" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Hardcore" 19 h 00, 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Quintet" 19 h 05, 21 h 15.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "L'express de minuit" 19 h 15, 21 h 30.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Cri de femmes" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — "Agatha" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL II, "Warriors" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, "Silent partners" 19 h 00, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanarald (341-3190) — "Same time next year" 19 h 15, 21 h 15.
DÉCARIE SQUARE II, "Halloween" 19 h 00, 21 h 00.
ELYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Playtime" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSÉE II, "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Tashereau Greenfield Park (691-6129) — "La trappe aux filles" 18 h15 "Amour, passion et violence" 19 h 50.
GREENFIELD II, "Comment se faire réformer" 18 h 00 "Tendre poulet" 19 h 40.
GREENFIELD III, "Warriors" 18 h 05, 19 h 45, 21 h 25.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Maraschino cherry" 12 h 00, 15 h 00, 17 h 40, 20 h 20 "Mme Zenobia" 13 h 35, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 40.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) "L'express de minuit" 19 h 00, 21 h 30.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Foul play" 18 h 55, 21 h 00.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Éclair au chocolat" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL II, — "Le ciel peut attendre" 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL III, — "Superman" 18 h 25, 21 h 00.
LAVAL IV, — "Sensations hollandaises" 19 h 00 "Hambourg ville du plaisir" 20 h 15.
LAVAL V, "Brillantine" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin Chomedey (685-5207) — "Les 7 cités d'Atlantis" 19 h 25. "Château de rêves" 21 h 15.
LAVAL-ODEON II, — "Les bronzés" 19 h 00, 21 h 00.
L'IMPREVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut "Chobizenesse" (de Jean Yanne) 19 h 00. En bas "The song remains the same" 20 h 30.
LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Warriors" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEWS II, "Silent Partners" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEWS III, "Superman" 12 h 55, 15 h 35, 18 h 15, 21 h 00.
LOEWS IV, "Foul Play" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
LOEWS V, "No. 1 secret service" 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.
LONGUEUIL I, Place Longueuil, Longueuil, (667-7933) — "Avalanche" 18 h 25, 21 h 45 "Le chasseur de chez Maxim" 20 h 00.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) "La dernière maison sur la gauche" 19 h 30, "Les fissons de l'angoisse" 21 h 00.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Avalanche" 18 h 30, 21 h 30, "Julie pot-de-colle" 20 h 15.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Boys from Brazil" 19 h 00, 21 h 10.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-0401) "Les 7 cités d'Atlantis" 19 h 00. "Le château de rêves" 20 h 50.
MONTENACH II, "California suite" 19 h 10, 21 h 05.
OMEGA I, Place K-Mart, Longueuil (463-3320) "Flic en jeans" 21 h 10, "Profession garde du corps" 19 h 30.
OMEGA II, "Hotesses du sexe" 21 h 50, "Parties fines" 20 h 35, "Pétroleuses du sexe" 19 h 30.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) "Le Casanova de Fellini" (de F. Fellini - Italie 1976) 18 h 45, 21 h 45.
OUIMETOSCOPE II, "Le septième sceau" (de I. Bergman - Suède 1956) 19 h 15, 21 h 15.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "Les vrais perdants" 19 h 30, "Les chevaux de feu" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest Ste-Catherine (866-6991) "Rocky horror picture show" 14 h 20, 17 h 50, 21 h 20, "Phantom of the paradise" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 40.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) "Le ciel peut attendre" 19 h 00, 21 h 00.
PAPINEAU II — "Comment se faire réformer" 18 h 05, "Tendre poulet" 19 h 45.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Capricorne un" 18 h 15, 21 h 45, "Livraison des soucoupes volantes" 20 h 15.
PARADIS II — "La malédiction de la panthère rose" 18 h 15, 22 h 00, "L'âge de cristal" 20 h 00.
PARADIS III — "Sensations hollandaises" 19 h 40, 22 h 20, "Étreintes brulantes" 18 h 15.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Fous à délier" (de M. Bellochio et S. Agosti, Italie 1976-77), 19 h 30 et 22 h 00.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Éclair au chocolat" 13 h 40, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 40, 21 h 40.
PARISIEN II — "L'arbre aux sabots" 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00.
PARISIEN III — "Mort sur le Nil" 13 h 15, 15 h 55, 18 h 30, 21 h 10.
PARISIEN IV, "Le ciel peut attendre" 13 h 20, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 30.
PARISIEN V, "Harold et Maude" 13 h 00, 14 h 45, 16 h 25, 18 h 10, 19 h 55, 21 h 40.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Same time next year" 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-3544) — "Heaven can wait" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 55, 10 h 05, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE II, — "Unmarried women" 12 h 10, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 45, 21 h 05.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Double exposure of Holly" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Deep Tunnel" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
RIVOLI, 6906 St-Denis (277-3125) — "Trappe aux filles" 14 h 50, 18 h 05, 21 h 25. "Amour, passion et violence" 13 h 05, 16 h 25, 19 h 45.
RIVOLI II, "Le ciel peut attendre" 13 h 30, 15 h 20, 17 h 10, 19 h 00, 21 h 00.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Flics en jeans" 14 h 10, 17 h 50, 21 h 25 "Profession garde du corps" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 45.
SAINT-DENIS III, "Le tombeau hindou" 12 h 00, 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00, 22 h 00.
SEVILLE, 2155 Ste-Catherine O. (932-1139) — "Autumn sonata" 19 h 30, "The american friend" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Heaven can wait" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "North avenue irregular" 19 h 10, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Avalanche" 18 h 10, 21 h 30 et "L'armaguedon" 19 h 50.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Éclair au chocolat" 19 h 05, 21 h 05.
VERSAILLES II, "Trappe aux filles" 18 h 15, "Amour, passion et violence" 19 h 50.
VERSAILLES III, "Brillantine" 19 h 15, 21 h 15.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Flics en jeans" et "Profession garde du corps" 19 h 15.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Avalanche" 18 h 20, 21 h 40. "Dis bonjour à la dame" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "The great train Robbery" 13 h 00, 14 h 50, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50.
YORK, 1487 Ste-Catherine O. (937-8978) — "North avenue irregular" 12 h 45, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

SUR SCÈNE

CAFE DE LA PLACE, Place des Arts — "Moi, Bertolt Brecht" d'après Bertolt Brecht. Du lundi au samedi. Relâche le dimanche.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — Festival multiculturel: "Questioning of Nick" et "Chamber Music", d'Arthur Kopit par le groupe Actors studio — 20 h 30.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM: 1237 Sanguinet (284-9352) — cinéma: "La fiction nucléaire" de Jean Chabot, 12 h 00. Chatouille, Chocolat et Bezom présentent Chocolat dans "Le Coulapix" 20 h 30.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301) — "La Sagouine" d'Antonine Maillet, avec Viola Léger, en anglais. Lun. jeu, sam.: 20 h 30. Dim.: 19 h 30. Matinées, mar, jeu.: 13 h 30. Relâche le vendredi.
EL CASINO, 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) —Jacques Higelin et ses musiciens. 21 h 30 23 h 30.
LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — Midi concerts: classe d'opéra de Monik Grenier.
LA CASANOUS, 485 ouest, Sherbrooke (844-3691) Relâche.
L'EVECHE, Hôtel Nelson, 425 Pl. Jacques-Cartier (670-4309) — "Le Théâtre de ma blonde est au boutte" présenté "Hé qu'mon chum est platte". 21 h 00.
LA GRANDE PASSE, 411 est, Ontario (844-6284) — Relâche.
L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-4397) — Jocelyn Bérubé, violoniste. 22 h 00, 24 h 00. Entrée libre.
SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) "Little Brother" Montgomery, pianist blues. Tous les soirs de 20 h 00 à 3 h 00.
PATRIOTE, 1474 est, Ste-Catherine (523-1131) — Brault et Fréchette. Sem. et dim.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT, — "En attendant Trudot" de Victor Lévy Beaulieu, par le Théâtre de l'Epouvantail. Du mer. au dim.: 20 h 00.
PIANO NOBILE, Place des Arts. Carte blanche: "Les lettres portugaises" par Monique Lepage, midi.
SALLE DE CONCERT POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'Orchestre symphonique de Montréal. Les Concerts Gala, dir.: Charles Dutoit, solistes: Maureen Forester, Peter Lindroos, 20 h 30.
SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE, 200 Avenue Vincent-d'Indy, Outremont — L'intégrale des sonates pour violon et piano de Brahms interprétée par Jacques Verdon et Lise Boucher, 20 h 30.
THÉÂTRE ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "Le temps d'une vie" de Roland Lepage, 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "La tête de Monsieur Ferron" de Victor-Lévy Beaulieu, 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est



Auditions à Montréal pour l'école Mudra

C'est le lundi 19 mars à 10 h que se tiendront les auditions pour ceux qui désirent entrer à l'école Mudra, école internationale des arts du spectacle, fondée par Maurice Béjart à Bruxelles en 1971 et reconnue par l'UNESCO.

Ces auditions auront lieu à l'École nationale de théâtre, 5030 rue Saint-Denis à Montréal (514) 842-7954. C'est la première fois que des auditions pour l'école Mudra ont lieu au Canada; cette année, également, une sélection s'opérera dans huit autres villes à travers le monde.

L'école est une institution sans but lucratif qui se définit comme un « Centre de perfectionnement et de recherche des interprètes du spectacle ».

Le compositeur canadien Gabriel Charpentier est membre du « Comité artistique » de ce centre depuis sa fondation de même que des personnalités comme Pierre Boulez, Pauline Grant du « Sadler's Wells Opera Movement Group », Rosella Hightower du Centre International de Danse de Cannes, Karlheinz Stockhausen et plusieurs autres.

D'après Gabriel Charpentier MUDRA est un centre interdisciplinaire où les élèves étudient les divers aspects des différents arts du spectacle en mettant particulièrement l'accent sur le rythme et le mouvement. Les étudiants de cette école viennent de tous les milieux.

MUDRA est un terme sanscrit signifiant le geste. Ce n'est pas une école au sens traditionnel du mot, mais c'est un centre qui offre non seulement une formation en danse classique et moderne, mais aussi dans les domaines du chant, du théâtre et du rythme et ceci pour répondre au désir de son créateur Maurice Béjart, le fondateur des Ballets du XXième siècle. À MUDRA, la danse, le geste, sont le plus important, mais tous les autres cours sont axés sur un complément de formation que Maurice Béjart juge indispensable pour l'avenir du spectacle.

Les candidats (entre 15 et 21 ans pour les garçons et entre 15 et 19 pour les filles) doivent être prêts à s'engager pour toute la durée du cours qui est de trois ans. Il n'y a pas de frais de scolarité, mais les droits d'inscription, les dépenses de voyage et les frais de séjour en Belgique sont à la charge de l'étudiant.

On peut obtenir une brochure et des formulaires d'inscription en écrivant à l'École Nationale de Théâtre, 5030 rue St-Denis, Montréal, Québec H2J 2L8, ou en téléphonant à (514) 842-7954.

Les formulaires d'inscriptions doivent parvenir à l'adresse ci-haut mentionnée au plus tard le 15 mars.

Karen Kain

Un succès de danse et de télévision

par Jean Basile

CHRONIQUE DES ONDES

Karen Kain: The Pleasure of your Company, au canal 6, dimanche à 20 h.

Si, pour l'information, CBC n'en cède rien à personne, et surtout pas à Radio-Canada, ses émissions de variétés de Tommy Hunter au p'tit Simard, sont généralement débiles et dans le plus mauvais goût américain. Mais, et cela c'était déjà vu dans l'ancienne mais toujours remarquable émission faite avec Robert Charlebois, il arrive que certaines de leurs émissions spéciales soient des chef d'oeuvres.

C'était le cas, dimanche, pour le *Spécial Karen Kain*, la danseuse du National Ballet of Canada de Toronto et, en ce moment, l'une des plus grandes danseuses de style purement classique vivante. Au demeurant, il s'agissait moins d'une émission de ballet, où l'on aurait filmé quelques pièces de répertoire comme il arrive si souvent, mais bien d'une émission de télévision, faite pour et par la télévision par un réalisateur exceptionnel: Norman Campbell. Autant dire tout de suite que n'importe qui pouvait s'asseoir et ne plus quitter son siège car le produit se voulait être « pour tout le monde ». Il l'était, en effet, mais sans concession, si ce n'est la présence d'un comédien, charmant d'ailleurs, mais un peu épais: Douglas Campbell. De la danse la plus pure, un solo de *L'oiseau de feu* de Stravinsky ou un pas de deux de je ne sais pas qui, à la comédie, à la danse disco, tout y était pour nous surprendre, pour nous intéresser et pour nous ravire.

D'abord Karen Kain elle-même parce que, non contente d'être une danseuse, elle est vivante. Son style exceptionnel, ses équilibres sur pointe des plus rares la rendent l'égale de la grande Rosella Hightower. La seconde vedette de cette émission, et non la moindre, était Maureen Forester. On connait la chanteuse et, depuis son interprétation du *Medium* de Menotti, on connaît ses talents de tragédienne sur scène. On la découvrait, dimanche, comme une exquise comédienne pleine de charme et d'imprévu, sachant non seulement chanter du « pop » mais danser avec grâce, ce qui n'est pas facile pour une chanteuse d'opéra. Enfin, deux jeunes danseurs de Toronto fermaient la ban avec compétence et discrétion. On leur en sait gré.

Mais surtout, il faut signaler le travail du réalisateur qui, avec des moyens pour la plupart électroniques, a su concevoir une émission magnifiquement visuelle, colorée, cinétique. Cela change de ce théâtre filmé qu'est si souvent notre petit écran.

■

Faut voir ça: Monique Leyrac, aux « Beaux dimanches, » au canal 2 à 19 h 30.

Il ne me restait qu'une demi-heure, avant cette émission exceptionnelle, pour regarder la dernière apparition de Monique Leyrac au canal 2. Comparer est odieux, mais il m'est difficile de m'enthousiasmer. D'ailleurs, cette émission, jugée sur une demi-heure, ne m'a pas paru la meilleure des quatre. Sans doute Monique Leyrac sait nous tenir sous son charme qui est grand; parfois, elle exagère dans le style « Casino de Paris ». Encore faudrait-il alors que le spectacle soit vraiment époustouflant. Son potpourri de chansons autour de Carmen Miranda était une idée charmante qui a dû réjouir tous les « camp » de Montréal, s'il en reste depuis *Starwar*. Mais l'argent manquait visiblement et, à part la dernière image qui est une bonne redite, ni les costumes, ni les danseurs, ni la musique ne pouvaient rivaliser avec l'original, inimitable il est vrai si ce n'est par un travesti.

Et puis, pourquoi chanter moins bien ce que les autres chantent mieux? *Beau dommage* a placé une fois pour toute au pinacle de la chanson montréalaise leur merveilleux *Sous les palmiers, sous les bananiers;* Monique Leyrac l'interprète en la vulgarisant un peu, en lui enlevant à peu près toute sa poésie. Et puis, pour moi, c'est une « blonde » que l'on appelle au téléphone et pas un « chum ». Ah! pourquoi ne sommes nous pas tous hermaphrodites comme les escargots.

■

Contre-jour, « Sortie, dimanche soir à 21 h, à Radio-Québec

Il va falloir, ici, être un peu méchant puisqu'aussi bien je n'ai pas été tendre pour certains *Scénario* de R.-C.. Cette émission se voulait donc une manière de dramatique sur le thème, combien fascinant, des angoisses d'un comédien qui, sortant de scène (eux aussi « sortent ») se met à réfléchir sur sa triste condition.

Un monologue donc d'une demi-heure, dans un décor de salle paroissiale et un costume emprunté, si j'ai bien compris; à Cyrano de Bergerac, sans le grand nez toutefois.

Quand je m'ennuie devant le petit écran, je note les perles. En voilà:

La vie est un tissus délicat mais lourd à porter.

Je parle donc je suis.

Qu'on l'enterre dans son mausolée fait par lui-même.

Pendant quelques secondes, le silence me fait l'effet d'une chose.

Durant une demi-heure!... Mentionnons, pour se soulager, que le comédien impliqué, Yvon Leroux, s'en sort bien.

■

Portrait d'André Laplante, dimanche à 21 h 30, au canal 2

J'attendais avec impatience ce « portrait ». Je n'ai pas été déçu par la musique quoique, à l'inverse de Karen Kain, je me demande si l'on n'aurait pas dû nous offrir tout simplement un récital, le musicien n'ayant rien à nous apprendre dans ses entrevues que les banalités d'usage: famille, santé, patrie, argent, tournée, travail...

Mais quel pianiste!

Il était inévitable que cette émission, réalisée par P. Simcox ait un vague air de ressemblance avec *The Music Lovers* de Ken Russel. Comment passer sans frôler le plagiat, sur un fondu enchainé, du 1er concerto pour piano de Tchaikovsky à un paysage plein d'arbre et bucolique? C'est ce concerto qui traça le plan de l'émission, au début, au milieu et à la fin, le tout entremêlé de pièces, hélas, tronquées et d'entrevues fort légères où chacun y va de « c'est un génie, vous savez ». Une retrouvaille qui m'a amusée. Ce même psychiatre qui officiait, si péniblement, lors d'une émission sur l'adolescence, André Dupuis, était là, cette fois-là pour nous dire qu'il aimait à recevoir chez lui des jeunes pianistes dont Pollini (on ne se prive pas) et André Laplante. Cela me rassure pour les enfants; c'est un homme du monde.

Autre détail amusant, le commentaire de notre délégué à New York qui parlait, avec toute la finesse du musicologue comme l'on va voir, d'un récital d'André Laplante: « J'ai entendu quelque chose de formidable... »

Pourquoi diffuser ces niaiseries?

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
Charles Dutoit directeur artistique
SAISON 1978-1979

13, 14 mars FORRESTER LINDROOS — Concerts Gala
Charles Dutoit, chef d'orchestre
Maureen Forrester, contralto
Peter Lindroos, ténor
HAYDN: Symphonie no 101, "L'horloge"
MAHLER: Le chant de la terre


Maureen Forrester

20, 21 mars DUTOIT CHUNG — Grands Concerts
Ce concert est commandité par Northern Telecom
Charles Dutoit, chef d'orchestre
Kyung-Wha Chung, violoniste
BRAHMS: Ouverture pour une fête académique
BRUCH: Concerto no 1
ROUSSEL: Symphonie no 3
RAVEL: La Valse


Kyung-Wha Chung

Grands Concerts, Concerts Gala, Concerts du Maurier: Salle Wilfrid-Pelletier, mardi et mercredi 20 h 30. Billets: $3.25 à $9.75. Si disponibles à 19 heures, 100 billets à $2.50
Concerts Esso: Salle Wilfrid-Pelletier, dimanche 14 h 30. Billets: $4.50
Participez aux dîners symphoniques du Château Champlain. Procurez-vous "VARIATIONS", le magazine programme de l'OSM, dans les kiosques et aux concerts de l'OSM à la Place des Arts.

GUY LATRAVERSE PRÉSENTE
Jean Lapointe
"la grande séance"
du 13 au 20 Mars
20h.30
Représentations supplémentaires
PREMIÈRE CE SOIR



Théâtre St-Denis
Berri
1594 rue St Denis
Renseignements: 849-4211
Billets en vente:
Magasins Simpsons
Théatre St Denis, 12 h à 21h

Jusqu'au 31 mars
84 ouest, rue Ste Catherine, Montréal
tnm
du 2 mars au 1er avril 1979
La Nuit des tribades
de Per Olov Enquist
adaptation: Jan Ivarsson et Jacques Robnard
mise en scène: Olivier Reichenbach
décors et éclairages: Michel Demers
costumes: François Barbeau
musique: Jean Sauvageau
avec
Sophie Clément, Gilles Renaud, Michèle Magny, René Gagnon et Carl Béchard



Réservations: 861 0563
Billets demi-prix, une demi-heure avant le spectacle, pour les 25 ans et moins et les 60 ans et plus.

«Génial, le meilleur spectacle en ville!» Jean Daigle, Montréal-Express
«À voir et à revoir absolument!» Francine Grimaldi
«Irrésistible, couple le souffle» Maureen Peterson, The Gazette
«Vivant et passionnant jusqu'à la dernière minute» Pascale Perreault, Journal de Montréal
«Pour une fois que j'en ai follement envie, je me permets d'exhorter vivement tout le monde, amateurs de théâtre ou pas, à ne pas se priver de ce spectacle grandiose, unique, drôle et... impeccable.» Jacques Larue-Langlois, Le Devoir

PAUL BUISSONNEAU dirige le THÉÂTRE DE CHAMBRE de JEAN TARDIEU



20h30
Réservez dès maintenant
PROLONGATION JUSQU'AU 17 MARS
4 SOUS
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS 100 EST AVENUE DES PINS
Billets en vente aux comptoirs TRS et au guichet 845-7277

ÉCHOS

Pierre Lacerte, étudiant en droit à l'Université de Sherbrooke expose une trentaine de ses photographies prises lors d'un récent séjour en Amérique latine et particulièrement au Pérou. Intitulée *Les dépossédés de l'Amérique*, l'exposition offre des visages et des aspects de ce continent voisin. Du 13 au 23 mars à la faculté de droit de l'U de S.

■

Dans le cadre de la « semaine de la musique » au Cégep Ahuntsic, on présente aujourd'hui à midi la Coop Jazz (17 musiciens); demain à midi l'Orchestre du collège Ahuntsic se manifestera tandis que demain soir à 20 h, Robert Sigmund donnera un récital de clavecin à l'auditorium. Jeudi midi, ce sera au tour de l'Harmonie Calixa-Lavallée et vendredi midi, l'orchestre rock Haute-Tension clôturera les activités de la semaine.

■

Le ministère des Affaires culturelles a décidé d'appuyer la Corporation des artisans du Québec d'un montant de $50,022 pour défrayer une partie des coûts de fonctionnement du premier Atelier-école de lutherie au Québec. Il s'agit de l'atelier de M. Sylvio de Lellis, luthier d'origine italienne, citoyen canadien depuis 1969 et qui réside à Québec depuis 1971. M. de Lellis est considéré par les connaisseurs comme l'un des grands maîtres contemporains de la lutherie artistique. Il a formé plus de 4,000 apprentis à travers le monde depuis 1957. L'expérience de l'Atelier-école de lutherie constitue un modèle fort appréciable au moment où se prépare l'inauguration d'une École nationale populaire des métiers d'art qui privilégiera la formule maître-apprenti ou ce qu'il est convenu d'appeler la formation par compagronnage.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
LA FICTION NUCLÉAIRE
Un film de Jean Chabot
ONF / 1979 / 90 min.
Un dossier important sur l'énergie nucléaire au Québec.
Du lundi au vendredi à midi
Lunch sur place
1237 Sanguinet 284-9352



PIERRE DAVID Présente
POUR TOUS
Éclair au Chocolat
Le nouveau film de JEAN-CLAUDE LORD
PARISIEN: 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40,
LAVAL: 7.00, 9.00;
VERSAILLES: 7.05, 9.05.
LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
Le PARISIEN 1 486 STE-CATHERINE O 866-3856
VERSAILLES 1 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

Lundi au Vendredi
Température:
Baromètre:
05h00
06h00
07h30
08h30
09h30
10h30
11h30
12h30
13h30
14h30
15h30
16h30
17h30
18h30
19h30
20h30
21h30
22h30
06h00 À 10h00
"OPINION PUBLIQUE"
AVEC YVON DUPUIS
LE POULS DU PEUPLE SUR L'ACTUALITÉ
INVITÉS DE MARQUE...
INFORMATION SPORT, MÉTÉO, CIRCULATION

85 CKVL
vos opinions font l'actualité

Iran: les ayatollahs sont divisés sur la question à soumettre au référendum

TÉHÉRAN (d'après AFP et Reuter) — Alors que, pour la quatrième journée consécutive, des milliers de femmes manifestaient à Téhéran contre l'obligation de porter le « tchador », la hiérarchie religieuse est apparue hier profondément divisée sur le libellé de la question qui sera soumise aux Iraniens le 30 mars, lors du référendum sur le régime.

Hier également, l'Iran s'est retiré du CENTO (Organisation du Traité central), un pacte militaire qui le liait aux États-Unis.

L'ayatollah Khomeiny paraît s'en tenir à une formule n'offrant le choix qu'entre une monarchie défunte et une « république islamique ». L'ayatollah Chariat-Madari, considéré comme le second de la hiérarchie, et le Dr Moffateh, membre présumé du Conseil de la Révolution, ont chaudement préconisé un éventail de questions couvrant toutes les options politiques. La république islamique sera de toute façon plébiscitée, et la réputation de l'islam y gagnera en libéralisme, estime Chariat-Madari.

Le débat dépasse de loin un problème de Sémantique: le dos au mur, l'opposition laïque au nouveau régime mène un combat d'arrière-garde pour que le futur régime républicain ne soit pas arbitrairement islamique.

Ce débat souligne aussi un danger dont l'acuité se précise alors que l'Iran s'apprête à sceller ses fondations juridiques: l'éventuelle désaffection à l'égard du leadership religieux de « l'intelligentsia » iranienne, rébutée par des comportements sectaires.

L'ayatollah Khomeiny a déjà, en quatre jours, cédé à deux reprises: en confirmant le premier ministre Mehdi Bazargan dans sa charge, et en revenant sur l'obligation du port du « tchador ». Cédera-t-il une troisième fois pour récupérer les intellectuels du pays?

Cependant plusieurs milliers de femmes iraniennes ont manifesté de nouveau hier à Téhéran pour protester contre les propos et les décisions de l'ayatollah Khomeiny relativement au port du « thador » (voile musulman traditionnel).

Sous les quolibets et les insultes de contre-manifestants partisans de l'ayatollah, les femmes, qui étaient escortées par un petit nombre de gardes révolutionnaires armées ont marché pendant cinq kilomètres, de l'Université de Téhéran à la « Place de la liberté », aux cris de « Nous sommes des femmes iraniennes et nous ne serons pas enchaînées », « Nous n'avons pas fait la révolution pour retourner des siècles en arrière ».

Les protestataires, dont de nombreuses lycéennes, étaient protégées par un cordon de sécurité d'hommes et de femmes tandis que les gardes armés repoussaient les contre-manifestants qui tentaient de s'interposer. La féministe américaine Kate Millett, qui avait déclaré la veille que les droits des femmes iraniennes étaient menacés par les prises de position du chef religieux chiite, était présente. Bien que l'atmosphère ait été très tendue, aucun incident n'a été signalé.

Chantant « Allah-o-akbar » (Dieu est grand ») et brandissant des portraits de l'ayatollah Khomeiny, les contre-manifestants, surtout des hommes dont beaucoup portant leur tenue de travail, ont insulté les manifestantes. Les quolibets variaient de « Lie de la Savak » (ancienne police secrète du chah), « Mort aux communistes », « C'est un complot américain » et « Mort aux poupées des pahlavi (nom de la dynastie iranienne) ».

Des hommes dansaient et frappaient dans les mains, tentant de couvrir les slogans des protestataires. Des gardes révolutionnaires ont tiré en l'air à trois reprises pour disperser des attroupements d'hommes insultant ou prenant à partie les manifestantes.

Quelques heures plus tard, un groupe de femmes a attaqué la voiture de M. Sadegh Ghotbzadeh, directeur de la radio-télévision iranienne, a rapporté la Voix de la Révolution.

Une femme a sorti un pistolet de son sac à main et une autre, armée d'un couteau, s'est précipitée sur un des gardes du corps du directeur de la radio-télévision. Celui-ci n'a pas été blessé mais son véhicule a été gravement endommagé. Les gardes révolutionnaires ont tiré en l'air pour disperser les femmes qui ont pris la fuite dans deux minibus.

M. Ghotzadeh est devenu ces derniers jours une des cibles favorites des femmes iraniennes qui l'accusent d'être un des principaux artisans de la restauration de lois islamiques strictes.

Par ailleurs trente mille turkmènes iraniens ont manifesté à Goba-E-Kavus pour réclamer le droit à l'autodétermination, rapportaient hier des journaux de Téhéran.

Trois personnes avaient été tuées la semaine dernière lors d'affrontements entre Turkmènes sunnites et Iraniens chiites à Bandar-e-Chah, (le port du chah), sur la mer Caspienne, au sujet du nouveau nom que doit porter la ville.

Enfin, des membres de tribus du Baloutchistan se sont réunis dans la principale mosquée de Zahedan, dans le sud-est de l'Iran, à proximité de la frontière pakistanaise, pour entendre leur chef religieux sunnite, Mulavi Abdul Azizi, s'en prendre aux positions présentées comme pro-chiites de l'ayatollah Khomeiny. Un télégramme a été envoyé à l'ayatollah à l'issue de la réunion, exigeant que le chef religieux revienne sur ses déclarations selon lesquelles le chiisme deviendra la religion officielle de la future république islamique.

Le CENTO au bord du démantèlement

ISLAMABAD, (AFP) — Le Pakistan s'est retiré officiellement hier du CENTO (l'Organisation du Traité central), l'alliance mitilaire qui le liait depuis 1955 aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à l'Iran et à la Turquie.

En annonçant cette nouvelle, le ministre des Affaires étrangères pakistanais, M. Aga Shahi, n'a pas fait mystère du désir de son pays d'adhérer au mouvement des non-alignés. Le Pakistan, qui n'est plus membre d'aucune alliance militaire multilatérale, remplit tous les « critères » d'un pays non aligné, a-t-il affirmé au cours d'une conférence de presse.

La décision officielle du Pakistan et, « de facto », de l'Iran de se retirer du CENTO place cette alliance mitilaire vieille de vingt-quatre ans au seuil d'un prochain démantèlement, estimait-on hier.

Crée en 1955, au plus fort de la guerre froide, le CENTO, unissait jusqu'à présent la Grande-Bretagne, le Pakistan, l'Iran, la Turquie et les États-Unis — ces derniers à titre d'observateur.

Sans préjuger de la décision d'Ankara, on pense d'ores et déjà, dans les milieux britanniques compétents, que le CENTO a pratiquement cessé d'exister. Alliés déjà au sein de l'OTAN, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Turquie conservent peu de raisons, selon les spécialistes, de procéder à une opération « survie » du CENTO.

Les porte-paroles du gouvernement iranien ont indiqué que leur pays se retirait « de facto » du CENTO... Car cette alliance n'est profitable qu'aux grandes puissances et ne sert en rien les intérêts de ses membres régionaux ». Au Pakistan, l'affaire est présentée comme une séquelle du désaccord Washington-Islamabad.

Le général Zia UL-Haq, président du Pakistan, affirmait dans une récente interview à l'hebdomadaire Time, que « dans de nombreux cas, les pays non alignés sont mieux protégés que les pays alignés ».

Allié naguère inconditionnel de l'Occident, le Pakistan semble bien se souvenir maintenant que les Occidentaux ont assisté sans intervenir, en 1971, à son démantèlement et à la naissance du Bangladesh. L'opposition américaine à la vente d'usines nucléaire au Pakistan a contribué aussi, selon le général Zia, à la mise au point à Islamabad d'une nouvelle stratégie diplomatique.

À Londres, les observateurs estiment que la coopération économique régionale entre Ankara, Téhéran et Islamabad pourra se développer en dehors de tout cadre militaire, comme c'était d'ailleurs déjà le cas avant la révolution en Iran.

Avec l'appui d'Aden, le FND veut renverser le régime nord-yéménite

BEYROUTH (Reuter) — Les forces du Front national démocratique ont pénétré d'une vingtaine de kilomètres au moins à l'intérieur du Nord-Yémen et tentent d'isoler Sanaa de la ville de Taiz dans le sud du pays, a rapporté hier Souheil Rashed, correspondant de l'agence de télévision Visnews qui s'est rendu dans la région.

Le Front, qui est basé à Aden, ignore l'appel au cessez-le-feu lancé par la Ligue arabe et est déterminé à poursuivre les combats jusqu'à ce que le gouvernement nord-yéménite soit renversé ou accepte de négocier, a-t-il dit.

Le calme règne dans les villes frontalières de Qatabah et de Bayda, dont le Front a pris le contrôle peu après le début du conflit le 23 février dernier, a-t-il poursuivi. La vie a repris un rythme normal dans les deux villes où les habitants ont disposé des affiches et des banderoles favorables aux forces révolutionnaires.

Après que le Front eut attaqué une position militaire sur une colline surplombant Qatabah, les troupes gouvernementales de la ville se sont rendues sans difficulté, lui a-t-on dit.

Vendredi soir, il avait entendu une bataille se dérouler à Watabah. Des officiers du Front démocratique ont indiqué que leurs hommes avançaient vers la ville d'Ibb, à une trentaine de kilomètres au nord de Taiz, sur la route qui conduit à Sanaa.

A Amran, située à 30 km au nord-ouest de Sanaa, et dans les régions désertiques de l'est du pays, des hommes appartenant à des tribus se sont rebellés contre le gouvernement, ont déclaré les officiers. Souhen Rashed n'a pu se rendre sur les ligne de front mais il n'a vu aucun signe de la présence de troupes régulières sud-yéménites dans les régions contrôlées par le Front démocratique. Selon lui, les forces du Front sont équipées surtout de fusils automatiques, d'armes anti-chars et de mortiers légers de fabrication soviétique. Il a vu plusieurs chars et véhicules blindés nord-yéménites hors d'état ou abandonnés. On lui a dit que de nombreux soldats des troupes gouvernementales étaient passées au Front.

Les dirigeants du Front, qui accusent le Nord-Yémen d'avoir commencé les combats, ont déclaré qu'ils continueraient leur offensive jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction. Ils déclarent que l'Arabie Séoudite doit cesser son ingérence au Nord-Yémen, et réclament l'établissement de libertés démocratiques et l'unification avec le Sud-Yémen.

Sanaa a refusé de négocier avec le Front, qui a été exclu de la réunion extraordinaire du conseil de la Ligue arabe la semaine dernière à Koweit. Les deux Yémens avaient accepté l'unification après leur conflit frontalier de 1972, mais l'accord n'a pas été appliqué.

Par ailleurs, M. Abdoul Fattah Ismail, président du Sud-Yémen, a réitéré la volonté de son pays de respecter les résolutions prises par le conseil de la Ligue arabe réuni la semaine dernière à Koweit, déclare-t-on de source autorisée.

Le chef de l'État sud-yéménite s'adressait à la commission politique mise en place par la Ligue arabe réunie la semaine dernière à Koweit, déclare-t-on de source autorisée.

Afghanistan: le FLN lance une guerre sainte contre le régime

PESHAWAR (AFP) — La situation des troupes gouvernementales afghanes est devenue « critique » hier soir dans certaines régions, à la suite de l'appel à la guerre sainte lancé par le Front national de libération, a déclaré un porte-parole de cette organisation de rebelles musulmans.

Les régions où se déroulent les combats les plus violents sont le Khunar et le Paktia à l'est, et la province d'Hérat à l'ouest, a affirmé le porte-parole, se fondant sur l'écoute des transmissions gouvernementales réalisée clandestinement de Peshawar (nord-ouest du Pakistan).

Selon le porte-parole du Front, le commandant des forces de sécurité du Khunar et le gouverneur adjoint de la province ont été tués près de Chaga Sarai (Khunar) en même temps que 19 soldats qui les défendaient. Des combats très durs se déroulent tout près de Chaga Sarai, la capitale provinciale, et les rebelles affirment avoir intercepté une colonne de 45 camions bourrés de soldats envoyés en renfort dans la zone des combats.

Se fondant toujours sur l'écoute des Moyens de transmission gouvernementaux, le porte-parole a déclaré que le haut-commandement de Kaboul avait refusé les renforts que lui demandaient les autorités militaires d'Hérat, tandis que celles du Paktia, réclament l'intervention de l'aviation, étaient invitées à « se débrouiller avec ce qu'elles avaient ».

Le porte-parole a fait état, d'autre part, d'accrochages dans la province de Laghman, à l'est de Kaboul, et en plusieurs autres points du territoire.

Deux cents musulmans sont massacrés au Tchad

N'DJAMENA (AFP) — De nouveaux massacres de musulmans qui auraient fait plus de 200 morts ont été perpétrés vendredi, dans le sud du Tchad, a-t-on appris de sources sûres à N'Djamena.

Dans les milieux islamiques, on tient le lieutenant-colonel Wadal Abdelkader Kamougué et les élites proches du président Félix Malloum pour responsables de ces nouveaux massacres, qui ont été commis à Koumra et à Moissala, à une centaine de km de Sarh, non loin de la frontière avec l'Empire centrafricain.

Les autorités islamiques et de nombreux témoins avaient déjà accusé le lieutenant-colonel Kamougué et l'entourage du général Malloum d'avoir organisé les massacres de Moundou, qui avaient fait plus de 800 morts voilà une dizaine de jours.

Par ailleurs, quelque 280 Européens, principalement des Français, ont encore quitté la capitale du Tchad, samedi et dimanche, et il n'en resterait plus que 300 ou 400 au « grand maximum », selon de bonnes sources.

Avant les événements, la population européenne était évaluée à 4,200 personnes environ, dont 3,700 Français pour l'ensemble du pays, la majeure partie résidant à N'Djaména.

La menace que font peser des groupes de soldats incontrôlés des FAT (Forces armées tchadiennes du président Félix Malloum), qui errent dans les rues comme une troupe en déroute, fréquemment ivres et souvent en quête d'argent pour déserter et rentrer dans leurs familles, est sans doute l'une des raisons principales de ces nouveaux départs.

En outre, les combats n'ont jamais vraiment cessé, depuis huit jours qu'ils ont repris, et aucun retour à un semblant de vie normale ne paraît être envisageable à court terme.

A N'djaména, tout le monde craint en effet que la conférence « de la réconciliation » qui s'est enfin ouverte samedi à Kano (Nigeria) ne s'éternise en palabres pour ne déboucher, au bout du compte, que « sur un compromis boiteux qui ne réglera rien ».

Cependant, au troisième jour de la « table ronde » de Kano, quelques manifestations d'optimisme prudent pouvaient être notées hier parmi les délégations.

La séance-marathon de la nuit précédente s'est achevée à trois heures du matin et a permis aux quatre délégations tchadiennes d'exposer les grandes lignes de leurs plans respectifs.

Une séance plénière devait être consacrée, dans la journée d'hier, à la discussion d'un document de travail nigérian élaboré à partir des points communs à ces quatre séries de propositions.

« Un certain progrès a pu être enregistré, cela n'a pas été entièrement négatif », a déclaré un responsable nigérian. Un autre délégué a fait remarquer qu'une lueur est apparue au bout du tunnel.

Selon les milieux proches de la conférence, les négociations d'hier qui devaient encore se poursuivre tard dans la nuit, pourraient entrer dans le vif du sujet.

COMME DES MILLIERS ET DES MILLIERS D'AUTOMOBILISTES QUÉBÉCOIS

assurez-vous tout de suite et payez en 1, 2 ou 3 fois



allez rencontrer Wawanesa

Allez au bureau Wawanesa le plus proche de chez vous. Il y en a 25 dans toute la province... présentez-vous avec votre permis de conduire et votre certificat d'immatriculation 78. Et vous serez assuré sur-le-champ.

Rencontrez un représentant qualifié. Il vous renseignera sur les **polices de 6 mois** et sur les versements qui peuvent se faire en 1, 2 ou 3 fois*, ainsi que sur le service automatique de renouvellement de police. Un préavis de 30 jours sera posté avant l'expiration de la police.

*dans la plupart des cas.

Wawanesa vous offrira encore une assurance-collision qui couvre vos dommages lorsque vous êtes responsable, en plus de l'assurance obligatoire responsabilité civile matérielle. Comme des milliers et des milliers de Québécois qui ont choisi Wawanesa, vous roulerez rassuré, confiant de savoir qu'en cas d'accident, vous obtiendrez un règlement équitable et rapide de votre réclamation.

Wawanesa

A votre service à travers tout le Québec depuis 1935

MONTRÉAL
Bureau principal: 8585, boul. Décarie
Téléphone: 342-2211
Ouvert du lundi au vendredi de 8h.30 à 22h. Le samedi de 9h. à 16h.

- 10548, Lajeunesse
- 5688, Verdun
- 3326 est, Ontario
- Centre d'achats Boulevard, Pie-IX et Jean-Talon
- 1228 est, Mont-Royal
- 6313 est, Sherbrooke
- 1280, Curé Labelle, Laval
- 1402, Chemin Chambly, Longueuil

Ouverts du lundi au vendredi de 9h. à 17h.

Baie-Comeau
Chicoutimi
Drummondville
Granby
Hull
Joliette
Montréal
Québec
Rimouski
Rouyn-Noranda
Sept-îles
Sherbrooke
St-Jean
St-Jérôme
Ste-Foy
Trois-Rivières
Victoriaville

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE MANUVIE



A. Mailloux
Tel: 871-1242 — Montreal

Nous avons beaucoup appris au cours des années, bientôt cent ans en fait, mais il est une chose que nous ne sommes pas prêts d'oublier: l'importance de nos représentants.

Nos produits peuvent être innovateurs et compétitifs, notre gestion efficace... mais notre succès, nous le devons à nos représentants.

C'est pourquoi nous leur donnons une formation technique et professionnelle qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Une formation qui, ajoutée à leur sincère désir d'aider les gens, fait le professionnalisme des représentants de ManuVie, une des grandes compagnies canadiennes.

Pour obtenir des conseils profitables en assurance, appelez votre professionnel de ManuVie.

ManuVie
La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers

LE DEVOIR
Montréal, mardi 13 mars 1979

CAHIER 7 L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

MOLSON, ROUSSEAU & CIE
vous suggère l'achat d'obligations de cégeps, municipalités ou commissions scolaires
6 à 10 ans 10½%
MONTRÉAL 866-1551 OTTAWA-HULL 233-3455 QUÉBEC 683-2965

Le sommet de Montebello

L'urgence d'agir pour protéger l'avenir

par Marie-Agnès Thellier

LES graves problèmes du pays réel, comme les appelle Jacques Grand'Maison, seront-ils résolus ou même seulement soulevés lors de la rencontre au Sommet de Montebello qui débutera demain midi pour s'achever vendredi après-midi?

En tous cas, en plus des ses difficultés dues à une économie largement dominée par l'extérieur et fortement orientée par l'extérieur, le Québec partage avec les vingt pays, développés membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) trois soucis importants touchant la main d'oeuvre et qu'il faudra résoudre malgré les contraintes économiques:

Le « plein emploi » qui implique une vigoureuse croissance économique et une gestion saine de la demande. La productivité qui est la clé de la compétitivité et donc à terme des revenus réels des Québécois. Enfin les modalités d'une répartition équitable du revenu, qui ne tiennent pas seulement compte de l'inflation mais des conditions de travail, des satisfactions obtenues dans la vie professionnelle et des inégalités sociales insupportables.

Emploi, productivité et équité seront au coeur du débat de fond entre patronat, syndicat, coopération, gouvernement et consommateurs. Les organismes socio-économiques invités à Montebello se sont mis d'accord pour focaliser leurs propos sur trois outils majeurs indispensables à une croissance économique et à une productivité créatrices d'emplois et à une répartition équitable des richesses québécoises.

Il s'agit:

- des marchés internes et externes, éclairés par la « demande »,
- des investissements notamment manufacturiers
- et des ressources humaines, conjonction de la présence sur le marché du travail d'une forte population active (notamment des jeunes et des femmes en chômage), de la formation professionnelle des patrons, des cadres et des employés, de la reconversion industrielle qui nécessiterait une nouvelle formation, du climat des relations de travail et de la qualité de la vie au travail.

Sans parler du référendum et du débat constitutionnel, plusieurs incertitudes, plusieurs ombres planeront sur l'assemblée:

- D'abord celles des négociations du GATT, qui pourraient diminuer ou faire disparaître les droits de douane et les contingentements sur les productions du Tiers-Monde et donc frapper durement à nouveau les secteurs du textile, du vêtement, de la chaussure, et du meuble et provoquer un bouleversement complet de ces secteurs, des fermetures d'usines et des changements de production coûteux et difficiles.
- Ensuite celle du prochain budget de la province du Québec, qui demeure le secret du ministre des Finances Jacques Parizeau et dont le discours inaugural du premier ministre René Lévesque n'a pas donné toutes les clés. Les entreprises s'interrogent sur la politique fiscale du gouvernement, sur le possible retour de la taxe de vente provinciale dès le 1er avril (retour auxquels s'opposent les représentants des secteurs mous), sur la fiscalité touchant les hauts salaires, sur l'indexation des revenus réclamée par le patronat et attendue seulement en 1980, sur les taux d'imposition et sur les stimulants fiscaux à la croissance économique.
- Puis les politiques du gouvernement fédéral, qui détient les principaux leviers économiques. Au fil des thèmes, on pourrait évoquer notamment les organismes fédéraux de stimulation des investissements (programmes du MIC fédéral, crédits du MEER et de la BFD...), les structures d'aide à l'exportation (notamment la Société d'expansion des exportations SEE), les interventions d'Ottawa dans le domaine des ressources humaines (formation, justice, prestations de chomage...) et bien entendu les coupures budgétaires intervenues à l'automne dernier, sinon les promesses électorales qui commencent à fuser de tous les partis fédéraux.
- Les projets de loi promis lors du discours inaugural la semaine dernière et dont les détails ne sont pas encore connus. On songe aux mécanismes nouveaux de financement pour les projets d'investissement industriel et commercial, à un organisme consacré à la promotion des exportations auprès des PME, à la réforme de la Société de développement industriel (SDI) et des autres sociétés d'état, à la protection des petits commerçants détenant des contrats de franchise auprès de sociétés plus importantes. On songe aussi aux énoncés de politiques économiques qui mesureront le travail qui reste à accomplir pour un véritable développement, touchant tous les secteurs.
- Ensuite autres ombres frôlant les participants: les relations de travail tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Les négociations en cours et surtout les négociations qui s'annoncent testeront les politiques anti-inflationnistes d'Ottawa, la fermeté du gouvernement péquiste face aux demandes du futur « Front commun », l'ouverture des chefs d'entreprise privés.

On pourrait ajouter d'autres ombres planant au-dessus des participants. Cela montre toutes les difficultés de l'exercice. Autant dans une rencontre sectorielle, il peut être facile de sérier les problèmes, de parler concrétement, d'affronter les « ombres » autant dans un grand Sommet, il faudra bien des efforts pour ne pas s'éloigner des trois vastes thèmes choisis, pour parler clairement sans pour autant se perdre dans un cas trop particulier, pour faire avancer le débat vers des solutions nouvelles sans s'attarder aux différents idéologiques et aux affrontements d'intérêts.

Que ce soient dans les investissements précis, les difficultés de débouchés et de transport, ou les problèmes de formation, il faudra aux participants beaucoup d'habileté et de bonne volonté pour rester dans des généralités tout en suscitant des réponses nouvelles à des difficultés qui peuvent se ressembler dans leur ensemble mais qui ont chacune leur propre équation.

Dans ce débat, il semble que le gouvernement a une marge de manoeuvre étroite tandis que les industriels et les syndicats ne pourront pas être sensibles à toutes les argumentations en faveur du « bien commun » et de l'indispensable croissance économique.

Le gouvernement québécois a peu d'outils économiques en main, des revenus fiscaux en baisse (−$170 millions en 1978 sur les estimations), un déficit budgétaire de $1.5 milliard, des engagements précis vis-à-vis de son électorat et il subit la pression actuelle pour voir diminuer les dépenses publiques et le niveau de taxation.

Les industriels jonglent avec des facteurs positifs et des facteurs négatifs qui leur rend séduisant un confortable statu-quo... Du côté positif, la reprise des profits en 1978, les avantages sur les marchés d'exportation, le calme des relations de travail en 1978, le bilan positif de la suppression de la taxe de vente provinciale. Du côté négatif, la propension des Québécois à épargner plutôt qu'à dépenser, les taux d'intérêts élevés, les menaces d'une forte inflation en 1979 à cause des effets pervers de la baisse du dollar et des négociations salariales, enfin les incertitudes sur la conjoncture américaine.

Les syndicats aiment moins le statu quo... mais ils peuvent être déçus de voir les industriels verser de forts dividendes quand leurs salaires étaient bloqués et quand les conditions de travail et de productivité ne s'amélioraient pas dans l'usine à cause d'investissements insuffisants, d'une administration défectueuse et d'une peur devant l'expansion.

Aussi, échanger une sagesse des revendications salariales contre une meilleure productivité (qui n'implique que très peu les cadences de travail mais qui implique surtout l'organisation même du travail et la modernisation des usines) peut sembler difficile.

Le rôle de l'état ne semble pas prêt de diminuer car en période d'incertitudes et de croissance ralentie, il lui faut intervenir et stimuler pour éviter faillites, fermetures et chômage. Cela peut durer car, à cause du ralentissement de l'accroissement de la population, les industriels ne prévoient pas une croissance de la consommation future: donc la formation de futurs capitaux diminue et il faut des incitations majeures, notamment fiscales, pour relancer la croissance et les investissements.

Si la demande interne est faible, profiter des demandes externes est difficile. Le gouvernement déplore que les entreprises à propriété québécoise soient aussi timorées face aux potentiels d'exportations. Il déplore aussi que les exportations de produits finis et semi-finis ne représentent que 30% des exportations totales. Pourtant l'on constate depuis quelques années sur les marchés mondiaux un affaiblissement relatif des pays fortements industrialisés au profit de pays producteurs de produits agricoles, de minerais et de matières énergétiques.

Quelle est la solution à cette quadrature du cercle? Faut-il laisser tomber les productions plus sophistiquées, plus spécialisées, ne pouvant craindre encore la concurrence des pays en voie de développement? Cette voie conduirait à une métamorphose complète du tissu industriel québécois, métamorphose dont aucune fée ne fera cadeau à la population et qui coûtera bien des sous sonnants et trébuchants...

Faut-il profiter de la conjoncture en faveur des produits primaires (métaux, agriculture) et de l'énergie pour favoriser ces secteurs, base de la richesse québécoise? Ces secteurs semblent avoir pourtant des difficultés à tenir leurs promesses et à générer un réel développement permettant à six millions de personnes de subsister aussi confortablement que leurs voisins.

Faut-il prôner l'autosubsistance et fermer les frontières aux productions peu coûteuses venant de pays à main-d'oeuvre quasi gratuite?

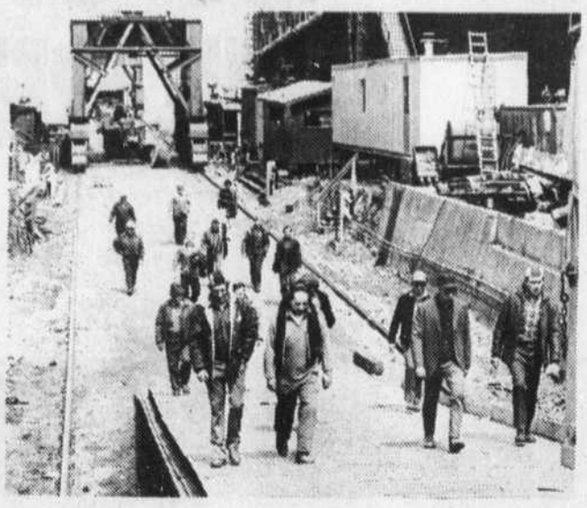
Savoir que les autres pays industrialisés connaissent les mêmes incertitudes vivent les mêmes moments difficiles et craignent les mêmes menaces pour la décennie 80 n'est pas plus rassurant. Malgré certains atouts, le Québec apparaît en effet défavorisé par la structure de propriété par la rusticité industrielle et par certains blocages dans les mentalités. À moins que l'inachevement industriel soit

Suite à la page 12

Les ressources humaines

PATRONAT, syndicat, coopération et gouvernement s'attarderont jeudi après-midi sur le thème des ressources humaines. Il ne s'agit pas seulement de relations de travail mais aussi de la création d'emploi, de la formation du personnel, de la qualité de vie au travail. On note quelques caractéristiques au Québec:

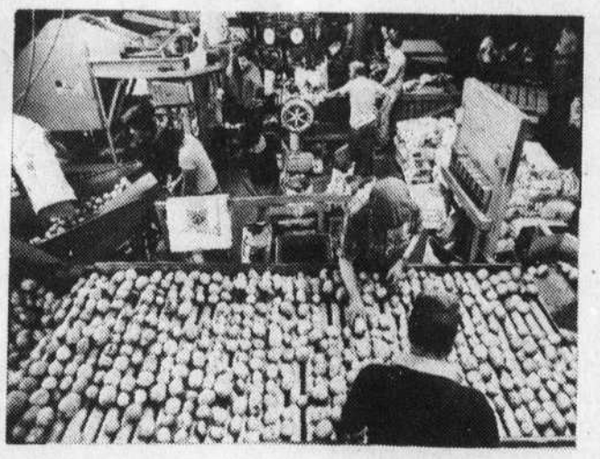
- Un Québécois sur cinq vivrait sous le seuil de la pauvreté et le Québec projette de légiférer sur un « revenu minimum garanti », jetant les bases d'une aide aux salariés défavorisés.
- En 1977, le Québec représente 27% de la population canadienne. À cause de la diminution de la natalité, on s'attend à ce qu'en 1986, parallèlement au vieillissement de la population un assainissement du marché du travail diminue le nombre de chômeurs.
- Même si les taux d'activité sont inférieurs au Québec qu'en Ontario, la province est champion du chômage avec un taux de 10.9% (contre 7.2% en Ontario). La situation de l'emploi s'est aggravée depuis 1967 alors que le taux d'activité augmentait plus vite que les emplois créés. L'arrivée des femmes sur le marché du travail en même temps que les jeunes du « baby-bomm » n'était pas épongée par une création d'emplois suffisants (taux annuel de 1.8% contre 2.9% en Ontario et 2.7% au Canada).
- Il y a au Québec 2.5 millions de travailleurs et 312,000 chômeurs sur une population de 4.8 millions de personnes de plus de 15 ans. Le taux de croissance de l'emploi a été cette année très élevé: 3.4% en 1978.
- En 1978 ont été créés 52,000 emplois dont 46,000 dans le tertiaire, 8,000 dans le manufacturier, 6,000 dans le primaire tandis que la construction perdait 8,000 emplois.
- Les emplois sont en 1978 pour 5.1% dans le primaire, pour 27.9% dans le secondaire et pour 67.1% dans le tertiaire, qui domine toutes les activités sans être l'agent de développement espéré.
- Dans l'ensemble des activités économiques le Québec représente 25.3% des emplois canadiens, avec une faiblesse dans le primaire (17.5%), une certaine force dans le secondaire (27.2%) et une équivalence dans le tertiaire.
- Le profil de l'Ontario est tout à fait contraire puisqu'il représente 25% des emplois primaires du Canada, 45.2% des emplois tertiaires pour représenter au total 38.6% des emplois canadiens.
- La main d'oeuvre industrielle québécoise est occupée pour 60% par la production de biens non-durables, tandis que l'Ontario accapare 54% de la main-d'oeuvre canadienne en biens durables. La province est donc historiquement liée aux biens non-durables quand l'Ontario bénéficiait notamment du pacte de l'auto pour développer les biens durables.
- En 1976, le taux de syndicalisation parmi les travailleurs québécois était de 37%, une régression de plus de 4% depuis 1970 alors que le taux ontarien progressait de 3% pour atteindre 33.3% et le taux canadien de 5% pour atteindre 35.6%. On explique ce phénomène par la croissance du tertiaire privé et la stagnation de l'emploi dans les secteurs publics et para-publics. Les syndicats cherchent à devenir plus représentatifs de l'ensemble de la population active et réclament plusieurs mesures ad-hoc.



L'accès aux marchés

PREMIER thème à l'étude, jeudi matin, l'accès aux marchés devra se préoccuper non seulement de connaître ces différents marchés et les réseaux de commercialisation mais s'interroger sur les produits québécois. Voici quelques traits saillants concernant les marchés:

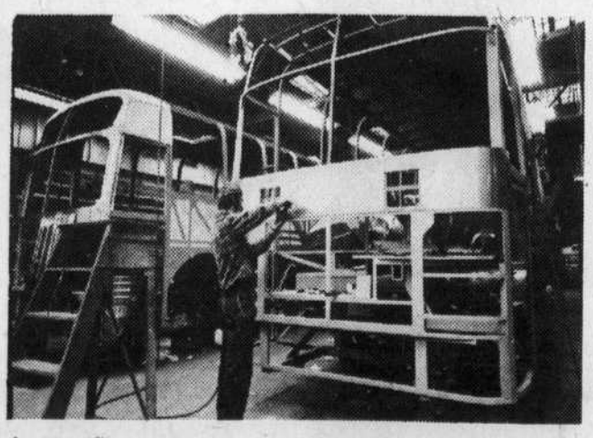
- 6.2 millions de consommateurs au Québec: un marché étroit face aux potentiels des marchés nord-américains, européens, asiatiques.
- Les exportations internationales du Québec se chiffrent à $7.4 milliards pour 1977 et à $8.4 milliards pour 1978.
- La croissance des exportations internationales est beaucoup plus faible au Québec que dans les autres provinces: 11%/an entre 1970 et 1977 contre 14.6% pour le Canada. Aussi la part du Québec dans les exportations canadiennes a-t-elle régressé, passant de 22.5% en 1970 à 17% en 1977.
- Ce sont les firmes à propriété non québécoise et même non-canadienne qui sont les plus dynamiques sur les marchés extérieurs. Les PME québécoises sont très timides face aux marchés internationaux.
- Le Québec expédie une grande partie de sa production manufacturière vers les provinces canadiennes et vers les États-Unis. Alors que 44% de la production manufacturière quitte le Québec, la province expédie très peu de produits finis et semi-finis ailleurs qu'en Amérique du Nord.
- En 1974, le Québec expédiait dans le reste du Canada $6.6 milliards de produits manufacturés (30% de sa production industrielle) et achetait pour $5.5 milliards de marchandises manufacturées. Le marché canadien prend même de plus en plus d'importance au fur et à mesure que les marchés étrangers diminuent en importance (ils représentent 15% du produit intérieur brut québécois).
- Les fabricants québécois veulent-ils et peuvent-ils profiter de l'heure H? La compétitivité du Canada sur les marchés étrangers est en effet excellente à cause de la modération des hausses salariales en 1978 et de la baisse du dollar canadien.
- Malgré la réticence des consommateurs à dépenser leurs revenus et à diminuer leurs épargnes, le marché intérieur est actuellement favorisé par la baisse du dollar canadien et par la suppression de la taxe de vente dans plusieurs secteurs « mous ».
- La distribution au Québec apparaît comme très diversifiée et en pleine évolution, avec la multiplication de groupements d'indépendants. Les magasins à succursales détiennent cependant plus du tiers du marché.
- La notion de marché ne recouvre pas seulement les phénomènes de ventes intérieures, d'exportations canadiennes, d'exportations internationales, de réseaux de distribution. Au point de départ de ces marchés potentiels est le PRODUIT, avec ses qualités et ses faiblesses, son adaptation ou son inadaptation à la demande.
- L'importance du produit renvoie aussi à l'importance des facteurs humains qui président à la fabrication de ce produit: recherche, formation professionnelle, gestion, mise en marché, service après-vente...



Les investissements

VENDREDI matin, les participants au Sommet discuteront des conditions d'une utilisation plus efficace des investissements et notamment du rôle de chacun dans leur accroissement et des secteurs à privilégier. Voici quelques caractéristiques de ces investissements:

- On répartit habituellement les investissements entre six catégories économiques. Par rapport au Canada, le taux annuel de croissance des investissments depuis 1970 est plus faible dans le secteur primaire, équivalent dans les secteurs Commerce-finance et Institutions gouvernementales plus fort dans ceux de la fabrication et de l'habitation et nettement plus important dans les Services d'utilité publique. Entre 1970 et 1978, l'investissement per capita au Québec a rattrapé son important retard sur l'Ontario, passant de $563 à $1,801, quand celui de l'Ontario passait de $908 à $1,843.
- Malgré un rattrapage de 1970 à 1978 et une excellente année 1978, l'investissement manufacturier ne représente proportionnellement que 67% de l'investissement manufacturier ontarien. Dans ce secteur en effet, l'investissement per capita en 1978 n'était que de $233 contre $384 en Ontario (Canada: $256).
- Les investissements doivent se décider dans une période de ralentissement économique prolongé: la croissance du Produit national brut canadien n'a été que de 3.4% alors que le gouvernement fédéral souhaitait atteindre 5%. Le produit intérieur brut québécois a progressé de 3.5% en 1978 (dont une progression de 11% du secteur manufacturier) mais le ministère de l'Industrie et du Commerce ne prévoit qu'une augmentation de 3% en 1979. Le PIB québécois a atteint $57 milliards en 1978.
- Exceptionnelle dans certains secteurs économiques à cause notamment de la baisse du dollar canadien et du freinage de l'inflation et des salaires, l'année 1978 a vu le paiement d'un montant record de dividendes versés à l'étranger.
- Il sera intéressant d'établir un parallèle entre le total des profits enregistrés par certains secteurs, les montant des dividendes versés aux Etats-Unis et au Canada et les sommes ré-investies sur place au Québec en 1978.
- Même si les immobilisations non-résidentielles ont été importantes au Québec en 1978, et que les investissements manufacturiers ont progressé de 20.7% (et de 26% dans les utilités publiques), il n'est pas sûr que tous les secteurs aient investi en outillages, machines et bâtiments industriels en proportion de leurs profits.
- On note que les investissements ont progressé de $62 millions dans les pâtes et papiers (et l'on parle d'investissements possibles de $1.4 milliard si le programme québécois est mis en place pour les prochaines années) et ils ont progressé de $116 millions dans l'industrie des produits chimiques.
- Parler d'investissements en termes globaux occulte toutes les étapes que sont le choix des orientations futures d'une entreprise, la préparation d'un projet rentable, la localisation de ces nouvelles immobilisations, les conséquences sur la mise en marché, la publicité, l'entreposage, la formation des employés... Disposer de capitaux sans projets intéressants est tout aussi gênant que de devoir mendier des capitaux pour financer un projet particulier.
- De plus en plus, les gouvernements stimulent les investissements mais ces aides et ces stimulants n'ont pas toujours l'impact espéré, notamment auprès des PME.



placements en
OBLIGATIONS
avec rendement
défiant toute concurrence

1 à 5 ans
10¼%
6 à 10 ans
10½%

Les intérêts sont payables semi-annuellement

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous

	Montréal 879-2222		
Ottawa	232-9681	St-Hyacinthe	774-5354
Sherbrooke	569-5583	Victoriaville	758-3131
Trois-Rivières	379-0000	Joliette	759-0160
Moncton	855-9926	Rivière du Loup	862-9341
Rouyn-Noranda	762-4347	St-Jean	348-4720
Québec	529-1771	Valleyfield	371-0368
Chicoutimi	549-8888	Granby	372-3177
Ste-Adèle	229-4000	Bedford	248-2531
Drummondville	477-5024	Val d'Or	824-3687

Le sommet: l'urgence d'agir pour protéger l'avenir

Suite de la page 11

devenu un atout dans la lutte pour la survie dans un marché libre et une concurrence effrénée, il semble que le Québec parte avec un handicap.

Ah, si l'on pouvait agir comme certains peuples, notamment les Allemands!...

Sans faire de discours (ou peu), le ministre des Terres et Forêts Yves Bérubé cherche justement à promouvoir au Québec une politique de développement pragmatique, réaliste, à l'image de certaines réussites allemandes. Dans les pâtes et papiers, son récent conflit avec la technocratie fédérale (par le MEER interposé) serait le reflet de stratégies différentes du développement, développement souhaité par l'état mais réalisé en fait par les industriels et les travailleurs. Au lieu d'imposer aux entreprises des investissements non-rentables, il préfère plutôt aider tout de suite le « rentable » afin de dégager des capitaux qui, à terme, permettront aux industriels de s'équiper par exemple de mécanismes anti-pollution non rentables (sauf pour la collectivité).

Plutôt que d'imposer sa propre voie, le ministère a préparé des plans quinquennaux bâtis « sur mesure » presque, compagnie par compagnie, usine par usine. Pour les secteurs en difficultés structurelles (comme les pâtes et papier en dehors de la conjoncture de 1978 et comme les secteurs mous), le développement selon l'approche allemande cherche à assainir, à consolider tout en minimisant l'impact sur la main d'oeuvre par des politiques de reconversion.

D'où viendra le dynamisme qui va accroître le potentiel économique du Québec et fournir à la population un niveau de vie et un mode de vie intéressants?

Viendra-t-il de rencontres comme le deuxième sommet économique de Montebello où, comme cela se fait dans plusieurs pays européens, les patrons, les syndicats, le gouvernement, avec ici le secteur coopératif, apprennent à se parler et à dégager ensemble quelques intérêts convergents, quelques stratégies acceptables pour tous?

Viendra-t-il des dynamismes régionaux perçus dans quelques coins du Québec et mobilisant à une échelle plus réduite les mêmes consensus, les mêmes cheminements?

Viendra-t-il de l'évolution des mentalités, prenant conscience de l'essentielle nécessité économique et du prix à payer pour auto-développer un pays, loin des réflexes de parvenus et d'entretenus?

Viendra-t-il d'un nouveau statut politique du Québec par lequel, à l'intérieur ou non de la fédération, la province retrouve l'usage de tous les leviers économiques importants?

Viendra-t-il? En tous cas, le dialogue de Montebello ne pourra qu'être révélateur des attentes et des réalités actuelles, confrontées à une urgence d'agir pour protéger l'avenir.

Augmentation de 22% des gains de Prenor

Le chiffre d'affaires du Groupe Prénor a atteint en 1978 $160.2 millions comparativement à $143.8 millions en 1977: une augmentation de 11%.

La contribution de chaque secteur d'activités a été pour l'assurance générale, $77,997,000; l'assurance-vie, $68,781,000 et les services financiers, $13,428,000.

Le bénéfice net consolidé a atteint $3,554,000 ou $2.19 par action alors qu'en 1977, il avait atteint $2,903,000 ou $1.79 par action: ce qui représente une augmentation de 22% du bénéfice par action. La contribution nette de chaque secteur d'activités au bénéfice net du Groupe Pronor Ltée a été pour l'assurance générale, $2,202,000; l'assurance-vie, $1,317,000 et les services financiers, $532,000. Des résultats des trois secteurs d'activités, il faut déduire $497,000 de frais généraux d'administration.

En 1977, les contributions respectives de chaque secteur avaient été: l'assurance générale $1,840,000, l'assurance-vie $1,038,000, les services financiers $418,000 et les frais généraux d'administration s'étaient élevés à $393,000.

En 1977, la compagnie avait déclaré un bénéfice net de $2,687,000, soit $1.66 par action. Le redressement des résultats de 1977 a été effectué pour tenir compte principalement des changements apportés aux pratiques comptables des compagnies d'assurance générale et d'assurance-vie. Ce redressement a eu pour effet d'augmenter le bénéfice net de $216,000 ($0.13 par action) en 1977 et ces changements de pratiques comptables ont augmenté les revenus de 1978 de $225,000 ($0.14 par action).

Au 31 décembre 1978, les actifs consolidés de Groupe Prenor Ltée ont atteint $413 millions, comparativement à $368 millions à la fin de l'exercice précédent, réalisant ainsi une progression de 12%.

Les filiales de Groupe Prenor sont Les Prévoyants du Canada-Assurance Générale, La Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada, La Northern du Canada Compagnie d'Assurance-Vie, Les Prévoyants du Canada (assurance-vie), Fiducie Nord-Amérique, Armand Des Rosiers, et Bolton, Tremblay.

LE SABAYON
LE CHOIX DE ZORBA
JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ À LA GRECQUE

Célébrez le diner grec: agneau tourne-broche

Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux: Assiette Athénienne, Mousaka, Filet Mignon, Scampi, Steak au Poivre Flambé, Shish Kebab. Vous savourerez le café Sabayon flambé.

Diners d'hommes d'affaires

288-0373 ou 288-3872

Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.

666 ouest, rue Sherbrooke
(coin Université)

Compagnie de Papier Rolland, Limitée

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est donné par les présentes que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15 mars 1979 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 23 février 1979.

Actions privilégiées:
$1.06¼ par action sur les actions privilégiées cumulatives de 4¼%.

Actions ordinaires:
Classe "A" — 12½¢ par action
Classe "B" — 11¼¢ par action

Par ordre du Conseil d'Administration
Le secrétaire **Jean-André Elie**

J. RENÉ OUIMET LIMITÉE
GROUPE OUIMET-CORDON BLEU



Robert T. Phillips

Monsieur J. Robert Ouimet, président et directeur général, annonce l'élection de Monsieur Robert T. Phillips au conseil d'administration de J. René Ouimet Limitée. Monsieur Phillips devient également membre du comité exécutif du groupe de compagnies Ouimet–Cordon Bleu.

À l'emploi de Ouimet–Cordon Bleu depuis trois ans, M. Phillips occupe actuellement le poste de vice-président de la mise en marché et, à ce titre, est responsable de la commercialisation, des ventes, de la distribution et de l'entreposage. Avant de se joindre au groupe de compagnies Ouimet–Cordon Bleu, M. Phillips occupa divers postes de direction, tant au Canada qu'à l'étranger, au sein de la société Warner-Lambert.

J. René Ouimet Limitée fait partie du groupe Ouimet–Cordon Bleu qui comprend les sociétés suivantes: Les Entreprises J. René Ouimet Ltée, société de gestion; Cordon Bleu International Ltée; J. Robert Ouimet Ltée et Cordon Bleu Ltée.

Cette nomination s'inscrit dans le cadre du programme d'expansion et d'acquisitions poursuivi par le groupe Ouimet–Cordon Bleu.

REITMAN'S

(CANADA) LIMITED
CLASSE "A"

Dividende No. 78

Avis est donné par la présente, que le dividende trimestriel régulier de 18 cents l'action a été déclaré sur les actions classe "A" de la Compagnie, lequel dividende est payable le 1er mai 1979, aux actionnaires inscrits lors de la fermeture des affaires, le 13 avril 1979.

Dividende No. 119

Avis est donné par la présente, que le dividende trimestriel régulier de 18 cents l'action a été déclaré sur les actions ordinaires de la Compagnie, lequel dividende est payable le 1er mai 1979, aux actionnaires inscrits lors de la fermeture des affaires, 13 avril 1979.

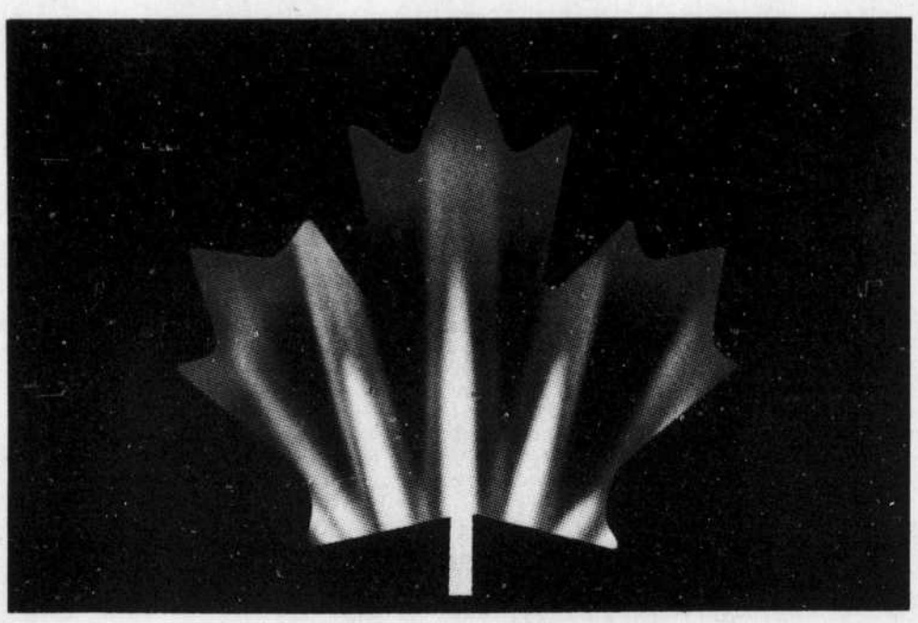
Par ordre du Conseil,
Jeremy H. Reitman
Vice-Président et Secrétaire
Montréal, le 7 mars 1979

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT

CA PRESSE!

Les clubs 4H du Québec

L'AUTO-SUFFISANCE PAR LE GAZ NATUREL... PLUS QU'UN OBJECTIF: UNE RÉALITÉ!



Les importantes réserves de gaz naturel découvertes dans l'ouest du pays au cours des dernières années assurent notre sécurité d'approvisionnement pour l'avenir. Du gaz, nous en avons tellement que, peu importe la croissance de la demande intérieure, nous pouvons encore en exporter des volumes considérables et ainsi contribuer à améliorer notre balance des paiements.

En fait, il est évident que la demande intérieure va croître justement parce que les perspectives d'approvisionnement en gaz naturel n'ont jamais été plus favorables et que la tendance s'est toujours portée vers la forme d'énergie la plus prometteuse.

Les importantes découvertes des dernières années font du gaz naturel la forme d'énergie par excellence puisqu'elle peut suffire tant à nos besoins d'aujourd'hui qu'à ceux de l'avenir.

C'est pourquoi chez TransCanada PipeLines, nous projetons actuellement l'extension de notre pipeline jusqu'à l'est du Québec. Et nous préparons aussi l'approvisionnement des Maritimes par les moyens les plus appropriés.

Car il faut bien voir qu'il ne suffit pas de disposer d'abondantes réserves; il faut aussi les utiliser. Tout se tient: la production et la consommation. Pour explorer de nouveaux champs, il faut des capitaux. Et pour les obtenir, il faut s'ouvrir des marchés.

En consommant du gaz naturel, vous contribuerez à la production de capitaux qui serviront à l'exploitation de nouvelles réserves et jouerez ainsi votre rôle dans le programme d'auto-suffisance énergétique du pays.

Assurer l'avenir.

L'ampleur de nos réserves de gaz naturel ne peut qu'aider à assurer notre croissance économique.

En effet, le gaz contribuera largement à nous garder au chaud, à assurer le caractère concurrentiel de l'industrie canadienne et, du même coup, sa prospérité pour de nombreuses années à venir.

Chef d'entreprise, homme d'affaires ou propriétaire d'une maison, nous avons tous le même souci: celui de nous prémunir contre les incertitudes de l'avenir. Avec le gaz naturel, nous disposons d'une source d'énergie abondante, fiable, économique et propre – l'énergie de l'avenir.

Communiquez avec Gaz Métropolitain, inc. dès aujourd'hui afin d'obtenir de plus amples renseignements. Vous serez surpris des avantages que le gaz naturel peut vous apporter.

TransCanada PipeLines

LE GAZ NATUREL ...L'ENERGIE DE L'AVENIR.

Profitez-en. Dès aujourd'hui.

Le rapport CEFECQ sur le commerce de détail

■ *Une aide accrue aux commerçants indépendants*

■ *La création d'une société de commercialisation*

par Marie-Agnès Thellier



Photo Jacques Grenier

APRÈS deux ans et demi de travaux, le Comité d'étude sur le fonctionnement et l'évolution du commerce au Québec (CEFECQ) recommande au gouvernement de soutenir plus fortement les commerçants indépendants et de créer une Société québécoise de commercialisation qui cherchera à intégrer les activités de fabrication et de distribution en vue d'étendre les marchés disponibles pour les produits québécois. En recevant hier des mains du président du CEFECQ, M. Roger Charbonneau, le rapport final accompagné des neuf rapports sectoriels, le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Rodrigue Tremblay, n'a pas commenté la possibilité de créer cette nouvelle société d'état, sauf qu'il a félicité le président Roger Charbonneau de ne pas exclure le rôle de l'État dans le secteur commercial.

On sait que le MIC veut créer par ailleurs un organisme exclusivement orienté vers la promotion des exportations des PME, lui aussi pour « combler le vide entre producteur et marchés extérieurs ».

La recommandation du CEFECQ sera donc analysée dans ce cadre. Pour M. Charbonneau, la Société québécoise de commercialisation (SQC) sera administrée par des représentants du monde des affaires, indépendante de la fonction publique québécoise et exploitée de manière privée. Elle serait cependant créée par le gouvernement pour « favoriser la commercialisation de produits québécois ».

Ses missions seront d'identifier la demande tant au Québec qu'à l'étranger, de favoriser le développement de techniques de marketing dans les entreprises québécoises manufacturières et d'étudier ce qu'est un produit québécois afin d'en arriver à une identification par un symbole particulier.

Le rapport final du CEFECQ, une brique de 650 pages qui trône sur 20 centimètres de rapports préliminaires ou sectoriels, énumère 51 recommandations touchant à la fois le rôle du MIC, de la Société de développement industriel (SDI), du Centre de recherche industrielle du Québec (CRICQ), touchant différents ministères comme ceux de l'aménagement du territoire, de la justice, la loi des cités et villes, les charges des promoteurs de centres commerciaux, la loi 101, les instances régionales, les associations professionnelles.

Les principales recommandations suggérées par le comité dirigé par trois hommes d'affaires épaulés par le sous-ministre Pierre Shooner, s'appuie sur une philosophie de base prévoyant qu'il s'agit d'intervenir de manière complémentaire et interdépendante sur trois fronts:

- d'abord améliorer la qualité de l'offre des produits et les services rendus aux fabricants québécois;
- ensuite amener les réseaux de distribution d'ici et d'ailleurs à augmenter le volume de leurs achats de produits québécois;
- enfin élargir la demande de produits québécois par les consommateurs québécois.

Il ne s'agit pas de se préoccuper du sort des commerçants comme s'ils vivaient seuls sur une planète, sans produits, sans fabricants, sans consommateurs. La chaîne économique est considérée dans son ensemble.

Les 51 recommandations seront maintenant étudiées non seulement par le gouvernement mais par les associations, les regroupements et les commerçants. Les réactions devraient aider le MIC à préparer une législation qui vise à entreprendre maintenant la conquête nécessaire de notre environnement commercial », selon les mots de M. Tremblay.

Voici les principales recommandations du rapport:

- que le gouvernement du Québec ne prélève pas de droits de succession lorsqu'il y a transmission en ligne directe des actions d'une société commerciale, si elles assurent son contrôle et si elles valent moins de $750,000. Cette mesure permettrait la survie de la PME autochtone (commerciale et industrielle) comme elle l'a fait pour les fermes familiales;
- qu'aucune décision ne soit prise maintenant en ce qui concerne le changement des heures d'affaires mais que le Conseil supérieur du commerce (à créer) s'en préoccupe. Pour M. Charbonneau, il s'agit d'une question de temps, de ne rien brusquer. À cause du travail des femmes, d'ici deux à quatre ans, il y aura des changements profonds, poussés aussi par le développement de l'achat à distance;
- que la loi soit modifiée afin que les dépanneurs puissent être tenus par quatre personnes (comprenant patrons et employés) et non plus trois. Il y aurait 3,500 dépanneurs au Québec;
- que les baux concédés aux locataires d'immeubles de plus de 10 établissements de détail (dont les centres commerciaux) soient enregistrés et donc publics, précisant le montant du loyer, les charges, les clauses d'exclusivité, les clauses de non concurrence. Parallèlement, que soit établi un bail-type dont les clauses seraient obligatoires dans les centres commerciaux et les immeubles commerciaux:
- que la loi de la SDI soit modifiée afin de la transformer en Société de développement de l'industrie, du commerce et des services (SDICS) capable de prêter, d'investir et d'aider les entreprises de commerce et de service;
- pareillement, que la loi des Sodeq soit modifiée afin que ces banques d'affaires régionales puissent prêter au commerce.
- et que le gouvernement provincial fasse pression auprès d'Ottawa afin que les entreprises commerciales aient aussi accès aux aides au développement régional;
- que tout projet d'implantation d'un nouveau centre commercial ou d'agrandissement d'un centre existant soit soumis à, l'approbation d'un organisme régional de planification ou sinon d'un comité interministériel. La recommandation précise que le centre incriminé aurait une superficie brute de vente de plus de 100,000 pieds carrés ou de 20% de la superficie commerciale du centre-ville. Le promoteur ou la municipalité auraient droit d'appel auprès de ce comité interministériel;
- que le promoteur du projet d'implanter ou d'agrandir un centre commercial prenne à sa charge une série d'études nécessaires à la prise de décision en fonction de la planification régionale. Qu'il paie tous les coûts directs d'aménagements et d'infrastructures lorsque le centre est réalisé.
- que le projet de centre commercial soit évalué en fonction de certains critères nés de l'aménagement ordonné du territoire. Normalement, les commerces indépendants locaux devront occuper au moins 20% de la surface en location (contre de 14 à 20% actuellement selon les centres);
- que la loi des cités et villes soit amendée pour permettre la création de disctricts commerciaux destinés à accélérer la revivification des centres-villes. Ce serait des corporations financées par une taxe d'affaires supplémentaire perçue par la municipalité;
- que soit mis sur pied un programme d'aide financière pour cette revivification des centres villes.
- que la direction du commerce du MIC prenne le nom de Direction générale du commerce et des services. Qu'elle s'occupe surtout de développement: stratégies, programmes, étude de projets, aide technique et financier ... Qu'elle aide spécialement l'expansion des indépendants québécois en favorisant le franchisage et la constitution de groupements. Qu'elle dresse un inventaire permanent de la distribution, du commerce et des services au Québec;
- que l'application et la surveillance des lois sur les heures d'affaires, sur le pain et sur la composition des matelas soient confiés au ministère de la Justice;
- que soient intensifiés les effort du MIC et du Ministère de l'Éducation pour améliorer le perfectionnement des cadres et la formation du personnel dans la distribution. Des conseillers pourraient aussi être formés spécialement;
- que les MIC aide à la création et au financement d'associations afin de favoriser le regroupement d'entreprises notamment afin qu'elles puissent étudier ensemble les produits, les approvisionnements, les marchés, le personnel, la finance.
- que le contrat de franchise entre commerçants et distributeurs soit soumis au contrôle de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Pour le CEFECQ, il s'agit d'aider les plus faibles, de se préoccuper de formation, de favoriser les nouvelles formules que sont les groupements et les franchises.

« Les regroupements sont une des raisons qui expliquent la force de secteurs comme la quincaillerie, l'épicerie ou le meuble. Les chaînes ont progressé non pas au détriment des indépendants mais dans les secteurs de pointe », précisé M. Charbonneau.

Si les chaînes ont progressé de 8% depuis dix ans, elles ne progresseraient plus que de 4% pour atteindre 38% du marché en 1986. Le CEFECQ compte sur la direction générale du MIC pour convaincre les autres secteurs du bienfait des groupements.

UNE VENTE?
UN EXPOSÉ?
UN CONGRÈS?
AYEZ DE MEILLEURS OUTILS POUR COMMUNIQUER VOS IDÉES ET POUR SEMER L'ENTHOUSIASME!
521-0434
AudioMultivision inc.
AUDIO-VISUEL
2300 est, Sherbrooke, Montréal

Les Trois Tilleuls
Restaurant Francais
Ouvert tous les jours a midi
Ferme lundi
SUR SEMAINE
TABLE D'HOTE LE MIDI
SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
(Transcanadienne sortie 112)
RESERVATIONS: 584-2231

Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti du Trust Général
• Sécurité du capital et des intérêts
• Taux d'intérêt garanti
• Taux d'intérêt élevé
• Souplesse dans le paiement des intérêts
• Aucun coût
10 1/4%
Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada
Demandez le poste 2000
Sept-Îles: 968-1830. Chicoutimi: 549-6490 Alma: 668-3391 Rimouski: 724-4106 Rivière-du-loup: 862-7286 Québec: 688-0630 Lévis: 833-4450 Trois-Rivières: 379-7230 Montréal: 866-9641 Outremont: 739-3265 Hull: 771-3227 Ottawa: 238-4900

10 1/4%
Obligations garanties
ImNat Ltée
• Échéance d'un, deux ou trois ans
• Minimum de $1 000
• Intérêts payables annuellement
Vous pouvez vous les procurer dans toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale.
Banque Canadienne Nationale

Une première à Montréal !
Trois «DIESEL» de grand renom sous le même toit:
— la Mercedez Benz 240
— la Volkswagen Rabbit
— la Peugeot 504 SL
De quoi faciliter la comparaison: PRIX/QUALITÉ
Plus que jamais, la «Diesel» est de son temps, elle utilise la technique de l'avenir, elle répond au problème de la pollution, elle est économique et durable...
Nous vous invitons à venir examiner ces trois «Diesel» européennes chez le plus important concessionnaire exclusif «PEUGEOT» au Canada.
Vous aurez ainsi l'occasion de célébrer avec nous le 90ème anniversaire de ce grand fabricant et de comprendre pourquoi nous sommes si fiers de le représenter.
ROGER
AUTOMOBILES LTÉE
4269, Ste-Catherine Ouest, Montréal
Tél.: 932-2925
90 ans de tradition PEUGEOT 1889 - 1979
Personne ne construit les Diesel commes nous

10 1/2%
taux sujet à changement sans préavis
certificats de dépôts garantis
■ terme d'un an ■ intérêts versés annuellement.
Fiducie Populaire
1405, Boul. Henri-Bourassa est, coin Chistophe-Colomb Montréal, H2C 1H1
institution inscrite à la régie de l'assurance-dépôts du Québec.
du lundi au vendredi: à nos bureaux ou au téléphone:
(514) 382-2282
frais d'appels de l'extérieur acceptés
9h. du matin à 9h. du soir.

TORONTO

Pétroles en vedette

Grâce à une poussée dans le secteur du pétrole et celui de l'immobilier, la Bourse de Toronto a atteint un nouveau sommet à la clôture de la séance d'hier, la plus calme que l'on ait connue depuis six semaines. L'indice composé gagne 1.64 et termine à 1,404.69 en dépit de la prépondérance des titres à la baisse.

Les hydrocarbures font un bond de 26.85 à 2,041.73 tandis que les financières reculent de 2.42 à 1,174.79, les industrielles de 1.27 à 1,132.67 et les minières de un point à 1,268.47. Signalons une avance de 57 points dans l'immobilier, qui marque 2,958.2. À l'inverse, les commerces perdent 14 points.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	900	300	300	300	
Abacus	8200	330	325	325	
Abitibi	35922	$19⅜	19⅛	19⅜	+ ¼
Abitbi 10	204	$54⅞	54⅞	54⅞	— ⅛
Acklands	1500	$16½	16½	16½	
Acklnd 2p	100	$15	15	15	— ¼
Action Trd	1500	103	101	101	— 2
Adanac M	100	175	175	175	— 4
Afton Min	z50	$17½	17½	17½	
Agnico E	1700	$6½	6¼	6⅜	
Agra Ind A	130	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Ahed C	100	155	155	155	
Albany	3000	61	61	61	— 1
Alt Energy	9040	$21½	21¼	21⅜	
Alta Gas A	13387	$17	16¾	16⅞	— ⅛
Alta G C p	z13	$71¼	71¼	71¼	
Alta G 9.76	100	$27½	27½	27½	— ⅛
Alta G 6⅜	1995	$25⅜	25¼	25¼	
Alcan	10486	$45⅛	44⅝	45⅛	+ ¼
Alcan pr	z2	$29⅛	29⅛	29⅛	
Algo Cent	140	$21	21	21	+ ⅛
Algoma St	2233	$27⅜	27	27⅜	+ ⅛
A Stel p	z40	$26⅛	26⅛	26⅛	
Allarco Dv	430	$36	36	36	
Almin 4½ p	100	$38¾	38¾	38¾	
Alum 3rd p	700	$26¼	26¼	26⅛	— ⅛
Am Bonza	30250	$17⅛	17¼	17¼	— ⅛
Am Larder	75500	47	42	42½	+ ½
Am Eagle	60450	285	270	284	+13
Am Leduc	29200	30½	30	30½	+ ½
Andres W A	2600	$14¾	14½	14½	+ ⅛
Andres W B	200	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ¼
Ang D Gld	200	137	135	135	— 5
Ang U Dev	700	360	355	355	— 5
Anthes C p	z1	$69⅛	69⅛	69⅛	
Aquitaine	3283	$26	25¾	26	
Argus	100	$30	30	30	—2½
Argus C pr	200	$15⅛	15⅛	15⅛	
Asamera	13100	$18⅜	18⅜	18⅜	
Asbestos	3900	$46¼	45⅛	45⅛	—1⅞
Asoc Porc	2000	121	121	121	+ 1
Atco A	6720	$18⅜	18⅜	18⅜	
Atlas Yk	14000	81	78	78	
Ato Hard A	440	$11⅜	11½	11⅜	+ ¼
BC Sugar A	100	$31⅜	31⅜	31⅜	
BP Can	6080	$24⅛	24	24	— ¼
Banister C	2200	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Bank BC	1150	$36½	36½	36½	— ½
Bank Mtl	14532	$24	23⅜	23⅞	— ⅛
Bank N S	18619	$23¾	23¼	23½	+ ⅛
Bk NS r	356464	28	25	25	— 2
Bankeno	850	238	238	238	
B Cdn Nat	1211	$15¾	15¾	15¾	
Barex	2000	7½	7½	7½	— 1
Bartaco	300	290	290	290	
Bary Expl	2000	112	112	112	
Bathrst p	z50	$12½	12½	12½	
Bell Canad	15460	$64¼	63⅞	64⅛	+ ⅛
Bell A pr	z75	65	65	65	
Bell C pr	430	$30	30	30	
Bell 2.28	2000	$32¼	32	32¼	
Bell 1.80	300	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Bell 1.96	2400	$27¼	27	27	
Beth Cop A	236	$17¼	17¼	17¼	
Black P A	200	$17	17	17	+ ¼
Blakwod A	1900	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Bomac A	100	$7	7	7	
Bombr	147	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Bonza O	9225	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Border C	600	350	350	350	—10
Bovis Cor	19174	72	68	68	— 1
Bow Valy	14270	$25⅜	24⅞	25⅜	+ ¼
Bow-m pr	z10	$42	42	42	
Bralor Res	4750	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
Bramalea	1288	$17½	17¼	17½	+ ⅜
Brascan A	28253	$21⅝	21⅜	21½	
Brscn 8½	150	$28	28	28	— ¼
Brenda M	2770	$18½	18⅜	18½	
Bright A	1600	$19⅛	18⅞	18⅞	
Brinco	3488	$8⅜	8¼	8¼	— ⅜
BCF P	1900	$20½	20½	20½	
BCF P pr	500	$43½	43½	43½	— ¼
BC Phone	1864	$17⅜	17⅜	17½	— ⅛
BCPn 5.15	z30	$62½	62½	62½	
BCPn 5¾ p	z80	$68	68	68	
BCPn 6 pr	z30	$71	69¾	69¾	
BCP 7.04 p	100	$22	22	22	— ¼
BCP 10.16 p	z50	$27⅜	27⅜	27⅜	
Brooke pr	z28	$19	19	19	
Brunswk	1610	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Budd Auto	200	$9	9	9	+ ⅛
CC Yachts	200	295	295	295	
Cad Frv	24580	$13½	12¾	13½	+ ¾
Cad Frv A	3110	$10½	10⅜	10⅜	
Cal Pow A	2555	$42½	41	41	—1½
Cal P 4 p	219	$52¾	52¾	52¾	—2½
Cal P 4½ p	z25	$59¼	59¼	59¼	
Cal P 2.36	100	$29½	29½	29½	
Calvert	2300	47	47	47	+ 1
Cam Mine	8500	28	27	27	— 2
Camflo	5150	$13⅜	13½	13⅜	— ⅛
C Chib A	7000	$6⅜	6½	6½	+ ⅛
Camp RL	425	$37	36½	36½	— ⅜
CDC pr B	335	$109½	109	109	
C Nor West	6400	$9⅛	9½	9¾	+ ¼
C Pakrs C	200	$22	22	22	
Can Perm	2770	$17⅛	17¾	17⅛	
CPerm 6¾	200	$26⅛	26	26⅛	+ ⅛
CPerm 8	100	$26½	26½	26½	— ⅛
CS Pete	4050	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Can Trust A	200	$24½	24½	24½	
C Trust 7¼	100	$21¼	21¼	21¼	
C Tung	100	$21¼	21¼	21¼	— ½
Cdn Arrow	1250	27	26	26	— 1
CCables y A	100	$19	19	19	
Cdn Cel	2416	$9½	9⅜	9½	
CC Man A	1511	$25¼	25⅛	25¼	
C Curtis	z50	69	69	69	
C Formost	400	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
CG Invest	z25	$21	21	21	
C Hidrogas	900	475	470	470	— 5
C Homestd	20350	$13⅜	12⅝	13⅛	+ ½
Cl Bk Com	7481	$27⅛	26¾	26⅞	— ⅛
CIL	405	$21½	21¼	21¼	— ⅜
Cl Powr A	z100	74	74	74	
C Lencour	4750	17½	17	17½	+1½
C Manoir	1700	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
C Marconi	1210	$9¾	9¾	9¾	
CNat R	17900	385	370	380	+ 5
C Occdental	600	$22¾	22¾	22¾	
C Ocdntl p	400	$28⅛	28⅛	28⅛	
CP Inve	9680	$25½	25¼	25¼	
CP Ltd	24106	$26⅛	25¾	26	
CPL A p	100	$10¼	10¼	10¼	
C Reserve	2550	$13½	13½	13½	
Cdn Sup O	69364	$100	83⅜	98¾	+15
Cdn Tire	220	29	29	29	
Cdn Tire A	5243	$29⅞	29⅜	29⅜	— ⅛
C Utilties	6770	$17¾	17½	17¾	+ ½
C Util 4¼ p	z20	$50¼	50¼	50¼	
CU 10¼	600	$27⅜	27½	27⅜	
C Util 9.24	1040	$27¾	27⅝	27¾	+ ⅛
CWN G 4 pr	200	$10	10	10	
Canbra	400	395	395	395	
Candel Oil	1455	$35¾	35¼	35¼	— ½
Canray	5000	198	195	195	— 4
Canron A	912	$26⅛	26⅜	26⅜	
Cara	6600	$11¼	11⅛	11¼	+ ¼
Carl OK	10360	$5⅛	5	5⅛	
Carma A	3300	$11	11	11	
Carma 8.75	300	$19¼	19¼	19¼	+ ⅛
Carrier J D	1500	300	290	300	+15
Cassiar	1610	$10¾	10⅝	10¾	— ⅛
Cassidy L	z100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Celanese	7605	490	480	485	
Cenex	10200	288	270	275	—10
Celan 175 p	125	$19½	19½	19½	
Cti Est A	36650	$12	11¼	12	+ 1
Cent Pat	2500	210	210	210	— 5
Centurion	1725	$6⅛	6⅛	6⅜	+ ⅜
Chnclr	16733	310	295	305	+ 7
Charter Ol	1100	270	260	270	— 5
Chieftan D	1845	$32¼	31⅞	32	— ⅛
Chrysler	2033	$12	12	12	
CHUM	200	$12	12	12	
Coch Will	500	59	59	59	— 1
Cockfield	255	450	450	450	— 5
Comb Met	18000	39	38	39	+ ½
Cominco	3959	$36¼	36½	36¾	+ ¼
Cominco A	1000	$27⅛	26¾	26¾	— ⅛
C Holiday I	z50	$9½	9½	9½	
CHIns A p	1040	$29	29	29	+ ⅛
Comtech	400	250	250	250	—25
Conuco Ltd	16000	$5⅞	5¾	5¾	
Con Bath A	6785	$13½	13⅜	13⅜	
Con Fardy	5263	345	340	340	— 5
C Durham	16600	153	145	150	+ 2
C Marben	7000	80	76	76	— 3
C Morisn	2200	168	165	165	+ 3
Cons Pipe	200	$7	7	7	
Cons Prof	37144	33½	31	33	+ 3
C Rambler	5500	255	245	252	+12
C Rexspar	800	83	83	83	
Con Textle	1300	480	475	480	
Con Distrb	6500	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ¼
Cons Gas	16915	$19⅞	19⅝	19¾	
Con Gas D	3500	26	25⅞	26	— ½
Control F	300	$5¾	5½	5¾	+ ¼
Cooper C	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Cop Fields	1050	490	485	490	— 5
Corby vt	400	$26½	26½	26½	+ ⅛
Coseka R	52430	$8½	8¼	8¼	— ⅛
Craigmt	4300	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Crain R L	2475	$12⅜	12½	12½	+ ¼
Crestbrk	350	$13	13	13	— ⅜
Crwn Life	491	$64½	64½	64½	+ 1
C Zelrbe A	456	$24½	24	24½	+ ½
Crush Intl	1200	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Cuvier M	13100	60	53	54	— 1
Cyprus	9000	$14¾	14½	14½	
Czar Res	13052	$7½	7¼	7½	+ ⅛
DRG Ltd A	1600	$6¾	6½	6⅝	+ ⅛
Daon Dev	7620	$10⅜	10¼	10¼	— ⅛
Daon A	1200	$7⅛	6⅞	6⅞	— ⅛
Daon 8⅜ p	200	$9½	9½	9½	+ ⅛
Datline	100	$8½	8½	8½	+ ⅛
D Eldona	24200	127	121	121	— 6
Delhi Pac	34000	21	18	21	+4½
Denison	19185	$21⅝	21⅜	21⅜	
Dicknsn	3400	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Digtech	5600	55	460	475	—10
Discovry	z60	82	82	82	
Doman I	4400	$8½	8¼	8½	+ ⅛
Dome Mine	3200	$100	98½	100	+ 2
Dome Pete	12245	$119	115½	119	+3¾
D Bridge	960	$31¼	31	31¼	— ¼
D Citrs A	400	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
D Explor	2000	27	27	27	
Dofasco A	2922	$32⅛	31½	31½	— ⅜
Dom Stores	1450	$17	17	17	— ¼
D Textie	900	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
Domtar	5150	$27	26½	26¾	+ ⅜
Domtar pr	150	$13	13	13	
Dover Ind	500	$16¼	16¼	16¼	—1¼
Dunde Pal	6000	43	40	41	
Du Pont	1440	$19½	19⅛	19⅛	— ⅜
Dustbane	100	$9½	9½	9½	+ ⅛
Dylex L A	3204	$15¼	15¼	15¼	
Dynamar	13144	160	156	160	+ 5
E-L Fin	200	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
E-L Fin p	300	$13½	13½	13½	
East Mal	1210	178	175	177	+ 1
East Sul A	1700	215	210	215	+ 5
Estn Prov	200	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Ego Res	9250	390	375	375	—10
Elhm A	100	460	460	460	— 5
Elks Stors	550	$7⅛	7⅛	7⅛	
Emco	2500	$9⅜	9⅛	9¼	+ ¼
Emco w	900	290	290	290	
Extd A	400	$7½	7¼	7¼	— ⅛
Falcon C	11910	$8¾	8½	8⅝	+ ⅛
Fibrg Nik A	3445	$42¾	41½	42¾	+ 1¼
Fed Ind A	700	$5½	5½	5½	
Fidelity Tr	1200	$5	495	5	+ 5
Fidelty Tr p	300	$20¼	20¼	20¼	
Finning T	z50	$28	28	28	
Fireco SA	300	390	385	390	+ 5
F City F wt	700	380	380	380	
F Cty Tr C	500	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
F Mar	5000	73	72	73	— 2
Foodex p	2320	$8⅛	8	8⅛	
Ford Cnda	318	$69⅞	69	69⅞	+ ⅜
Francana	2400	$10½	10¼	10¼	— ¼
G&H Steel	300	320	320	320	
G M Res	4514	440	430	435	+10
Gallaco A	868	$10	8½	10	+1¾
Garbell p	1500	$5½	5½	5½	
Gaz Metr	100	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Gaz 5.40 p	z15	$57½	57½	57½	
G Distrb A	5900	$8¾	8½	8¾	+ ¼
G Distrb w	1800	270	270	270	
GMC	1609	$66	65½	66	
Genstar L	3290	$39¾	39¼	39⅜	+ ⅜
Gerin 1st p	100	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Gibraltar	15150	$9⅛	8¾	8¾	— ⅛
Gibe Rity p	1300	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅛
Goldund M	8300	67	65	65	
Goodyear	1600	$20½	20	20	
Graft G	1300	$39¾	39⅛	39¾	— ¼
Granduc	9150	170	156	162	— 3
Gt Oil Sds	310	$9½	9½	9½	+ ⅛
G L Nickl	500	60	60	60	+ 3
G L Forest	100	$45½	45½	45½	
G N Fin	2280	205	200	205	+ 5
Gt West S	1800	345	330	330	—10
G Goose A	z80	$8¾	8¾	8¾	
G Goose 9¾	250	$10¾	10¾	10¾	— ⅜
Greyhnd C	2300	400	365	375	+ 5
Greyhnd	153	$19½	19½	19½	
Guar Tr p	300	$21	21	21	+ ⅜
Guard Cap	200	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Gulf Can	3359	$43½	43	43½	+ ½
Gulfstrem	10000	53	51	53	
HCI Hldg	625	$10¼	10	10¼	+ ⅛
Hardee	z375	78	78	78	
Hard Crp A	1550	350	350	350	
Harlequin	9002	$15¾	15⅜	15¾	+ ⅛
Harris J A	200	$7⅛	7	7	
H Wood	2000	130	130	130	— 5
Hatleigh A	160	$6¾	6¾	6¾	
Hatleigh B	z60	$6⅜	6⅜	6⅜	
Hawker A	6862	$9¾	9⅝	9¾	+ ⅛
Hawker pr	z10	$68	68	68	
Hayes D	4600	$12	12	12	
Hedway A	100	475	475	475	+10
Highmont	18200	475	445	445	—25
Holinger A	428	$41	41	41	— ½
Home A	4663	$52½	50½	51	—1½
Home B	5450	$49¼	49	49	
Hud Bay	4920	$23⅛	22⅞	23	— ⅛
H Bay Co	27068	$27⅜	27¼	27¼	— ⅜
HBC pr	4046	$23¼	23⅛	23¼	+ ⅛
HB Oil Gas	8105	$59	56¾	58⅜	+1⅜
Husky Oil	1300	$46½	45½	46½	+ ¾
Husky E w	400	$26	26	26	+1½
Hydra Ex	1020	47½	47½	47½	—2½
Hy's Ltd	2800	450	425	445	+20
IAC	23445	$17	16¾	17	
ITL Ind	600	380	380	380	
IU Intl	2400	$12¾	12¼	12¼	— ⅛
Imasco	5925	$38½	38	38½	+ ¼
Imasco A p	300	365	365	365	
Imp Gen	800	$20	20	20	+ 1
Imp Oil A	22484	$27⅞	27¾	27½	
Inco	27935	$22⅞	22½	22⅝	— ¼
Inco 7.85	500	$25¾	25¼	25¼	
Indal	4130	$14¾	14¼	14⅝	+ ⅛
Indusmin	1100	$17½	17½	17½	
Inland Gas	1570	$11⅞	11¼	11¼	— ⅜
Inland G p	100	$12½	12½	12½	
Inter-City	4688	$9	8¾	9	+ ¼
Inter C B w	400	$5⅜	5½	5⅜	— ⅛
Intrmetco	750	$13⅛	13	13	— ⅛
IBM	76	$359	358	358	— 7
Int Mogul	500	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
I Mogul A	100	$13	13	13	
Int Pipe A	7846	$17⅜	17½	17½	
Int Pipe B	500	$17⅜	17⅜	17⅜	
Ipsco	152	$20¾	20¾	20¾	— ⅛
Iron Bay T	100	$6¼	6¼	6¼	
Irwin T A	1540	410	405	410	+ 5
ISO	3200	249	241	249	— 1
Ivaco A	1800	$15¼	15	15	— ⅛
Jannock	1275	$23¼	23	23	— ¼
Jannock 8	1842	$15	14⅞	14⅞	— ⅛
Jannock w	1300	$12¾	12⅜	12¾	+ ⅛
Jorex Ltd	54000	4	4k	40	44	— 2
Joutel	8000	60	57	57	— 3
K-Tel Intl	100	$6½	6½	6½	
Kaiser Re	4800	$17¾	17½	17½	— ¼
Kam Kotia	6050	440	435	440	+ 5
Kaps Tran	8500	154	151	153	+ 2
Keeprite B	400	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Kelly D A	100	$8⅛	8⅛	8⅛	
Kelsey H	2100	$25	24½	24½	— ½
Kerr A A	1975	$12⅜	12⅜	12½	— ¼
K Anacon	2000	27	27	27	
Labatt A	2535	$20½	20⅜	20⅜	
Labatt A p	250	$20½	20½	20½	
Lab Min	425	$40	40	40	+ ¾
Lacana	2300	$6⅜	6¼	6⅜	— ⅛
Lacana w	200	425	425	425	
Laidlaw A	10520	$10¼	10	10¼	+ ⅜
L Ont Cem	590	$5¾	5⅜	5¾	+ ⅛
L Shore	500	300	300	300	
Lambd M	100	195	195	195	
Lamb M A	600	180	180	180	+ 3
Lasitr Km	3000	59	58	58	— 2
Laurasia	10125	28	28	28	— 2
Lau F 1.25	100	$20	20	20	
Lau F 2.00	225	$37½	37½	37½	— ½
Lau Fin p	183	$14½	14½	14½	
Leigh Inst	1800	$9⅞	9½	9½	— ⅜
Levy Apr	100	$6½	6½	6½	
Liberian	1300	$8¾	8½	8½	— ⅛
L L Lac	200	283	283	283	+13
Lob Co A	300	460	460	460	
Lob Co B	250	440	440	440	+ 5
Lob Ltd Bp	100	$20	20	20	
Lochiel	13100	360	350	360	+15
MDS Helth	200	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
MICC	2500	$10¼	10	10	
MICC A	z40	$26¼	26¼	26¼	
MPG Inv p	z50	$14	14	14	
MTS Inter	6400	62	55	55	— 7
Mclan H A	755	$19¼	19	19	— ¼
MB Ltd	18084	$23⅞	23⅜	23¾	
Madeline	7490	155	145	145	— 5
Madsen	1000	87	87	87	— 3
Magna A	2762	$15⅛	15	15	— ⅛
Magna B	600	$15	15	15	
Magnetcs	6200	175	172	175	+ 5
Mailin I	450	$6	6	6	+ ⅜
Majstc Wil	3300	285	283	285	+ 4
Mrtme El A	1000	$14	14	14	
Maritime	567	$25½	25	25	— ⅛
Martim A p	100	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Mar T 765	100	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Mark Spnc	400	$8½	8½	8½	
Mass Fer	8110	$12⅜	12½	12½	
Mas F A	2970	$18¾	18⅜	18⅜	— ⅛
Mas F B	1700	$18½	18¼	18¼	— ¼
Matchan	2541	16	14½	16	+ 1
Matgmi A	1919	$18½	18⅜	18½	+ ⅛
Mc Adam	5700	33	31	33	— 1
McGraw H	500	$9¼	9	9	— ½
Mc Intyre	1900	$31½	31½	31½	— ¼
McLaghln	2025	$11	11	11	— ⅛
Mentor	9200	310	300	310	+10
Mercantil	3261	$14⅞	14⅝	14¾	
Merland E	9900	$9½	9¼	9¾	
Midcon	1300	149	145	145	— 5
Minrl Res	3821	215	212	212	+ 2
Moffat A	900	$10¼	9¾	9¾	— ¼
Molson A	3160	$26	25¾	26	
Molson B	104	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
Monenco A	600	$12⅜	12⅛	12⅜	+ ¼
Mtl Trust	300	$21½	21	21½	+ ½
Moore	16192	$35¾	35½	35½	— ⅛
Multi Acc	1000	$8	8	8	
Murphy	2275	$16⅜	16¼	16½	
N B Cook	100	300	300	300	+ 8
NBU Mine	16500	170	168	168	+ 3
Nat Pete	6300	75	71	71	— 4
Nat Trust	200	$22	22	22	— ¼
Nemco	29100	305	300	305	
Neomar	1800	170	165	165	—10
NB Tel	100	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
NB Tel 1.85	z8	$21¾	21¾	21¾	
N Goldvue	6000	15	14	14	— 1
N Provid D	11200	50	50	50	+ 1
N Que Ragl	27100	239	225	225	—11
N Senator	6000	12	10	10	— 2
N York Oil	1500	265	265	265	— 5
Nfld LP A	300	$19	19	19	
Nfld Tel	8300	11	11	11	
Nfld Te 975	185	$22¼	22¼	22¼	
Nick Rim	2000	18	18	18	—1½
Noble M	1000	93	93	93	+ 1
Noranda A	6863	$42	41½	42	+ ½
Norbaska	9200	56	54	56	+ 1
Norcen	21241	$18⅛	17⅞	17⅞	— ⅛
Norcen B	110	$24	24	24	
Norlex	1000	10	10	10	
Normick P	1100	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
NC Oils	5600	$11¾	11⅜	11⅜	— ⅛
Nor Ct 785p	z65	$25¼	25½	25¾	
Nor Tel	3506	$46⅛	45⅜	46	+ ⅛
N Tecm B w	4650	$24½	24	24⅜	+ ¼
Northgat	650	$6⅛	6⅛	6⅛	
Northld	z200	15	15	15	
NS Sav 10¼	100	$22½	22½	22½	— ½
Nowsco W	200	$25⅛	25⅛	25⅞	+ ⅛
Nu-Wst A	300	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅛
Nu-Wst p	z50	$19¾	19¾	19¾	
Nu-Wst B p	300	$19¾	19½	19½	
Nufort Res	2000	19½	19½	19½	— ½
Numac	11835	$29¼	28⅜	29¼	+ ¼
OPI A	1400	$21	21	21	
Oakwood P	79785	$6¼	6	6	
Obrien	4200	145	145	145	
Ocelot A	600	$14	14	14	— ¼
Ocelot B	3960	$13¾	13¾	13¾	— ¼
Okanagan	600	$12⅞	12⅞	12⅞	
Onaping	900	110	110	110	— 2
Oshawa A	4255	$8	7¾	7¾	— ⅜
Osisko	4500	29	27½	27½	
Oxford A	400	$15½	15½	15½	— ¼
Pac Coper	7650	170	165	170	+ 2
Page Pet	21825	$11⅜	11½	11⅜	
Page Pet 7	6450	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅛
Paloma P	z97	$5⅜	5⅜	5⅜	
Pamour A	1400	$6¾	6⅜	6⅜	— ⅛
Pancana I	1700	140	135	135	— 5
PanCan P	450	$45½	45¼	45¼	— ¼
Pango Gld	1000	52	52	52	— 2
Patino N V	104	$20⅜	20⅜	20⅜	—1⅜
Pe Ben O	400	235	235	235	— 5
Peerless	100	$6	6	6	— ½
Pembina	7200	$8⅞	8⅜	8⅞	+ ⅛
Pennant	15833	180	176	180	+ 5
Peningtn p	z25	490	490	490	
Petrofina	2945	$24½	24¼	24¼	
Petrol	4700	495	495	495	
Peyto Oils	1400	$9⅜	9½	9½	+ ⅛
Phillips Cb

L'Écu fait son entrée sur le marché monétaire

PARIS (Reuter et AFP) — Le nouveau système monétaire européen (SME), pas important vers l'objectif à long terme d'union monétaire entre les pays membres de la C.E.E., entre en vigueur aujourd'hui.

Un communiqué officiel publié hier à Paris à l'ouverture du premier Conseil européen de l'année indique que les huit pays du Marché commun concernés ont « constaté que toutes les conditions étaient désormais réunies pour que soit mis en oeuvre le mécanisme de change du système monétaire européen ».

Ils ont donc « résolu de le mettre en vigueur à compter du mardi 13 mars 1979 dès l'ouverture des marchés des changes », ajoute le communiqué.

Destiné à stabiliser les devises des pays membres, le SME s'appuiera sur les ressources des banques centrales de ces pays. Seule, la Grande-Bretagne ne s'est pas associée au nouveau système. Elle estime qu'une plus grande coopération économique entre les « neuf » aurait dû précéder son introduction.

L'entrée en vigueur du SME, décidée lors du dernier conseil européen en décembre à Bruxelles pour le 1er janvier dernier, a été retardée à cause d'une différend entre la France et l'Allemagne fédérale.

Ce différend, qui portait sur la suppression des montants compensatoires monétaires (MCM), taxes imposées à l'intérieur du Marché commun sur certains produits agricoles, a été réglé mardi dernier au cours d'un conseil des ministres de l'agriculture des « neuf » à Bruxelles.

Donc, à partir d'aujourd'hui, les 280 millions de citoyens du Marché commun auront une nouvelle monnaie européenne: l'Écu.

Symbole du nouveau système monétaire européen, l'Écu restera toutefois pendant de longues années encore une monnaie fictive surtout utilisée par les banques centrales européennes. L'homme de la rue continuera à payer en Francs français, en deutsche marks, en francs belges, en lires italiennes etc.

Mais l'Écu permettra aux monnaies européennes — la livre sterling fait provisoirement bande à part — d'être plus stables et plus solides.

Le touriste français qui passe ses vacances en Allemagne fédérale aura beaucoup moins de mauvaises surprises quand il changera ses francs français en deutsche marks mais d'un autre côté, il profitera moins de la faiblesse de la lire italienne. Inversement les touristes allemands pourront beaucoup moins qu'auparavant inonder la Cote d'Azur où la Sicile avec leur deutsche mark fort.

La valeur de l'Écu, exprimée dans des différentes monnaies européennes ne pourra en effet plus varier de plus de 2.25% entre le franc français, le deutsche mark et les autres monnaies européennes. Font exception à cette règle la lire italienne où les variations pourront atteindre 6% et la livre sterling qui continuera à flotter librement c'est-à-dire dont le cours variera chaque jour.

Le système monétaire européen, élaboré dès juillet 1978 lors du sommet de Brême a pour objectif de contrôler et de limiter les fluctuations des monnaies des pays participants.

Cette discipline de change se présente comme un « serpent amélioré » dans la mesure où il fait appel à l'usage d'un nouveau numéraire, l'unité de compte européenne. La valeur de cet Écu se calcule en additionnant la valeur des monnaies, affectées d'un coefficient de pondération.

Des « taux-pivots » (ou parités) ont été fixes hier par les Banques centrales pour chaque monnaie par rapport à l'Ecu, à partir desquels les marges de fluctuations entre devises sont limitées. Lorsqu'une monnaie atteint son cours « plafond » par rapport à une autre, la banque centrale concernée doit intervenir en vendant des devises fortes.

Autre innovation du SME: la création d'un fonds d'intervention, doté de 25 milliards d'Ecu, dont 14 milliards pour le soutien monétaire à court terme et 11 pour les concours financiers à moyen terme.

Outre cette décision, prise d'emblée par le Conseil, les neuf chefs d'État et de gouvernement, ont évoqué la question des prix agricoles, les problèmes sociaux ainsi que ceux de l'emploi en Europe.

Le premier ministre britannique, M. James Callaghan, indique-t-on de bonne source, a demandé le gel des prix agricoles.

Dans la bataille des comptes économiques

Landry ajoute deux milliards au manque à dépenser du fédéral

par Laurent Pepin

Ajoutant une feuille supplémentaire à son dossier noir sur le fédéralisme canadien, le gouvernement québécois établit dorénavant à $2 milliards de plus, soit $18 milliards, le manque à dépenser du gouvernement fédéral au Québec depuis 1961.

C'est en effet ce qu'a déclaré, hier, le ministre d'État au Développement économique du Québec, Bernard Landry, qui prenait la parole devant quelques centaines d'étudiants de l'Université de Montréal.

On se rappellera que le 26 janvier dernier, l'Office de la planification et de développement du Québec (OPDQ) rendait public une étude, « Politiques fédérales et économie du Québec », selon laquelle Ottawa avait contracté une « dette » d'environ $16 milliards envers le Québec entre 1961 et 1974. Le critère utilisé par les fonctionnaires de l'OPDQ était celui des dépenses par capita, suivant le principe qu'à long terme, les provinces ne devraient pas recevoir plus d'argent qu'une autre de la part du gouvernement fédéral.

À partir des plus récentes données de Statistique Canada sur les comptes économiques provinciaux, publiées le mois dernier, l'OPDQ a mis à jour son étude en y ajoutant les chiffres de la période 1974-1977 inclusivement.

Ainsi, l'OPDQ établi à $1,176 per capita les dépenses fédérales intérieures toutes catégories effectuées entre 1961 et 1977 au Québec, comparativement à une somme de $1,356 pour les autres provinces canadiennes, ce qui laisse un manque à dépenser pour le Québec de $180 per capita, ou $18 milliards au total.

Si on tient compte de la distribution provinciale des dépenses du gouvernement fédéral en salaires, en biens et services, en subventions et en investissements (SBSSI), l'OPDQ constate d'autre part que le Québec est toujours au dernier rang à ce chapitre. Si l'écart entre les dépenses fédérales en SBSSI per capita au Québec et la moyenne canadienne a diminué de quatre dollars, il demeure en effet que le Québec présente toujours un déficit considérable de $130 per capita, soit $52 de plus que l'Alberta, qui vient au neuvième rang.

Au chapitre des dépenses toutes catégories, le Québec a un déficit de $129 per capita et n'est devancé que par l'Alberta, dont le manque à dépenser par rapport à la moyenne canadienne (Québec inclus) s'élève à $242.

Dans les deux cas, l'Ontario, la province la plus riche du Canada, totalise des surplus, soit $67 pour les dépenses en SBSSI, et $41 pour les dépenses toutes catégories.

Ce phénomène a d'ailleurs fait dire à l'invité de l'Association des étudiants en sciences économiques de l'U de M que « le fédéralisme ne remplit pas ses engagement eu égard au Québec ».

Le député de Fabre a en effet insisté auprès de ses auditeurs pour dire que « dans un régime fédéral, si les parties composantes acceptent les désavantages reliés à la perte d'autonomie économique c'est parce que, en principe, elles obtiendraient compensation par des gains supérieurs: l'union fédérative générerait un surplus et le gouvernement fédéral effectuerait une redistribution des richesses en faveur des provinces en difficulté ».

Quoiqu'il en soit, il faut s'attendre à ce que les conclusions du ministre péquiste soit encore une fois contestée par l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale, le député d'Outremont, André Raynauld, ayant déjà critiqué la première partie de l'étude de l'OPDQ, qui portait sur la période 1961-1974.

Selon l'ancien président du Conseil économique du Canada, en effet, l'étude de l'OPDQ a tendance à gonfler les écarts enregistrés sur une base de 16 ans, du fait que tous les chiffres sont reportés en dollars constants de 1977. Ainsi, par exemple, l'écart enregistré par le Québec en 1961 est multiplié par un coefficient beaucoup plus élevé que le surplus (le seul au cours des 16 ans étudiés) de 1975.

D'après M. Raynauld, ce manque à dépenser du gouvernement fédéral n'existe pas, car si l'on considère le critère fiscal, les Québécois reçoivent autant qu'ils donnent au gouvernement fédéral, soit environ 25% des dépenses effectuées et des taxes perçues par Ottawa.

Hausse de plus de 28% des revenus nets du CP

Le Canadien Pacifique a annoncé hier des bénéfices nets consolidés de $340.9 millions pour 1978, soit une augmentation de $93.9 millions par rapport à 1977. Le revenu par action ordinaire a été de $4.72, soit une augmentation de $1.31 sur l'exercice précédent. Presque tous les secteurs de la compagnie ont contribué à cette hausse des bénéfices.

Le revenu net d'Investissements Canadien Pacifique a atteint un record de $225.6 millions contre $170 millions, avant poste exceptionnel de $7.2 millions, en 1977. Le revenu d'ICP, annoncé la semaine dernière, comprend le gain net de $23.8 millions réalisé par cette compagnie sur la vente de ses actions dans Trans Canada Pipelines. Le revenu tiré du fer et de l'acier, du pétrole et du gaz naturel, ainsi que des produits forestiers, a augmenté sensiblement et la plupart des autres grands secteurs ont contribué à l'amélioration des résultats. CP Hôtels a constitué une exception puisque la compagnie a connu un accroissement de son déficit.

CP Air a fourni la hausse la plus importante du secteur des transports. Les revenus du rail au Canada et aux États-Unis ont atteint des niveaux records et les pertes dans le domaine de l'expédition par navires-citernes et vraquiers ont été réduites.

Le revenu net de CP Rail a été de $63.5 millions, soit augmentation de $8.7 millions, ou de 16%, par rapport à 1977.

Dans le cas de CP Camionnage il a été de $1.5 million, soit une augmentation de $763,000 par rapport à 1977.

BANQUE TORONTO-DOMINION
NOMINATION



GORDON C. GRAY

La Banque Toronto-Dominion annonce la nomination de Monsieur Gordon C. Gray de Toronto comme membre du conseil d'administration. M. Gray est président du conseil et chef de la direction de A. E. LePage Limited et membre du conseil d'administration de nombreuses autres sociétés dont la Compagnie d'assurance-vie Crown; la Compagnie du gypse du Canada Limitée; la Rio Algom Limited; la Consumers' Gas Company; la Coldwell, Banker & Company et la TWC Television.

UN ABRI FISCAL QUI S'AUTOFINANCE

Immeubles résidentiels à logements multiples (Classe 31) situés à Ottawa.

Des "maisons de ville" possédées individuellement

- Votre réduction d'impôt peut couvrir votre investissement comptant total de $7,350.00 par unité.
- Paiement initial de $5,000.00 et une balance de $2,350.00 le 1er décembre 1979.
- $10,132.00 de coût d'aménagement (par unité) déductible pour l'année courante, si vous agissez maintenant, en plus de la déduction pour amortissement les années subséquentes.
- Excellent rendement sur votre investissement.
- Location et administration garantis.
- Vous pouvez devenir propriétaire d'une ou de plusieurs unités.
- Immeubles administrés par T.C.A.C. Ltd. (25 ans d'expérience).

POUR INFORMATIONS ET BROCHURES, ADRESSEZ-VOUS À MONTRÉAL:
RIVARD, LANGEVIN ET ASS. TÉL.: 341-6392

Hausse du prime rate

La First National of Chicago, 9e banque américaine, a augmenté hier son prime rate de 11,5 à 11,75%.

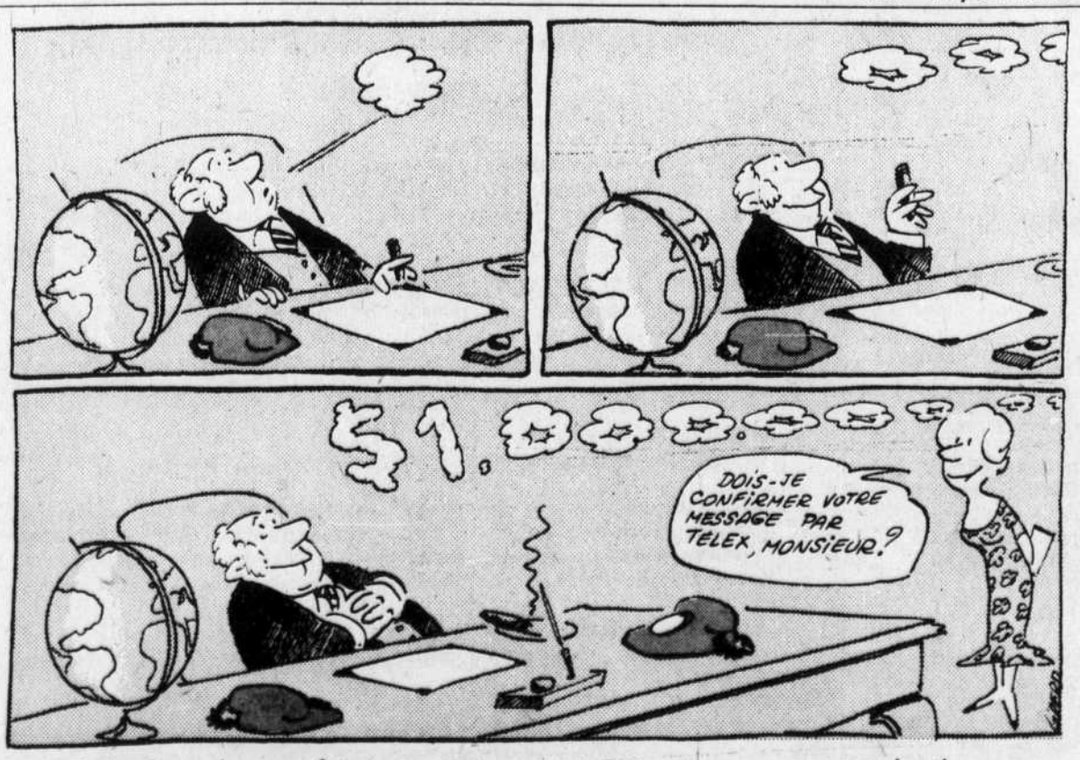
La deuxième banque de Chicago figurait au nombre des quelques établissements qui avaient diminué de 11,75 à 11,50% leur prime rate à la fin janvier. Le taux de 11,75% pratiqué par la majorité des grosses banques américaines actuellement, est le plus élevé depuis le début 1974, époque de la crise du crédit.

Sur les marchés financiers, le dollar a accentué hier, son redressement amorcé vendredi dans un marché calme qui attend le résultat de la mission au Proche-Orient du président américain Jimmy Carter. Il a cependant encore baissé par rapport à la livre sterling qui a continué de faire preuve d'une grande fermeté, bien qu'elle n'ait pu maintenir ses niveaux le plus élevés.

Kinshasa

IBERIA vous y mene. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE



Téléglobe Canada peut faire parvenir outre-mer toutes vos communications (téléphone, télex, transmission de données)...Mais les signaux de fumée ne font pas partie de notre panoplie.
Téléglobe Canada met le monde à votre portée.

Teleglobe Canada

ca

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions

680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone : (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.

AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec

C.C. Bismuth, C.A.	C.W. Bissegger, C.A.
T.R. Burpee, C.A.	M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A.	L.J. Carrière, C.A.
M.G. Chamberland, C.A.	J.P. Delisle, C.A.
M.M. Domanski, C.A.	G. Frechette, C.A.
S.R. Gagné, C.A.	R. Germain, C.A.
G. Gingras, C.A.	J.P. Graveline, C.A.
R.E. Lavoie, C.A.	G. Limoges, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A.	R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A.	R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A.	R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.	G.S. Wells, C.A.

Bureaux à:
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
MONTRÉAL-OTTAWA
C. Blatt, C.A.
J. Dolnik, C.A.
S. M. Hopmeyer, C.A.
R. Landori-Hoffman, C.A.
I. Tobenstein, C.A.
J. F. Witkowski, C.A.
3901, rue Jean-Talon ouest
suite 214
(514) 731 7851

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde.

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9061
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde.

ERNST & ERNST
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, LLangley, Vancouver, Victoria
et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Édifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
376-5010
715 Carré Victoria
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 800
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-6988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
2, Complexe Desjardins,
Bureau 2600, C.O. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale
Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax.
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde.
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

MERCURE, BÉLIVEAU & CIE
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4442
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Siège social
1010 Sherbrooke ouest,
Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7
(514) 288-0766

PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ième étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Iles, Coaticook, Matane
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Régina, Saskatoon, North Battlefor, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burhaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde.
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO

Jack E. Zittrer, C.A.	Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A.	Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A.	David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A.	Steven A. Yaphe, C.A.
Moton S. Spector, C.A.	Marvin H. Taffler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A.	Gérald A. Slan, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A.	Norman Daitchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A.	Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A.	Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A.	Robert H. Zittrer, C.A.

4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

Pour ralentir le taux d'inflation

Jean Chrétien annonce une réduction des tarifs douaniers sur les fruits et légumes

par Michel Vastel

OTTAWA — Le ministre des Finances a annoncé hier à Ottawa une réduction immédiate des tarifs douaniers sur certaines catégories de fruits et légumes importés en grande quantité. Les réductions touchent notamment les jus de légumes, les pommes de terre congelées, les raisins et le jus de pamplemousse. D'autres catégories importantes comme les pommes, les oranges, les bananes, les pamplemousses entrent déjà au pays, sans droits de douane.

Cette réduction de tarifs vise dans l'immédiat à ralentir le taux de progression des prix de l'alimentation. En janvier dernier, alors que l'augmentation générale des prix par rapport au même mois de l'année précédente était de 8.9%, celle des aliments dépassait 14%. Depuis 1971, ce sont d'ailleurs les fruits et légumes frais qui ont connu les plus fortes augmentations de prix parmi tous les aliments.

Les réductions tarifaires annoncées seront de l'ordre de 2 à 15% et viendront compenser pour les augmentations de prix appliquées par les producteurs.

À moyen terme, la motion déposée hier par M. Jean Chrétien revêt une grande importance pour les producteurs canadiens de fruits et légumes puisque le ministre a annoncé qu'à partir du 1er octobre 1979, les tarifs douaniers applicables sur les fruits et légumes cultivés au Canada seront substantiellement augmentés.

Cette hausse tarifaire viendra corriger l'érosion progressive du taux de progression qu'ont dû subir les producteurs canadiens depuis 1960, du fait que cette protection était calculée selon une valeur fixe par livre de produit importé. Dans le futur, le taux de protection sera calculé en pourcentage de la valeur du produit.

Cette réévaluation du taux de protection des producteurs canadiens vient répondre à une revendication souvent exprimée devant la Commission des tarfis. Hier encore à Ottawa, un expert de l'Université de Guelph rappelait que les importations représentent 25% de tous les fruits et légumes. Cela représente, selon le professeur Nonecke, une facture annuelle de $800 millions, et qui augmente de $100 millions chaque année. Le seul moyen de réduire cette dépendance des Canadiens face aux importations de fruits et légumes est d'encourager la production domestique. Les augmentations de tarifs décrétées hier — et annoncées avec six mois d'avance — visent à encourager les producteurs à prévoir de plus grandes récoltes l'an prochain et, en définitive, contribueront à augmenter le degré d'autosuffisance du Canada dans le domaine.

Cette annonce n'a pas empêché l'opposition hier d'attaquer le gouvernement sur son manque globale dans le domaine agro-alimentaire. Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Warren Allmand, a nié que le gouvernement ait jamais eu l'intention de présenter une grande stratégie globale mais a soutenu qu'un certain nombre de décisions isolées pourraient, en fin de compte tenir lieu de politique. C'est ainsi que M. Allmand a rappelé que plusieurs offices de mise en marché ont augmenté leurs quotas de production pour 1979 et que le gouvernement a augmenté de sept millions de livres les quotas sur le boeuf. Le ministre a par ailleurs laissé entendre que d'autres annonces seraient faites cette semaine, au sujet des quotas de production, par les chefs de ministères concernés.

Malgré ces mesures de moyen terme, visant à régulariser la production au Canada, les experts s'attendent à ce que les prix des aliments continuent de grimper en 1979. La Conférence nationale sur l'alimentation estimait d'ailleurs que cette hausse varierait de 8 à 11%. Depuis cette conférence, des décisions comme la suppression par Ottawa des subventions aux prix du blé, les augmentations des prix du lait industriel et les intempéries qui ont frappé les cultures de Californie contribueront à une augmentation peut-être encore plus importante des prix.

Par contre, si les producteurs canadiens doivent jouir d'une plus grande protection, comme semble vouloir le garantir le gouvernement, il serait possible de réduire le prix du panier à provisions, à condition que les Canadiens se tournent davantage vers les fruits et légumes en conserve ou congelés, et abandonnent progressivement les produits frais de Californie.

La motion déposée hier par le ministre des Finances révisant le tarif douanier prévoyait enfin une prolongation jusqu'au 30 juin 1980 d'une série de réductions tarifaires qui auraient normalement dû être abolies au 30 juin de cette année. Ces réductions touchent une vaste gamme de produits agricoles et manufacturés dont les importations représentaient $1.5 milliard en 1977.



FISCALITÉ

Les impôts croissent de façon inquiétante

par Yves Géguin

Cette chronique sur l'impôt est une collaboration spéciale de l'Association Québécoise de planification successorale. Elle paraît chaque semaine le mardi. Cette semaine M. Yves Séguin, avocat et fiscaliste chez Normandin, Séguin & Associés, comptables agréés, traite du prélèvement des impôts.

MONSIEUR Carter, alors qu'il était candidat à la présidence des Etats-Unis avait décalré que le système fiscal « était une disgrâce pour l'humanité ».

La réforme qu'il a présentée par la « Revenue Act of 1978 » ne semble cependant pas atteindre l'idéal qu'il avait entrevu.

En France, l'ensemble des prélèvements fiscaux directs et indirects représentent environ 40% du revenu national.

De plus en plus, l'État répartie la perception fiscale entre plusieurs sources. L'impôt sur le revenu, l'impôt sur le gain, l'impôt au décès, l'impôt sur les successions, l'impôt sur certaines transactions, l'impôt pour l'assurance-chômage, etc.

S'il n'y avait qu'un seul prélèvement il serait difficile d'une part de l'augmenter sans contrarier le contribuable-électeur et d'autres part il serait presque impossible de faire en sorte que l'augmentation passe inaperçue.

Il faut comprendre que l'État a intérêt à ne pas augmenter l'impôt, ou tout au moins à laisser croire qu'il en est ainsi.

Le gouvernement canadien a perçu en 1977 environ $137 millions par jour, soit un total d'environ $30 milliards.

Voici à ce sujet, la répartition des prélèvements: impôts des particuliers 41%; impôt des sociétés 17%; taxe de vente 14%; douanes et autres droits 14%; non-résidents 2%.

Voici maintenant comment ces recettes ont été distribuées: santé et bien-être social 35%; l'intérêt sur la dette 14%; soutien économique 11%; défense 11%; autres 9%; transport et communications 7%; transferts aux provinces 6% aide à l'éducation 4% affaires extérieures 2%; culture et loisirs 2%.

En dix ans, les recettes fiscales au Canada ont augmenté de 300% passant de $7 milliards en 1968 à $30 milliards en 1978.

La fiscalité est devenue un monstre que l'on sous-estime. On oublie vite d'une année à l'autre l'emprise croissante des impôts. Mais il y a une limite que les contribuables ne franchiront pas. La résolution 13 des contribuables de la Californie en témoigne.

D'autant plus que les individus supportent la plus grande partie de ce fardeau.

Les sociétés par exemple, paient moins d'impôt en 1978 ($211 millions) qu'en 1971 ($255 millions).

Les particuliers eux, connaissent depuis 1971 une augmentation vertigineuse. Il est vrai que leur nombre a augmenté depuis 1972 d'environ un million, mais ce fait n'explique pas à lui seul l'augmentation des recettes fiscales. En fait, les sociétés jouissent de privilèges qui les préservent du fisc.

La masse fiscale, nourrie à l'inflation, croit de façon inquiétante.

Le budget annuel du gouvernement fédéral a augmenté de $5 milliards par année depuis 1975.

Ainsi, en 1981, le budget serait de $60 milliards. Nous sommes loin des $13 milliards de 1971.

Les prévisions budgétaires pour 1979-1980 nous apprennent également que les recettes fiscales prélevées chez les particuliers augmenteront de 13%.

Nous ne voyons cependant qu'une partie du système fiscal qui émerge des eaux troubles de l'économie. Dans les profondeurs, se développe un labyrinthe extraordinairement complexe.

Le Ministère fédéral du Revenu, publie une quantité impressionnante de publication afin de renseigner les contribuables franchement dépassés.

En 1977, par exemple, on a relevé plus de 5 millions d'erreurs dans les déclarations de revenus.

La complexité multiplie les erreurs, favorise les distorsions, occasionne des fraudes et provoque le mécontentement.

Les prochaines années devraient être consacrées à l'allègement et à la simplification du système fiscal pour ne pas que dérive l'iceberg...

Légère hausse des emplois disponibles

OTTAWA (PC) — L'an dernier, il y avait 44,500 emplois disponibles à travers tout le Canada, contre 44,400 en 1977, a annoncé hier Statistique Canada.

Toutefois, ajoute le rapport, les chiffres désaisonnalisés ont grimpé à 51,400 au cours du troisième trimestre, contre une moyenne de 40,700 au troisième trimestre 1978, 43,000 au second trimestre et 44,700 au premier.

Les chiffres comprennent les emplois à temps plein et à temps partiel dans toutes les catégories, à l'exception des forces armées, de l'agriculture, de la pêche, de la trappe et des services ménagers.

Pour chaque 1,000 emplois industriels, il y avait six disponibilités au cours du dernier trimestre 1978, contre cinq au cours des neuf premiers mois.

À mesure que le taux du chômage augmentait depuis 1974, le nombre d'emplois disponibles n'a cessé de baisser.

Au cours du troisième trimestre de 1974, le nombre d'emplois disponibles, en terme désaisonnalisés, avait atteint son point culminant avec 108,500 emplois. À cette époque, le taux de disponibilité par 1,000 emplois était de 16, et celui du chômage était de 5.3%.

les dernières données publiées par Statistique Canada indiquent que les disponibilités désaisonnalisées ont atteint leur point le plus bas au troisième trimestre 1978, avec 40,700.

NOMINATION À LA BANQUE D'ÉPARGNE



ALAIN CHOINIÈRE

Monsieur René Delisle, directeur général adjoint, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Alain Choinière au poste de directeur du Service du Marketing. Avant de se joindre à la Banque d'Épargne en 1977, Monsieur Choinière a acquis une expérience du domaine bancaire et du Marketing par les quelques années passées au sein d'une banque canadienne, et notamment à titre de directeur de projets dans une firme de conseillers en Marketing.

DEVISES

Voici les taux des devises tel que fournis par la Banque Canadienne Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du sud	Rand	1.4010
Allemagne	Mark	.6366
Antilles anglaises	Dollar	.4414
Angleterre	Livre	2.4086
Argentine	Peso	.0012
Australie	Dollar	1.3315
Autriche	Schilling	.08682
Bahamas	Dollar	1.1909
Belgique	Franc	.04027
Bermudes	Dollar	1.1909
Brésil	Cruzeiro Novo	.0548
Danemark	Couronne	.2261
Égypte	Livre	.04014
Espagne	Peseta	.01709
États-Unis	Dollar	1.1794
Finlande	Mark	.2981
France	Franc	.2765
Grèce	Drachme	.2756
Haïti	Gourde	.2600
Hollande	Florin	.5891
Hong Kong	Dollar	.2450
Inde	Roupie	.1481
Israël	Livre	.0650
Italie	Lire	.001398
Jamaïque	Dollar	.6810
Japon	Yen	.005748
Mexique	Peso	.0517
Norvège	Couronne	.2319
Nouvelle Zélande	Dollar	1.2502
Pakistan	Roupie	.1229
Philippines	Peso	.1619
Porto-Rico	Dollar	1.1820
Portugal	Escudo	.02488
Royaume-Uni	L. Sterling	2.4115
Suède	Couronne	.2702
Suisse	Franc	.7054
Tchécoslovaquie	Couronne	.2364
Turquie	Livre	.0496
U.R.S.S.	Rouble	1.6903
Venezuela	Bolivar	.2760

Le dollar canadien

Le dollar des États-Unis a clôturé hier en baisse de 67-100 et cotait $1.1741 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling termine en perte de 37-10 et vaut $2.3928.

À New York, le dollar canadien a gagné 12-25 à $0.8517 et la livre est inchangée à $2.0380.

Cours de l'or

Prix d'une once d'or en devises américaines hier sur les principaux marchés: Londres — $239.00; Paris — en grève; Francfort — $241.50; Zurich — $240.125; Hong Kong — $233.12.

COMPTABLES AGRÉÉS

C.A.: Comptables agréés. Bilingues et possédant au moins deux ans d'expérience en vérification, ils pourront accéder rapidement au niveau d'associés.

Vérificateur:
Comptables de calibre assistants séniors avec quelques années d'expérience et qui ont comme objectif d'obtenir un titre professionnel à court ou moyen terme.

DUVAL, TRUDEAU, CHARTIER & ASSOCIÉS

282-0947

PLACEMENTS - COMPTABILITÉ

La Sun Life du Canada recherche des comptables stagiaires pour des postes aux niveaux intermédiaire et débutant.

Au niveau intermédiaire, les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat en commerce avec majeur en comptabilité et se préparer à devenir C.G.A. ou R.I.A.

Au niveau débutant, les candidats doivent faire des études conduisant au baccalauréat en commerce avec majeur en comptabilité. De l'expérience dans un domaine connexe constitue un avantage.

Les postes sont actuellement à Montréal, mais les candidats retenus doivent s'attendre à être mutés à Toronto.

•Salaire en fonction de la compétence et de l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

SunLife DU CANADA

M. Ion Macgregor
Superviseur, Recrutement des spécialistes
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
Case Postale 6075 (A)
Montréal, Québec H3C 3G5
Tél.: (514) 866-6411 poste 608.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Centre universitaire Saint-Louis-Maillet
(un campus de l'Université de Moncton)
Edmundston, Nouveau-Brunswick

PROFESSEURS

ÉCONOMIE
BIOLOGIE
Durée du contrat: 1 an (1979-80)
SCIENCE POLITIQUE
Durée du contrat: Janvier à avril 1980
SOCIOLOGIE
Qualifications minimales requises:
La maîtrise complétée.
Traitement et avantages marginaux:
Selon la convention collective.
Faire parvenir le curriculum vitae et le dossier académique au
Directeur des services pédagogiques
Centre Universitaire Saint-Louis-Maillet
Edmundston, Nouveau-Brunswick - E3V 2S8

Fin du concours: le 6 avril 1979

Le Conseil canadien pour la Coopération Internationale
requiert les services d'un ou d'une
PRÉPOSÉ(E) AUX RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Nature de la fonction:
Étudier et suivre de près les politiques et activités gouvernementales qui touchent le développement international et les organismes non-gouvernementaux (O.N.G.).
Transmettre l'information et l'analyse à la collectivité non-gouvernementale.
Organiser et coordonner des initiatives au O.N.G. visant le gouvernement.
Communiquer à d'autres secteurs y compris les médias, les intérêts et les idées des organismes de développement.

Exigences:
Expérience et engagement dans le secteur des organismes non-gouvernementaux et le développement international.
Bonne connaissance du gouvernement fédéral et de ses rouages.
Aptitudes à recueillir et analyser l'information, à s'exprimer clairement par oral et par écrit.
Bilinguisme essentiel.

Lieu de travail: Ottawa.

Traitement: De l'ordre de $17,000.

Faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une liste de références, avant le 20 mars 1979 à l'adresse suivante:

Le secrétaire général
C.C.C.I.
321, rue Chapel
Ottawa, K1N 7Z2

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
LE DEVOIR
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

Conseiller juridique
(Poste ouvert aux hommes et aux femmes)

ALCAN

Alcan Aluminium Limitée, société canadienne établie dans 35 pays et l'un des principauxx producteurs d'aluminium au monde, est à la recherche d'un avocat pour ses services juridiques à Montréal.

Le candidat doit posséder une solide formation et deux ans d'expérience. Il participera à la rédaction et à la négociation de contrats importants pour les activités canadiennes d'Aluminium du Canada, Limitée, la principale filiale d'Alcan. Il aura aussi un rôle consultatif dans l'application des lois concernant les compagnies. Le candidat doit maîtriser parfaitement le français et l'anglais.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, en mentionnant la référence 802/JJL/LD, à:

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Service du Personnel
C.P. 6090
Montréal (Québec) H3C 3H2

SOCIETE POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

TRESORERIE

La SEE recherche des spécialistes hautement motivés en financement international pour collaborer à la gestion et au financement de ses besoins en devises canadiennes et étrangères, de même qu'à la prévision et à la planification des mouvements de trésorerie.

COMPETENCE ET EXPERIENCE:
Les candidats doivent avoir plusieurs années d'expérience, à divers niveaux, dans une institution financière ou au service de trésorerie d'une société. Aptitude indispensable à l'analyse et à la négociation financières. De solides études constituent un atout.

TRAITEMENT:
Le traitement, concurrentiel, dépend de la compétence et de l'expérience.

La SEE est une entreprise commerciale du gouvernment du Canada qui aide les exportateurs canadiens à soutenir la concurrence internationale au moyen de prêts à l'appui de ventes à l'exportation, d'assurances-cautionnement, d'assurances-crédits à l'exportation, de garanties d'investissement à l'étranger et d'autres services financiers.

Désirez-vous participer à la gestion de la dette, qui s'élève déjà à plus de $2 milliards? Prière d'adresser votre demande, accompagnée d'un curriculm vitae, à l'adresse suivante:

Mlle Pamela W. Starret
Service des Ressources humaines
Société pour l'expansion des exportations
C.P. 655
Ottawa (Ontario) K1P 5T9

Montréal et Détroit annulent 3-3

L'arbitre Lejeune gâche le spectacle

par Richard Milo

L'arbitre Alf Lejeune manque de maturité, c'est le moins que l'on puisse dire. Une simple visite amicale dans le vestiaire du Canadien, limité à un match nul de 3-3 contre les Wings, hier au Forum, aurait suffi à convaincre le moins partisan des partisans du Tricolore.

« C'est pas possible d'arbitrer comme ça. Il a été pourri, pour ne pas dire plus, entendait-on sans avoir à tendre l'oreille.

« T'a vu le coup de bâton que j'ai reçu, disait Gilles Lupien à un ami. C'aurait bien mérité une punition... »

« Il a rendu une bien mauvaise décision en m'infligeant une pénalité dans les dernières minutes. Une chance qu'il s'est ensuite repris en punissant Errol Thompson pour presque rien, car il aurait certainement eu des comptes à rendre », expliquait Serge Savard.

« Quant à sa performance, je laisse le soin à nos patrons d'évaluer son travail, ce n'est pas mon boulot », a-t-il ajouté, refusant par le fait même de commenter les décisions pour le moins étonnantes prises par Lejeune pendant le match.

Contre lui, en fin de troisième, et aussi contre Guy Lafleur, un peu plus tard, lequel a pourtant été surveillé de toutes les manières illégales qu'il est possible de trouver, hier, même s'il a tout de même dirigé une bonne dizaine de tirs vers Jim Rutherford, de loin après lui et l'arbitre Lejeune, la première étoile du match.

Rutherford, que l'instructeur Bobby Kromm préfère maintenant à Rogatien Vachon, a en effet joué un match colossal devant les filets des Wings, repoussant bon nombre de lancers à bout portant et ne reculant devant rien, même un solide coup d'épaule de Bob Gainey qui l'a assomé pendant quelque minutes, en début de troisième!

Il n'a eu que trois mandats de faiblesse, contre Pat Hughes, en première, Pierre Mondou et Yvon Lambert dont le but, à 13:08 du troisième vingt, a donné le match nul au Canadien.

Chez les Wings, Paul Woods, Jean-Paul Leblanc et Reed Larson, à 10:18 du dernier engagement, ont déjoué Michel Larocque, peu alerte en quelques occasions.

La défensive du Canadien a d'ailleurs joué un match bien ordinaire, laissant plus souvent qu'à leur tour les ailiers de l'adversaire décrocher de solides lancers, encouragés, faut-il le répéter, par la largesse de Lejeune en échec-avant.

Il faut dire que le match d'hier était télévisé, comme c'est l'habitude le lundi soir sur le réseau de la Ligue nationale, aux États-Unis, où l'on affectionne croit-on, les combats de boxe et les accrochages sur glace, peu importe la qualité du spectacle offert...

Les téléspectateurs auront donc été servis à souhait, hier, surtout en troisième, où Doug Risebrough et Willi Hubert, qui a cherché noise à un peu tout le monde, ont participé à un intéressant match de lutte pendant que Rod Langway, lui, cognait la tête du coriace Jean-Paul Leblanc contre la baie vitrée, tout ça après le but de Mondou qui égalisait le score 2-2, en milieu de période.

Sans oublier Guy Lafleur, dont la patience a, semble-t-il, des limites, puisqu'il a pris sur lui de répliquer aux coups bas qu'on lui a portés, notamment contre Greg Joly qu'il a cloué sur la bande, en première, ou même le gros Kuber, six pieds cinq pouces...

Après tout, il fallait bien qu'il se fâche, contré dans ses efforts par des adversaires pas trop catholiques et un Jim Rutherford en grande forme, lequel a même couronné sa soirée de travail en allant cueillir de sa main gauche un tir à bout portant de Lafleur, dans les derniers moments du match...

ÉCHOS... Scotty Bowman s'est ravisé: ce n'est pas Robert Holland mais plutôt Richard Sévigny, des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse, qui a secondé Larocque, hier... N'étaient pas de la partie, chez le Canadien: Ken Dryden, Réjean Houle et Larry Robinson, tous trois blessés, Mark Napier et Brian Engblom, qu'on a remplacé par Rod Langway, également rappelé des Voyageurs... Jean Béliveau, qui en a vu d'autres, n'avait jamais vu pareille chose: les Wings ont écopé d'une punition, 17 secondes après le début du match, pour ne pas avoir délégué sur la patinoire les cinq joueurs dont les noms avaient été inscrits sur la liste de départ... Mario Tremblay a été blessé aux côtes par Terry Harper, en première. Il n'est pas revenu au jeu par la suite... Le Canadien ne reviendra au Forum que le 22 mars, pour y recevoir la visite des Islanders. Le cirque des Swriners les remplacera, du 15 au 18 mars...

Montréal 3, Red Wings 3

Première période

Aucun but

Pénalités: Detroit Hamel 0:17, Hamel Det 4:48, Lupien Mtl 10:29, Polonich Det, Tremblay Mtl 11:17, Lupien Mtl mineure double, Huber Det 12:53, Hubert Det 17:42.

Deuxième période

1—DETROIT: Woods (10)
Bolduc, Huber 0:33
2—MONTRÉAL: Hughes (3)
Lapointe, Langway 6:24
3—DETROIT: Leblanc (1)
Woods, Hogaboam 11:04
Pénalité: Lafleur Mtl 10:01.

Troisième période

4—MONTRÉAL: Mondou (24)
Lambert 7:07
5—DETROIT: Larson (14)
Leblanc, Joly 10:18
6—MONTRÉAL: Lambert (24)
Lemaire, Savard 13:08
Pénalités: Huber Det, Woods Det, Risebrough Mtl, Langway Mtl mineures doubles 7:07, McCourt Det 7:51, Lafleur Mtl 15:19, Savard Mtl 16:56, Thompson Det 17:40.

Tirs aux buts:

Detroit	5	9	11	—25
Montréal	10	12	19	—41

Gardiens: Rutherford, Detroit; Larocque, Montréal.
A—16,118.

COJO: Me Godbout contredit Berlioux

par Richard Milo

Contrairement à ce que prétend l'un des directeurs du Comité international olympique, Mme Monique Berlioux, le Comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal a officiellement cessé ses opérations l'an dernier, si bien qu'il est pour le moins étonnant d'apprendre que le CIO projette d'ajouter un règlement qui fixera la durée d'existence des comités organisateurs, dont celui de Montréal...

C'est la précision qu'a apportée hier l'un des avocats du contentieux de la Ville de Montréal, Me François Godbout, ex-conseiller juridique au COJO, qui a ainsi contredit les allégations de Mme Berlioux, faites en fin de semaine à Lausanne, et selon laquelle le COJO de Montréal « est toujours actif et négocie même des contrats de télévision ».

« Le COJO n'existe plus officiellement depuis juin 1978, après avoir pris le temps nécessaire, conformément aux règlements olympiques, pour « fermer les livres ». Il n'y a plus aucun employé au COJO, à temps plein ou à temps partiel.

« Il est simplement possible que le COJO soit encore légalement en existence, puisque l'arrêté en conseil du lieutenant-gouverneur nécessaire pour confirmer sa dissolution légale n'a toujours pas été rédigé, à ma connaissance », ajoute Me Godbout.

C'est M. Gerry Snyder, du comité exécutif de la Ville de Montréal, qui a travaillé à la liquidation de l'organisme, l'an dernier, avant de remettre le COJO, en vertu des prescriptions de la loi créant la Régie des installations olympiques, entre les mains de la RIO et non de l'Association canadienne comme le prescrivent les règlements du CIO.

Depuis, M. Snyder a formé sa propre compagnie, « Gerry Snyder enterprises Corp. », dont il est le seul propriétaire, et qui a obtenu, en août 1978, les droits exclusifs de télédiffusion de la Coupe du monde d'athlétisme, vendus au réseau américain ABC pour $1 million.

À la décharge de Mme Berlioux, il faut dire que M. Snyder faisait aussi partie en 1975, du comité spécial chargé, en compagnie de Paul Desrochers et Louis Chantigny, de bâcler pour $25 millions le contrat des droits avec ABC.

Or, M. Chantigny fait également partie du comité organisateur de la Coupe du monde, à titre de vice-président aux communications, ainsi que M. Paul Desrochers, qui est l'un des six directeurs.

« Le COJO n'a rien à voir avec le comité organisateur de la Coupe du monde, a affirmé hier M. Larry Eldridge, vice-président exécutif de l'événement dont le général Jacques A. Dextraze a accepté la présidence, le mois dernier.

« M. Snyder a fait une offre en mai 1978, accepté par le comité en août, trois mois plus tard ».

M. Snyder aurait versé un montant de $1 million au comité organisateur pour l'obtention des droits de télédiffusion, somme qu'il aurait déjà recueillie du réseau ABC. Des négociations ont également été entreprises auprès de l'European Broadcasting Union, qui dessert les pays européens, l'organisation internationale des pays de l'est, l'Asian Pacific Broadcasting Union, ainsi que des diffuseurs d'Amérique du sud et d'Afrique.

«Cro» et Gates s'affirment

Victoire des Expos contre les Orioles

MIAMI — Vainqueurs des Yankees de New York à leurs premières parties, les Orioles de Baltimore n'ont pu résister aux Expos, s'inclinant 5-1, hier à Miami.

Warren Cromartie et Eddie Gates ont produit chacun deux points, Cromartie y allant de deux coups sûrs en trois présences au bâton, un simple en première, et un double en sixième, et Gates réussissant des simples productifs en sixième et septième.

Les droitiers Scott Sanderson, Bob James et Bill Atkinson ont bien dispersé 10 coups sûr pour donner aux Expos une deuxième victoire en quatre parties dans la Ligue des pamplemousses.

Les Orioles ont marqué leur unique point en neuvième, contre Atkinson, à la suite d'une erreur du deuxième but Tony Bernazard. En tout, ils ont laissé neuf coureurs sur les buts, dont trois sans aucun retrait contre James, en sixième, lorsque Lee Kay a été retiré sur trois prises et Andres Mora a frappé une balle à double-jeu.

Le perdant, Dennis Martinez, n'a accordé qu'un seul coup sur en trois manches, avant de céder sa place au monticule à Dave Ford et Tim Stoddard, tous deux coupables de deux points.

L'opportunisme des Expos en offensive a particulièrement réjoui le gérant Dick Williams, hier, lui qui a demandé à ses hommes, au début de l'entraînement, de se concentrer davantage et d'être plus patients au bâton avec des coureurs sur les buts.

Cromartie, entre autres, qui a de nouveau connu un excellent match en attaque — il avait frappé deux simples en trois présences contre les Braves, dimanche — et le jeune Eddie Gates, un voltigeur de 24 ans qui essaie de mériter un poste régulier, une tâche d'autant plus difficile que les Expos comptent présentement sur les services de quatre excellents jeunes voltigeurs en Ellis Valentine, André Dawson, Cromartie et Jerry White, obtenu des Cubs cet hiver pour seconder les trois autres.

Forts d'une victoire convaincante, les Expos recevront aujourd'hui la visite des Red Sox de Boston, à Daytona. Ce sera le premier match de Bill Lee contre son ancienne équipe, avec laquelle il a déjà remporté la Série mondiale contre les Reds, en 1975.

Dan Schatzeder sera au monticule chez les Expos. Il sera opposé à l'excellent Dave Eckersley. Il s'agira du premier match de Schatzeder cette saison.

Demain, les Expos se rendront à Saint-Petersburg pour y affronter les Mets de New York et Wayne Twitchell, auquel les nombreux Québécois qui profitent de leurs vacances annuelles en Floride pour suivre les activités des Expos demanderont sans aucun doute des explications, en anglais...

Guèvremont passe aux Rangers

NEW YORK (AP) — Les Rangers de New York ont obtenu hier le contrat du défenseur Jocelyn Guèvremont des Sabres de Buffalo contre des considérations futures.

Guèvremont, qui n'a participé qu'à la moitié des matchs des Sabres cette saison, en sera donc à sa troisième équipe dans la Ligue nationale.

Premier choix des Canucks de Vancouver en 1971, Guèvremont a joué trois saisons complètes avec la formation de la côte du Pacifique. Il fut ensuite échangé aux Sabres au début de la saison 1974-1975 avec Bryan McSheffrey contre Gerry Meehan et Michel Robitaille. Il connut sa meilleure campagne l'année suivante avec 52 points.

DIPLÔMÉS* SANS EXPÉRIENCE DEMANDÉS



Le programme de formation des aspirants-officiers s'adresse aux jeunes gens que veulent devenir **officier de carrière** et mettre à profit leurs aptitudes et leurs connaissances dans les services opérationnels des Forces Armées Canadiennes.

- Opérations maritimes de surface ou sous-marines
- Pilotage ou navigation aérienne
- Contrôle des armes ou de la circulation aérienne
- Infanterie, blindés, artillerie

Informez-vous sur tous les aspects de cette intéressante opportunité en communiquant avec le centre de Recrutement le plus rapproché.

Consultez les pages jaunes sous la rubrique recrutement.

*Secondaire
CEGEP
Université



Au cours de la première période, hier soir au Forum, Guy Lafleur s'est retrouvé seul devant le gardien Jim Rutherford des Red Wings de Détroit, malgré les efforts de Denis Polonich (à droite). Le numéro 10 n'a cependant pas réussi à marquer. (Téléphoto CP)

Stenmark enlève le «géant» mais perd la Coupe à Peter Luescher

HEAVENLY VALLEY (AFP) — Le Suédois Ingemar Stenmark a enlevé hier le slalom géant de Heavenly Valley devant le Yougoslave Pojan Krizaj et l'Autrichien Hans Enn. Mais ce neuvième succès en géant du Suédois cette saison n'a pas empêché le Suisse Peter Luescher de gagner définitivement la Coupe du monde de ski 1979, Stenmark ayant obstinément refusé de prendre part à des descentes tout au long de la saison. Luescher est devenu ainsi le premier skieur helvétique à remporter la Coupe du monde, mettant aussi fin à un règne de trois ans de Stenmark, le grand spécialiste des slaloms.

■

BERNE, (AFP) — La fédération internationale de ski (F.I.S.) a confirmé hier la disqualification, dans la descente de Morzine, des Canadiens Ken Read et Dave Murray, accusés d'avoir porté une combinaison de course non réglementaire.

Read avait terminé premier et Murray quatorzième de cette épreuve de Coupe du monde, disputée le 6 janvier dernier. La victoire était alors revenue à un autre Canadien, Steve Podborski, qui s'était classé second.

Le secrétariat de la F.I.S. précise que les 17 membres du comité de la fédération ont rejeté le recours déposé par la fédération canadienne contre la disqualification de Read et Murray.

■

Nancy Lopez, la révélation de l'année au circuit des golfeuses professionnelles des Etats-Unis l'an dernier, participera à la classique Peter Jackson, qui sera disputée du 23 au 29 juillet au club de la Vallée-du-Richelieu. Auteur de neuf victoires en 25 tournois, Nancy Lopez a mérité le titre de recrue de l'année et celui encore plus prestigieux de joueuse par excellence du circuit de LPGA. Lopez a empoché des prix totalisant $189,813.83, ayant conservé une moyenne de 71.76 coups par ronde. Dimanche, elle a remporté le tournoi Sunstar et son premier prix de $15,000.00

■

JOHANNESBURG (AFP) — La sélection de rugby de la province du Transvaal, qui effectuera une tournée en France au mois d'avril, a été communiquée à Johannesburg.

Cette sélection a provoqué des controverses dans les milieux du rugby, en raison de la décision des responsables d'appeler, pour la première fois dans l'histoire du rugby sud-africain, deux joueurs de couleur dans une formation « blanche » partant en tournée. Mais bien que les noms de 22 joueurs aient été annoncés, ceux des deux joueurs de couleur n'ont pas été communiqués. La tournée de la sélection du Transvaal, l'une des plus fortes du pays, est considérée ici comme une préfiguration de celle que l'équipe nationale effectuera au mois d'octobre. Dans cette équipe, figurent en effet plusieurs « internationaux » susceptibles de venir en France six mois plus tard.

■

MUNICH (AFP) — L'ancien champion du monde d'échecs Boris Spassky a réussi à arracher un match nul particulièrement heureux dans la partie ajournée qui l'opposait au jeune Britannique Michael Stean, hier à Munich dans le cadre du tournoi international des grands maîtres. Alors que la partie comptant pour le 12ème tour du tournoi avait été ajournée dimanche soir dans une position gagnante pour le jeune Anglais, ce dernier a fait hier soir une grosse erreur qui lui a coûté la victoire. Ce nul inespéré permet à Spassky de conserver ses chances pour la victoire finale.

■

LAUSANNE — Adrian Paulen, président de la Fédération Internationale d'Athlétisme, a reçu la confirmation que les Japonais n'inviteront pas les Israéliens aux Championnats asiatiques qui sont prévus pour le mois de mai à Kyoto. Le président de la fédération a rappelé qu'il appartiendra à la seule association asiatique d'athlétisme de composer sa sélection pour la Coupe du monde qui aura lieu à la fin août à Montréal. Ils auront la possibilité, s'ils le veulent, d'incorporer des Israéliens qui ont accompli des performances dignes de la sélection.

Une «table ronde» sino-taiwanaise

LAUSANNE (AFP) — Lord Killanin, président du Comité international olympique (C.I.O.), a invité officiellement la Chine et Taiwan à participer à une « table ronde », le 27 mars, à Lausanne.

On rappelle, à Lausanne, que Pékin, dont une délégation a été reçue par la commission exécutive du C.I.O., samedi dernier, a déjà donné une réponse positive. Taiwan, pour l'instant, n'a pas fait connaître sa position.

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Toronto 4, Pittsburgh 0
Rangers NY 5, Chicago 2
Islanders NY 4, Boston 4
Philadelphie 6, Los Angeles 3
Buffalo 9, Atlanta 4
Washington 3, Détroit 3
St-Louis 8, Minnesota 2

Hier
Montréal 3, Détroit 3

Ce soir
Boston à Islanders NY
Pittsburgh à Vancouver
St-Louis au Colorado

Mercredi
Montréal au Minnesota
Atlanta à Rangers NY
Philadelphie à Chicago
Détroit à Washington
Pittsburgh à Los Angeles
Buffalo à Toronto

Les Meneurs
(partie d'hier non comprise)

	b	p	pts
Lafleur, Mon	46	62	108
Trottier, Isl	40	66	106
Dionne, LA	50	54	104
Bossy, Isl	54	47	101
MacMillan, Atl	35	63	98
Federko, St-L	28	61	89
Chouinard, Atl	40	48	88
Potvin, Isl	25	57	82
Middleton, Bos	35	46	81
Gillies, Isl	31	50	81

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	67	44	13	10	290	173	98
LOS ANGELES	68	29	30	9	244	247	67
PITTSBURGH	65	28	28	9	223	238	65
WASHINGTON	67	21	3[illegible]	12	235	284	54
DÉTROIT	66	15	3[illegible]	16	213	253	46

Section Charles Adams

BOSTON	67	37	[illegible]8	12	268	214	86
BUFFALO	66	28	24	14	224	219	70
TORONTO	67	29	27	11	219	207	69
MINNESOTA	66	24	31	11	219	229	59

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	66	41	13	12	299	178	94
RANGERS NY	66	37	21	8	273	224	82
ATLANTA	67	36	24	7	272	236	79
PHILADELPHIE	66	30	22	14	221	203	74

Section Connie Smythe

CHICAGO	66	25	29	12	202	235	62
VANCOUVER	67	19	38	10	187	258	48
STLOUIS	67	17	41	9	215	294	43
COLORADO	68	14	46	8	180	291	36

HOCKEY

Association Mondiale

Dimanche
N.-Angleterre 2, Cincinnati 1
Edmonton 4, Birmingham 0
Winnipeg 7, Québec 2

Ce soir
Edmonton à Cincinnati
N.-Angleterre à Birmingham

Mercredi
Québec à Winnipeg

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
Verdun 5, Montréal 2
Chicoutimi 7, Québec 3
Cornwall 10, Hull 4
Shawinigan 10, Laval 2
Sherbrooke 3, T.-Rivières 1

Hier
Cornwall à Laval

Ce soir
Québec à T.-Rivières

Mercredi
Laval à Hull

Les Meneurs

	b	p	pts
Cloutier, Qué	63	43	106
Ftorek, Cin	32	64	96
Nilsson, Win	33	58	91
Mark Howe, NA	36	52	88
Tardif, Qué	36	44	80
Gretzky, Edm	33	47	80
Bernier, Qué	34	45	79
Lukowich, Win	52	26	78
Lacroix, NA	29	45	74
Ruskowski, Win	15	54	69

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
EDMONTON	61	36	23	2	250	195	74
QUEBEC	63	33	25	5	232	209	71
N.-ANGLETERRE	62	30	24	8	241	219	68
WINNIPEG	65	30	29	6	248	250	66
CINCINNATI	64	26	32	6	220	230	58
BIRMINGHAM	62	24	33	5	224	248	53

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
VERDUN	70	40	23	7	357	301	87
MONTREAL	69	37	25	7	367	279	81
CORNWALL	69	29	35	5	345	378	63
LAVAL	68	21	41	6	297	434	48
HULL	70	10	54	6	251	479	26

Section Dilio

T-RIVIERES	69	56	8	5	494	223	117
SHERBROOKE	69	44	19	6	392	273	94
QUEBEC	69	26	31	12	312	331	64
CHICOUTIMI	70	26	35	9	329	336	61
SHAWINIGAN	69	23	41	5	293	403	51

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
«MITA»
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE – LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

PLOMBERIE
ANDRÉ LAVOIE LTÉE
ENTRETIEN - RÉNOVATION
PLOMBERIE - CHAUFFAGE
Service d'entretien préventif
525-2923
BUR.: 1658 LAURIER EST
MONTRÉAL

TAILLEUR
HOMMES ET DAMES
TISSUS DE QUALITÉ
FAÇONS - RETOUCHES
CHARLES LICHA
400 ouest, boul. de Maisonneuve
Suite 1000
Montréal
845-1466

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

GENDRON LEFEBVRE
GROUPE-CONSEIL PLURIDISCIPLINAIRE
1 PLACE LAVAL, SUITE 200, LAVAL, QUEBEC
H7N 1A1 (514) 384-1260

ALIMENTATION EN EAU
•ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES ET DE CONSOMMATION EN EAU
•PLANS DIRECTEURS DE RÉSEAUX D'ALIMENTATION
•PLANS ET DEVIS, GESTION DE CONSTRUCTION D'USINES DE FILTRATION

COURTIERS D'ASSURANCES
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ., TÉL. 384-7950

Anjou: encore des poursuites

(par Guy Bourdon) — Un homme d'affaires de Saint-Lambert, M. Bernard Lamarre, a commencé hier à subir une enquête préliminaire devant le juge Raymond Bernier, des Sessions de la paix, relativement à des accusations d'abus de confiance et de corruption municipale portées contre lui pour des crimes qui auraient été commis entre le 1er juin et le 31 décembre 1967 au moment de certaines modifications à un règlement de zonage, à Ville d'Anjou.

Son procureur, Me Michel Proulx, ayant réclamé la non-publicité des débats à ce stade des procédures, il nous est interdit de rapporter les témoignages entendus à l'enquête qui durera vraisemblablement deux semaines.

MM. Max Gordon et Max Schuchmann sont aussi accusés de ces crimes et ils subiront à leur tour des enquêtes préliminaires à des dates qui seront fixées incessamment. On s'attend, toutefois, qu'ils seront, d'ici là, appelés à témoigner dans la cause de Lamarre.

Selon la dénonciation de l'officier de liaison Rénald Beaulieu, de la Sûreté du Québec, Lamarre aurait comploté avec Gordon et Schuchmann ainsi qu'avec l'ex-maire Ernest Crépeault, l'ex-urbaniste Charles-Édouard Campeau, l'ex-secrétaire municipal Jean-Paul Pilon, André Laporte, Roland Beauregard, Serge Campeau et Pierre Campeau pour se partager une somme de $27,460 lors de la modification apportée à un règlement de zonage et de l'émission d'un permis d'exploitation d'un poste d'essence à la compagnie Sun Oil.

Il doit aussi se défendre d'une accusation de corruption municipale ayant trait aux mêmes transactions.

Quant à Beauregard, Pilon et Laporte, ils devront aussi subir une enquête préliminaire sous des inculpations d'avoir frustré la municipalité de $250,000 et d'avoir comploté ensemble ainsi qu'avec Ernest Crépeault, Charles-Édouard Campeau, et d'autres personnes inconnues pour la frustrer de $750,000.

Ces deux crimes auraient été commis entre 1964 et 1968 dans le cadre de la politique de développement urbain affectant des terrains voisinant les assises ou devant servir d'assises aux emprises du viaduc du boulevard des Galeries d'Anjou, à la hauteur du boulevard Métropolitain.

Le Barreau et le droit de la famille

Le Barreau du Québec sera le premier, aujourd'hui, à présenter un mémoire à la Commission parlementaire de la justice, qui s'est assigné la tâche d'étudier le rapport de l'Office de révision du code civil en se penchant d'abord sur le volet du droit de la famille.

Cette Commission siégera entre cinq et dix jours et recevra une trentaine de mémoires dont une vingtaine seront débattus. Outre celui du Barreau, ces mémoires seront soumis par divers organismes voués à la défense et à la promotion de la condition féminine.

Le code civil, qui sera la toile de fond des débats, a toujours fortement intéressé le Barreau qui voit en lui « la législation privilégiée et fondamentale d'une société, le reflet sur les institutions juridiques des valeurs essentielles et de l'évolution de cette société ». Aussi a-t-il créé en son sein une commission permanente pour étudier le rapport de l'Office qui fut déposé en juin 1978.

Puisque le droit de la famille se situe au premier rang de ses préoccupations, le Barreau a félicité le gouvernement d'en avoir fait son premier volet de l'étude qu'il entend mener.

Il soutient que le droit de la famille doit être adapté à une société qui a subi de profonds changements et qui demeure constamment en pleine évolution.

Dans son mémoire, le Barreau se dit favorable à la création d'un tribunal de la famille depuis plusieurs années et il tient à énoncer certains principes fondamentaux à ce sujet.

Parmi ces principes, on relève la nécessité d'élargir le droit de l'enfant à la représentation par avocat devant le tribunal ainsi que celui de l'égalité des sexes et de la stabilité du nom.

A ce sujet, le Barreau se dit favorable à la théorie voulant que les futurs époux conservent leurs noms patronymiques ainsi que leurs prénoms.

Voyage d'études en Inde et à Sri Lanka

SHERBROOKE — Un voyage d'études en Indes et à Sri Lanka (Ceylan), organisé par la faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke, aura lieu du 14 décembre prochain au 11 janvier 1980.

Ce voyage s'inscrit dans les recherches menées dans le cadre du programme des sciences humaines des religions de la faculté sur les cultures et les religions de l'Asie du Sud.

Les buts du voyage sont, premièrement, de promouvoir une meilleure connaissance des religions et des cultures orientales dans les écoles secondaires et les collèges du Québec et, deuxièmement, de mettre au point un matériel didactique de première main qui facilitera la compréhension des conditions socio-culturelles dans lesquelles vivent les habitants de l'Inde et de Sri Lanka.

Ce voyage s'adresse principalement aux enseignants des niveaux secondaire et collégial.

Quelques étapes préparatoires sont prévues avant le départ: un programme de lectures dirigées, des cours, la rédaction d'un travail de recherche.

Les participants prendront directement contact avec les civilisations indienne et ceylanaise en passant 20 jours en Inde du Sud et 10 jours à Sri Lanka. De plus, deux séjours dans des villages sont prévus, l'un à Kandy, l'autre dans le Mysore. Ceux qui le désireront pourront même séjourner dans des monastères bouddhistes.

À leur retour de voyage, les participants devront rédiger un rapport. Par la suite, au cours du mois de mai 1980, ils contribueront à un colloque organisé par le groupe de recherche sur l'Asie du Sud de l'Université de Sherbrooke et par l'ACDI (Agence canadienne de développement international), qui fournit une subvention de $48,230 pour aider à la réalisation du projet.

Toute demande de renseignements devra parvenir, avant le 10 mars 1979, à: M. Fernand Ouellet, faculté de théologie, Université de Sherbrooke.

DÉCÈS

LAROCHE, Marie-Anne — À l'hôpital Ste-Marie de Trois-Rivières, le 11 mars 1979 à l'âge de 83 ans, 11 mois, est décédée), Mme Marie-Anne Laroche (née Lemay) épouse de feu Omer Laroche. Elle laisse dans le deuil ses fils: M. le juge Roger Laroche (Françoise La Santé), Marcel Laroche C.A. (Jacqueline Goyette de ville Mont-Royal), Jean-Marie (Louise Touchette de Terrebonne), Guy C.A. (Norma Lambert de Trois-Rivières), Dr. François Laroche (Denise Marchand de Québec), Pierre Yvan Laroche, chef de cabinet du recteur de l'Université de Montréal (Dr. Marie-Cécile Windisch), ses filles: Paulette (Pierre Deschamps), Carmen (Tony Lanneville) ainsi que Pierrette, son gendre Marcel Belzile de Québec. Elle laisse aussi ses beaux-frères et belles-soeurs ainsi que 39 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu le mercredi 14 mars. Le convoi funèbre partira du centre funéraire Rousseau & Frères Ltée, No 455 rue des Volontaires à 10:45 heures, pour se rendre à la Cathédrale où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière St-Michel lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

"Avis est par les présentes donné que Les Collections Pierre Desmarais Inc. a transporté tous ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Corporation de Factoring Mirabel Ltée à titre de garantie, par acte portant la date du 6 mars 1979, et enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 7 mars 1979, sous le numéro 2954072"

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 7 juillet 1975 par lequel FEDERAL MAINTENANCE LTD a transporté et cédé toutes les dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 15 juillet 1975 sous le numéro 2618424.

Prenez avis que le contrat en date du 9 septembre 1976 par lequel DANIELS & DANIELS INC. a cédé et transporté à la BNP CANADA INC. toutes ses dettes de livres, créances, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 15 septembre 1976 sous le numéro 2724123.
BNP CANADA INC.
Le 9 mars 1979

Avis est par les présentes donné qu'un contrat validé le 23 février 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Les Pêcheries Coloniales Ltée / Colonial Fisheries Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 5 mars, 1979 au bureau du régistraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2953301.
Le 7 mars 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat validé le 23 février 1979, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Les Pêcheries Coloniales Ltée. / Colonial Fisheries Ltd. dues à La Banque Toronto-Dominion ont été cédées, retransférées et réassignées à Les Pêcheries Coloniales Ltée. / Colonial Fisheries Ltd. a été enregistré le 5 mars, 1979 au bureau du régistraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2953300.
Le 7 mars 1979
La Banque Toronto-Dominion

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 2 mars 1979 à WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP. — de toutes les créances présentes et futures, payable à FRONTFAB WEAVING MILLS LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 mars 1979 sous le numéro 2953377.
La 6 mars 1979
WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP.

ANGEL-ETTS OF CANADA LTD.

Par les présentes, Angel-Etts of Canada Ltd., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social en la Ville d'Anjou, filiale à part entière de Angel-Etts Inc., donne avis qu'elle a distribué la totalité de son actif à sa compagnie mère, Angel-Etts Inc., et qu'elle demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 22e jour de décembre 1978.
MANUEL WAXMAN — SECRETAIRE

AVIS LÉGAL

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R.Q., 1964, Chapitre 275), que la garantie, créée par un acte de fiducie passé devant Me Jean Mousseau, notaire, entre SPORTS B.M.S. INC. et TRUST GENERAL DU CANADA, à titre de fiduciaire, portant la date officielle du 1er avril 1978, et enregistré le 14 avril 1978 au Bureau d'Enregistrement de Chambly sous le numéro 501137, est devenue exécutoire à la suite du défaut de ladite Compagnie en vertu dudit acte de fiducie.
TRUST GENERAL DU CANADA
Es qualité de fiduciaire
pour les détenteurs d'obligations
de SPORTS B.M.S. INC.

PRENEZ AVIS que le Bureau des Tarifs du Québec Inc. a obtenu de la Commission des Transports du Québec la décision MCR-5624-TF, exécutoire le 28 février 1979, octroyant une augmentation permanente de 8% des taux et frais publiés sauf tous les items d'aluminium à 42,000 lbs, d'amiante à 88,000 lbs et de papier journal. Tout intéressé peut s'opposer à cette modification en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 12 mars 1979
2ième publication: 13 mars 1979
3ième publication: 14 mars 1979

FERDINAND ROY, avocat
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY, Associés
1259 Berri, suite 230
Montréal, P.Q.
H2L 4C7

AVIS

Prenez avis que M. Jacques Sabetta, voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques de Kingsway Freight Lines Limited, voiturier-roulier, suivant les clauses du permis de Kingsway Freight Lines Limited portant numéro 17376-V.

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ière publication: 12 mars 1979
2ième publication: 13 mars 1979
3ième publication: 14 mars 1979

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465, St-Jean, suite 605
Montréal, Québec H2Y 2R6

Prenez avis que le requérant-cédant Rémi Lamontagne, 215, Académie, Victoriaville, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports de Québec afin d'être autorisé à transférer au requérant-cessionnaire Gaétan Cloutier, 36, Rouillard, Victoriaville, P.Q., son permis portant le numéro Q-502830 qu'il détient de la Commission de Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 04.
Vos requérants demandent de plus que le transfert soit en vigueur dès que la décision sera rendue en conformité de l'article 2.58.1 du règlement 2.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec à 585, boul. Charest est, à Québec, P.Q.
Première publication: 12 mars 1979
Deuxième publication: 13 mars 1979
Troisième publication: 14 Mars 1979

AVIS

Prenez avis que Les Transports Rémi Rouleau Inc., voiturier-remorqueur s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques de Kingsway Freight Lines Limited, voiturier-roulier, suivant les clauses du permis de Kingsway Freight Lines Limited portant numéro 17376-V.

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ière publication: 12 mars 1979
2ième publication: 13 mars 1979
3ième publication: 14 mars 1979

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465, St-Jean, suite 605
Montréal, Québec

AVIS

Prenez avis que M. Jean Claude Lefebvre, voiturier-remorqueur s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré, les remorques et semi-remorques de Asbestos Eastern Transport Inc., voiturier-roulier, suivant les clauses aa) et kk) du permis de Asbestos Eastern Transport Inc., portant numéro 92-V.

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ière publication: 12 mars 1979
2ième publication: 13 mars 1979
3ième publication: 14 mars 1979

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465, St-Jean, suite 605
Montréal, Québec
H2Y 2R6

PRENEZ AVIS que Georges Genesse, Val d'Or, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Gaston Dumont, Lebel sur Quévillon, le permis M-501635 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.

1ière publication: 12 mars 1979
2ième publication: 13 mars 1979
3ième publication: 14 mars 1979

FERDINAND ROY, avocat
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY, ASSOCIÉS
1259 Berri, suite 230
Montréal, P.Q.
H2L 4C7

Prenez avis que le requérant-cédant Jean Patry, 1591, boul. Talbot, Chicoutimi, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer à la requérante-cessionnaire Malfais et Lapointe Limitée, 284 Chemin St-Dominique, Jonquière, P.Q., son permis portant le numéro Q-506183 D-001 qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 0E.
Vos requérants demandent de plus, que le transfert soit en vigueur dès que la décision sera rendue en conformité de l'article 2.58.1 du règlement 2.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec, P.Q.
Première publication: 13 mars 1979.
Deuxième publication: 14 mars 1979.
Troisième publication: 15 mars 1979.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500/12-077169-781
DAME THÉRÈSE MIREAULT
Requérante,
c.
LÉOPOLD PAQUETTE
Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est, par la présente, signifié à l'intimé LÉOPOLD PAQUETTE, qu'un jugement conditionnel de divorce a été prononcé contre lui, le 17 janvier 1979, après enquête et audition par défaut, par l'honorable juge CHATEAUGUAY PERREAULT.
Avis est également donné à l'intimé que, à défaut par lui d'en appeler de ce jugement conditionnel ou de demander qu'il soit révoqué dans les 30 jours de la publication du présent avis, la requérante demandera que le jugement conditionnel devienne irrévocable sans autre avis ni délai.
MONTRÉAL, ce 5 mars 1979
VICTOR MELANÇON
JUGE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500/12-07752-788
DAME DIANE LEMAY
Requérante.
GERALD SERRA
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est, par la présente, signifié à l'intimé GERALD SERRA, qu'un jugement conditionnel de divorce a été prononcé contre lui, le 11 décembre 1978, après enquête et audition par défaut, par l'honorable juge JULES BEAUREGARD.
Avis est également donné à l'intimé que, à défaut par lui d'en appeler de ce jugement conditionnel ou de demander qu'il soit révoqué dans les 30 jours de la publication du présent avis, la requérante demandera que le jugement conditionnel devienne irrévocable sans autre avis ni délai.
MONTRÉAL, ce 6 mars 1979
VICTOR MELANÇON
JUGE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-000797-790
STENDOR ENTERPRISES LTD., un corps politique incorporé ayant son siège social dans les ville et district de Montréal au 237 rue Van Horne.
Demanderesse
contre
JOHN B. SEATER, des lieux inconnus.
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:

IL EST ENJOINT à JOHN B. SEATER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTRÉAL, le 6 mars 1979
RONALD CHASSÉ
Protonotaire Adjoint

POLLACK, TEITELBAUM & COHEN
800 boul. Dorchester ouest
Suite 1410
Montréal, Québec
H3B 1X9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-002-374-799
CAISSE POPULAIRE DE ST-RAYMOND,
Demanderesse
-vs-
ANDRÉ GIGUÈRE,
Défendeur

AVIS LÉGAL
PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, André Giguère, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication du présent avis.
Une copie de la déclaration est laissée au greffe de la cour Supérieure à Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître ou contester dans ces délais, la demanderesse procédera à obtenir jugement contre vous par défaut.
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, le 7 mars 1979
De Grandpré, Colas, Deschênes, Godin, Paquette, Lasnier & Alary
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-00730-797
MARGUERITE CHARTRAND
Requérante,
-c-
ALBERT KAZIMERCZAK
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Albert Kazimerczak, est par la présente requis de comparaître dans un délai de 15 jours de cette publication. Une copie de la requête en garde d'enfant et en pension alimentaire a été laissée à son intention à la Cour Supérieure.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître dans les délais susdits et de vous présenter à l'audition de la requête en garde d'enfant et en pension alimentaire, la requérante obtiendra jugement contre vous.
MONTRÉAL, ce 6 mars 1979
REGISTRAIRE

JOYCE YEDID, avocate
84 ouest, rue Notre-Dame
suite 601
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-017999-788
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU TRÈS ST-SACREMENT,
demanderesse,
-vs-
FRANK DIMANT,
défendeur
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, FRANK DIMANT, est par les présentes avisé que jugement a été rendu par le Protonotaire spécial, Me Jean-Guy Vaugeois, le 9 février 1979 dans la cause ci-haut mentionnée. Une copie du jugement a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de livrer possession de l'immeuble décrit audit jugement à la demanderesse dans les quinze (15) jours suivant la date de la présente publication, la demanderesse en sera mise en possession par le Ministère de Justice.
MONTRÉAL, le 6 mars 1979
ARMAND BEAULIEU
PROTONOTAIRE-ADJOINT

Me Marc Doucet,
4237, rue St-Hubert,
Montréal, P.Q.
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPÉRIEURE
(Greffe des Divorces)

NO: 500-12-084 451-792
JACQUELINE HOULE, ménagère, épouse commune en biens de Léonard DeCouto résidant et domiciliée au 224 Boulevard Cartier, App. 4, Laval des Rapides, Laval, district de Montréal,
Requérante
-vs-
LEONARD DECOUTO, de lieux inconnus
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Léonard DeCouto est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 7 mars 1979
ARMAND BEAULIEU P.A.
Registraire

ME JEAN CHARBONNEAU, avocat
3509 Boul. de la Concorde
Suite 207, Duvernay, Laval
Tél.: 661-9791

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-009230-788
LES BÉTONNIÈRES MELOCHES
Demanderesse
-vs-
GEORGIO BERTOLOTTO, autrefois domicilié au 956, rue McNaughton, à Montréal, district de Montréal, Province de Québec.
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, Georgio McNaughton, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30 jours de cette insertion.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis selon l'article 119A C.P.C. a été laissée, à son intention, au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, Est, à Montréal, district judiciaire de Montréal.
Faute par le défendeur de comparaître dans les délais requis, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement, par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 13 mars 1979
A. BEAULIEU, P.A.

ME HENRI CANTIN
MES MARTEL BRASSARD ET CANTIN
PLACE VICTORIA, BUREAU 3150
MONTRÉAL, QUÉ.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-018000-784
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU TRÈS ST-SACREMENT,
demanderesse,
-vs-
FRANK DIMANT,
défendeur
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, FRANK DIMANT, est par les présentes avisé que jugement a été rendu par le Protonotaire spécial, Me Jean-Guy Vaugeois, le 9 février 1979 dans la cause ci-haut mentionnée. Une copie du jugement a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de livrer possession de l'immeuble décrit audit jugement à la demanderesse dans les quinze (15) jours suivant la date de la présente publication, la demanderesse en sera mise en possession par le Ministère de Justice.
MONTRÉAL, le 6 mars 1979
ARMAND BEAULIEU
Protonotaire-adjoint

Me Marc Doucet,
4237, rue St-Hubert,
Montréal, P.Q.
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

NO: 500-12-085061798
DAME HENRIETTE DUBÉ
Requérante
-c-
BERNARD BURON
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, BERNARD BURON est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 1er mars 1979
(S) RONALD CHASSÉ P.A.
REGISTRAIRE ADJOINT DES DIVORCES

Mes LORD, TOULET ET FOURNIER
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530
MONTRÉAL, P. Québec
Me Réal Goulet, procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003794-797
LES GESTIONS ANDRIA LTÉE., corps politique, dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et principale place d'affaires au 1 Place Ville Marie, Suite 3635, dans les Cité et District de Montréal.
Requérante
-vs-
LES IMMEUBLES QUATORZE CINQUANTE-CINQ INC. ET AL. corps politique, dûment incorporé selon la loi, avec siège social et place d'affaires inconnus.
Intimés

AVIS EN VERTU DE L'ARTICLE 139 C.P.C.

Avis est donné par les présentes à LES IMMEUBLES QUATORZE CINQUANTE-CINQ INC., que par Acte de Transport et Assignation reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le 28 novembre 1978, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2932456, L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE a transféré à LES GESTIONS ANDRIA LTÉE., ses droits en vertu des Actes enregistrés au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous les numéros 2024993, 2412869 et 2731243 y incluant le droit de percevoir tous montants dus et les effets d'une clause de dation en paiement, et de plus, que LES GESTIONS ANDRIA LTÉE. a enregistré à Montréal, sous le numéro 2943130 un Avis de Soixante Jours indiquant son intention d'être déclaré propriétaire absolu de l'immeuble décrit dans ledit Avis dans les soixante (60) jours de l'enregistrement et de la signification dudit Avis avec effet rétroactif au 7 novembre 1967 si les défauts stipulés dans ledit Avis ne sont pas remédiés.
Des copies dudit Avis de Soixante Jours et Acte de Transport et Assignation ont été laissées pour l'intimée, LES IMMEUBLES QUATORZE CINQUANTE-CINQ INC., au bureau de la Cour Supérieure du District de Montréal.
MONTRÉAL, ce 5ième jour de mars 1979.
(SGN) FRANCINE GERBEAU CHABOT,
PROTONOTAIRE-ADJOINT DE LA COUR SUPÉRIEURE

MES CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN
LITVACK, ECHENBERG & LIPPER
1 Place Ville Marie, Suite 3635
Montréal, Québec
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

PRENEZ AVIS que ROMEO JULIEN & FILS LTÉE, Val d'Or, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à CLAUDE ÉLÉMENT, Val d'Or, le permis M-505103 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.

1ière publication: 12 mars 1979
2ième publication: 13 mars 1979
3ième publication: 14 mars 1979

FERDINAND ROY, avocat
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY, ASSOCIÉS
1259 Berri, suite 230
Montréal, P.Q.
H2L 4C7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-002709-793
VILLE DE ST-HUBERT
partie demanderesse
VS
EURO AMERICAN REALTIES LTD
partie défenderesse
ET
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse EURO-AMERICAN REALTIES LTD d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaraion et avis selon l'article 119a C.P.C. ainsi qu'un bref d'assignation amendé, déclaration amendée et avis selon l'article 119A C.P.C. dans la même cause ont été laissées, à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, au 1 est rue Notre-Dame à Montréal, district de Montréal.
Faute par le défendeur de comparaître dans les délais requis, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement, par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 2 mars 1979.
VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT
RÉG. 2(1976) ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE, MARIELLE SYLVESTRE, 2000, Principale, St-Cuthbert, Cté Berthier, P.Q. Légataire Universelle et Administratrice de la Succession de Jean-Noël Sylvestre, son époux, détenteur du permis de camionnage en vrac, M-508546 D-001, pour la région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges en vertu du permis M-508546 D-001 région 6, en faveur de ROBERT SYLVESTRE, 1650 Principale, St-Cuthbert, Cté Berthier, P.Q.
Les requérants demandent à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports 505, rue Sherbrooke, est, Place du Cercle, Montréal, PQ.
1e publication: le 13 mars 1979
2e publication: le 14 mars 1979
3e publication: le 15 mars 1979
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIÉS
200, St-Jacques, Ouest,
Suite 900
Montréal, P.Q.
LOUIS LAVOIE/ PROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-002687-791
VILLE DE ST-HUBERT
partie demanderesse
VS
PROVIDENT AND RESEARCH CORP. LTD
partie défenderesse
ET
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse PROVIDENT AND RESEARCH CORP. LTD. — adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119a C.P.C. ainsi qu'un bref d'assignation amendé, déclaration amendée et avis selon l'article 119A C.P.C. dans la même cause ont été laissées, à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, au 1 est rue Notre-Dame à Montréal, district de Montréal.
Faute par le défendeur de comparaître dans les délais requis, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement, par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 2 mars 1979.
VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003795-794
LES GESTIONS ANDRIA LTÉE., corps politique, dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et principale place d'affaires au 1 Place Ville Marie, Suite 3635, dans les Cité et District de Montréal.
Requérante
-vs-
LES IMMEUBLES QUATORZE CINQUANTE-CINQ INC. ET AL. corps politique, dûment incorporé selon la loi, avec siège social et place d'affaires inconnus.
Intimés

AVIS EN VERTU DE L'ARTICLE 139 C.P.C.

Avis est donné par les présentes à LES IMMEUBLES QUATORZE CINQUANTE-CINQ INC., que par Acte de Transport et Assignation reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le 28 novembre 1978, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2932457, L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE a transféré à LES GESTIONS ANDRIA LTÉE, ses droits en vertu des Actes enregistrés au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous les numéros 2026300 et 2412870 y incluant le droit de percevoir tous montants dus et les effets d'une clause de dation en paiement, et de plus, que LES GESTIONS ANDRIA LTÉE a enregistré à Montréal, sous le numéro 2949129 un Avis de Soixante Jours indiquant son intention d'être déclaré propriétaire absolu de l'immeuble décrit dans ledit Avis dans les soixante (60) jours de l'enregistrement et de la signification dudit Avis avec effet rétroactif au 9 novembre 1967 si les défauts stipulés dans ledit Avis ne sont pas remédiés.
Des copies dudit Avis de Soixante Jours et Acte de Transport et Assignation ont été laissées pour l'intimée, LES IMMEUBLES QUATORZE CINQUANTE-CINQ INC., au bureau de la Cour Supérieure du District de Montréal.
MONTRÉAL, ce 5ième jour de mars 1979.
(SGN) FRANCINE GERBEAU CHABOT,
PROTONOTAIRE-ADJOINT DE LA COUR SUPÉRIEURE

MES CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN
LITVACK, ECHENBERG & LIPPER
1 Place Ville Marie, Suite 3635
Montréal, Québec
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

Consommation et Corporations
Consumer and Corporate Affairs
Corporations
Corporations

AVIS

Avis est par la présente donné de ma décision de dissoudre les sociétés suivantes

Andros Hospitality Ltd.
Ariel Creations Inc.
Créations Ariel Inc.
As-Trans Systems Ltd.
Systèmes As-Trans Ltée
B.D.K. Systems Group Ltd.
Captain Hook Ltd.
Le Capitaine Hook Ltée
Cope Management Ltd
Les Gestions Cope Ltée
Discoz Inc.
East-West Electronics
Engineering Ltée/Ltd.
Emballage Strap-On Packaging Ltd.
Gladmore Imports Ltd./
Compagnie d'Importations Gladmore Ltée
Habitations modulaires
Universelles Raymi Inc.
Imprimerie Lico Ltée
Jean Duchesne Collection Ltd.
Collection Jean Duchesne Ltée
J. & B. Marine Ltd.
Keith Ian Co. (Canada) Inc.
Leisurtron

DES QUATRE COINS DU MONDE

■ *Un mariage forcé en Iran*

TÉHÉRAN (AFP) — Un ingénieur de Chahr-E-Kor, près d'Ispahan, a épousé par force une prostituée en raison de l'application stricte des principes islamique en Iran.

M. Bani-Talebi, a rapporté hier le journal Kayhan, après de longs pourparlers s'était mis d'accord dimanche soir avec une prostituée de la ville. Il se hâtait vers un lieu d'accueil quand la femme qui marchait à son côté a été reconnue par des habitants.

Tous deux ont été entrainés vers le comité révolutionnaire local où un mollah (prêtre chiite) les a déclarés immédiatement mari et femme en leur ordonnant de mener une vie pieuse.

■ *Crimes contre l'humanité*

PARIS (AFP) — Une inculpation de crimes contre l'humanité a été prononcée hier par un juge d'instruction parisien contre M. Jean Leguay, qui fut de mai 1942 à janvier 1944 délégué en zone française occupée du secrétaire général à la police du gouvernement de Vichy.

Cette inculpation de crimes contre l'humanité (arrestations illégales et séquestrations arbitraires, abus d'autorité, actes de barbarie, mauvais traitement à enfants et enlèvements d'enfants) ainsi que de complicité de ces crimes rendent Jean Leguay, qui est âgé de 70 ans, passible de la peine de mort, indique-t-on au palais de justice.

L'inculpation a pour origine une plainte déposée contre M. Leguay par l'avocat Serge Klarsfeld au nom de six héritiers d'Israélites morts en déportation après avoir été arrêtés dans des rafles à Paris, ainsi qu'une information ouverte nommément contre lui le 15 décembre 1978 par le parquet du tribunal de Paris.

Dans une déclaration écrite remise à la presse, M. Leguay souligne qu'il considère cette inculpation sans aucune appréhension. Il affirme que de 1940 à 1944, il n'a jamais eu d'autre souci que celui de protéger et de défendre les Français contre l'occupant.

■ *Rendez-vous avec Saliout*

MOSCOU (AP) — L'Union soviétique a lancé hier Progrès 5, vaisseau non habité transportant des approvisionnements aux deux cosmonautes qui commençaient leur troisième semaine de séjour à bord de la station orbitale Saliout-6.

Selon l'agence Tass, Progrès 5 transporte du carburant pour la station orbitale et d'autres approvisionnements, probablement, entre autres, des vivres et du courrier pour les cosmonautes, le commandant Vladimir Lyakhov et Valery Ryoumine.

L'agence a ajouté que ce lancement de Progrès 5 permettra aussi de mettre à l'épreuve le fonctionnement du cargo spatial. Lyakhov et Ryoumine avaient décollé de Baikonour le 25 février. Ils avaient rejoint la station Saliout-6 le jour suivant.

Les actes médicaux et infirmiers étudiés aujourd'hui en commission

par Marie Laurier

C'est ce matin à 10 heures que s'ouvre à Québec la commission parlementaire des corporations professionnelles, sous la présidence du ministre responsable, Me Jacques-Yvan Morin.

Cette tribune ne siègera qu'une seule journée mais elle permettra à des organismes de la santé de faire entendre leur point de vue touchant particulièrement l'épineux problème du règlement des actes médicaux et infirmiers.

Déjà trois corporations professionnelles ont engagé le débat publiquement, notamment l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers du Québec (CPIIAQ) et la Corporation professionnelle des médecins. Cette dernière appuie entièrement les nouveaux règlements édictés par le législateur et les auxiliaires y souscrivent.

Mais les infirmières les contestent vigoureusement et c'est à la suite de pressions répétées de leur part qu'elles ont obtenu la convocation d'une commission parlementaire sur ce sujet controversé. L'Ordre, au nom de ses 45,000 membres, estime que la version actuelle des règlements accorderait aux infirmières auxiliaires des champs d'activité élargis. Au nom du public et de la qualité des soins, aussi, a-t-il admis, de sa profession, l'OIIQ a entrepris ces jours derniers une vaste campagne d'information et de publicité dans les journaux. Il a ainsi dénoncé ce qu'il considère une attitude inacceptable de la part du gouvernement de permettre à des « personnes qui n'ont pas la formation ni la compétence requises d'accomplir les mêmes fonctions que l'infirmière ».

Soulignons que les infirmières font des études au niveau collégial et qu'elle ont le statut de corporation professionnelle à titre exclusif, tandis que les infirmières auxiliaires, au nombre de 20,000 ont une formation au niveau de la polyvalente et ont le statut de corporation professionnelle à titre réservé.

Cette bataille entre les corporations professionnelles survient au moment même où les négociations dans le secteur hospitalier sont déjà engagées ou sur le point de l'être, ce qui a pour effet d'apporter encore plus de confusion dans ce conflit de juridiction.

Aussi, des centaines d'infirmières de toutes les régions du Québec profiteront ce matin de la tenue de la commission parlementaire pour manifester devant le Parlement. C'est le cas, entre autres, de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), qui dénonce en bloc le projet actuel de règlement tel qu'il a été soumis au ministre par l'Office des professions. Ce groupe, qui représente 7,000 infirmières dont un très grand nombre travaillent dans les hôpitaux montréalais, demande que soit adopté un règlement clair qui, tout en déléguant un certain nombre d'actes médicaux aux auxiliaires, verra à préserver les droits acquis de longue date par les infirmières. De plus, la FIIQ demande que soit respectées dans ce règlement les « dispositions des conventions collectives en vigueur ».

Outre les corporations professionnelles déjà mentionnées, les autres organismes qui se présentent aujourd'hui devant la commission sont les suivants: l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ), le Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers du Québec (SPIIQ), la Fédération des affaires sociales, l'Association des centres d'accueil du Québec (ACAQ), et le Conseil interprofessionnel du Québec.

Différentes corporations d'infirmières ont nolisé des autobus pour se rendre à Québec afin d'appuyer sur le terrain même le mémoire présenté par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Un porte-parole de cet organisme a toutefois souligné au DEVOIR que les infirmières qui on décidé de participer à la manifestation le font à titre personnel ou syndical et non à titre de professionnelle, membre de l'Ordre.

En, plus de M. Morin, deux autres ministres participent à cette commission parlementaire: Me Marc-André Bédard, de la Justice, et M. Denis Lazure, des Affaires sociales. Deux autres ont manifesté leur désir d'y prendre part s'ils y sont accrédités ce matin: Mme Lise Payette, ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, ainsi que M. Camille Laurin, ministre d'Etat au développement culturel.

Diamantaire assassiné

NEW YORK (AFP) — Le corps de Satya Gupta, le diamantaire New-yorkais porté disparu depuis vendredi dernier, a été découvert dans un village montagneux de Pennsylvanie, a annoncé hier la police New-yorkaise.

Gupta, 27 ans, un diamantaire indien exerçant aux États-Unis, avait été vu pour la dernière fois vendredi matin à New York alors qu'il se rendait à un rendez-vous d'affaires avec 300,000 dollars de diamants, de rubis, saphirs et émeraudes, avaient indiqué des amis à la police.

Samedi, un promeneur découvrait dans un fossé du village des monts Pocono, à environ 100 km au nord de Philadelphie, le cadavre ligoté et baillonné de la victime que les autorités identifiaient peu après comme Gupta. Selon les enquêteurs, il avait été frappé à la tête avant d'être étranglé et sa mort remontait à 24 heures.

Un deuxième diamantaire, M. Martin Paretsky, 71 ans, vu pour la dernière fois mercredi dernier alors qu'il s'apprêtait à se rendre dans un grand hôtel new-yorkais pour présenter 500,000 dollars de pierres précieuses à un éventuel acheteur, est toujours porté disparu.

Il ne faut jamais dire «jamais»...

« M. Davis est un homme d'une certaine importance, mais il n'a pas d'autorité pour discuter de la question de l'association économique du Québec et du Canada advenant la souveraineté, a déclaré le premier ministre du Québec M. René Lévesque à Montréal, répondant ainsi aux déclarations formulées à deux reprises la semaine dernière par le premier ministre ontarien, M. William Davis.

« M. Davis devrait savoir à son âge qu'il ne faut jamais dire jamais. Rappelez-vous M. Lesage qui disait: il n'y aura jamais de ministère de l'Éducation, ou la Reine ne négocie pas avec ses sujets. C'est curieux pourtant de voir tout le monde assis à de nombreuses tables avec la Reine, et Dieu sait qu'il y en a qui négocient aujourd'hui, c'en est presque épeurant. »

« N'oublions surtout pas, a-t-il poursuivi, que M. Bill Davis est un premier ministre minoritaire et conservateur à la veille d'une élection au Canada. Il veut redorer son blason par de grandes déclarations et s'impliquer profondément dans la prochaine campagne avec son chef Joe Clark. »

100 nouveaux citoyens au Village olympique

Le Village olympique compte désormais 100 nouveaux citoyens, ce qui porte le nombre total d'appartements loués à ce jour à 343, soit une proportion de 70% de l'espace disponible.

En effet, c'est dimanche soir au Village olympique que c'est fait le grand tirage qui devait désigner les 100 occupants des appartements réservés aux personnes âgées.

Les responsables de l'opération informeront d'une façon officielle les gagnants dès que la vérification des dossiers sera terminée. Pour tout renseignement concernant le nom des gagnants, on peut téléphoner au 252-4941.

■ *Naples: encore 4 victimes*

NAPLES (AFP) — Quatre enfants sont morts du « mal mystérieux » à l'hôpital de Naples (Italie) dimanche et hier.

Ces quatre nouveaux décès portent à 77 le nombre d'enfants napolitains (tous âgés de moins de 2 ans), victimes depuis février 1978 du « mal mystérieux » (infection des voies respiratoires).

Toutes les recherches médicales entreprises pour isoler et combattre ce virus sont restées vaines.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

Nous acceptons master charge
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons VISA
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
• Chaque parution coûte $6.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

MONT ST-HILAIRE, occasion rare, très beaux 4½, immeuble neuf en béton, insonorisés, situé sur la montagne, près autobus, avec vue exceptionnelle, idéal pour gens aimant le calme et la nature, sans être éloigné des services. 464-3471. 14-3-79

C.D.N., 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½ équipés, électricité, foyer, garage, ascenseur, 731-6083, 738-5850. 9-4-79

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½, 4½ avec électricité, immédiatement. 484-3571, 845-3151. J.N.O.

N.D.G., grands 3½, 4½, 5½ repeints, équipés, eau chaude, ascenseur, $205., $275., $350. 731-6083, 738-5850. 9-4-79

BORDEAUX, coin Rachel, beau grand 5 pièces fermé, chauffé, $225. 2e étage, balcon, libre 1er mai, 739-2913. 9-4-79

CÔTE-DES-NEIGES, grand 3½, $215. libre immédiatement, grands 3½, 4½ de $215. à $275. chauffés, eau chaude, poêle, réfrigérateur, ascenseur, balcons, 739-2913. 9-4-79

LONGUEUIL, domaine d'Iberville, grand 2½, éclairé, chauffé, tout confort, piscine, sauna, belle vue sur fleuve, $245. tout compris, possibilité garage intérieur, libre maintenant, pour rendez-vous, 651-7972 entre 18 h et 19 h. 13-3-79

CENTRE-VILLE, vue sur la montagne, 6½, sur Des Pins Ouest, seulement $210.00. Chauffé. Libre 1er mai. 288-3468. 16-3-79

OUTREMONT, rue Bernard coin McEachran, idéal pour personnes âgées, grand 4½, poêle et réfrigérateur, rénové, rez-de-chaussée, après 5h ou fin de semaine 733-0474. 15-3-79

St-Joseph ouest, 4½ chauffé, eau chaude, tapis mur à mur, $225. mois. Libre 1er avril. Tél: 931-5897 le jour ou 276-8368 le soir, M. Martin. 15-3-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles ettriples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

MEUBLES EN PIN: armoires, bibliothèque, coffres, lave-main, buffet 2 corps vitré, table avec pied central sculpté, encoignure, lit d'enfant, divers, 659-2651. 26-3-79

ANTIQUITÉS

ACHÈTERAIS vêtements anciens, bijoux anciens et vieilles dentelles. Téléphonez le matin au 937-0532 et l'après-midi au 486-8707. 16-3-79

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 661-4363. J.N.O.

MAGNIFIQUES appliqués muraux, entièrement en verre taillé, importation de Tchécoslovaquie, 3 branches, (électriques). 284-0137. 14-3-79

BUREAUX À LOUER

BUREAUX À LOUER

BUREAU À SOUS-LOUER
480 pi. ca., Place Ville-Marie, 15e étage, fenêtres sur le Saint-Laurent, cloisons en bois naturel.
879-1675 (jour)
935-5801 (soir)
17-3-79

CONDOMINIUM

CONDOMINIUMS
Le Vieux Longueuil - Le Square
560 St-Laurent
(angle Châteauguay)
Superbes appartements de 3½ à 7½ pièces, offerts à prix avantageux.
ÉLÉGANCE - CONFORT - DISTINCTION - PISCINE - TOUTES COMMODITÉS.
Heures de visite sur semaine de 13h. à 19h. Samedi et Dimanche de 13h. à 18h.
Pour informations:
Les Immeubles Horizon Inc.
Tél.: 670-8170 - 932-7561
15-3-79

AUTOS À VENDRE

CHRYSLER Newport, modèle 1973, $800. Téléphonez Vianey 271-2102. 14-3-79

MERCEDES, 1978, turbo-diesel, 8,000 kilomètres, 300 SD, 484-7428 le soir: 523-5882 le jour.

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE, Vacances-repos. Luxueux bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine ski. Dépliants sur demande, aussi location été. 256-6825, (819) 326-5836. J.N.O.

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, bordure lac, plage sable, terrain jeux, 3-5-6 chambres, foyer pierres, lave-vaisselle, bar, 527-5903 525-0962 17-3-79

COURS PRIVÉS

COURS DE RATTRAPAGE, « français et mathématiques », niveau primaire et secondaire, pour plus d'information communiquez à 738-1209. 2-4-79

DÉMÉNAGEMENTS

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

À bas prix, appelez Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, pour PETITS & GROS déménagements, spécialités: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. Assurance complète. 725-1372. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

A bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien. Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 24-4866 J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT, 4½ 5½ à louer, toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078, bureau de location: 336-8308. J.N.O.

SECTEUR OUTREMONT, 5½, 849-5468. 271-7238 après 5 heures. 13-3-79

OUTREMONT, luxueux, haut duplex, 6½, pièces spacieuses, 1,600 p.c., construction assez récente, tranquille, magnifique jardin, stationnement, 2 salles de bain. 731-9878 le soir. 14-3-79

LOGEMENTS DEMANDÉS

FAMILLE 4 adultes, bas; 7 pièces sous-sol, 1er mai, Ahuntsic, Côte-des-Neiges, Outremont. 274-5983. 17-3-79

OUTREMONT, 2 adultes, 6 pièces ou plus, mai ou plus tard, références, 273-3552. 30-3-79

OUTREMONT, logement ou maison, 6½ à 9½ pièces, pour couple avec 1 enfant de 16 ans, occupation pour le 1er avril ou 1er mai. 731-8459 ou 849-8381. 14-3-79

MAISONS À LOUER

ST-LAMBERT, meublée, 15 juin 79 au 15 juin 80, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, près métro, 672-6043, 842-1485 poste 236. 19-3-79

OFFRES D'EMPLOIS

RECEPTIONISTE assistant(e) bilingue demandé(e) pour la Clinique Vétérinaire Laurier, expérience animaux domestiques nécessaire, 277-0977 entre 15h et 18h. 15-3-79

PROFESSEUR de maternelle qualifié(e), baccalauréat en éducation préscolaire élémentaire requis, emploi immédiat, communiquez avec Mme Desmarais, 738-0709, 738-4314. 16-3-79

AGENCE DE VOYAGE, Longueuil, licencié, recherche agent bilingue, minimum 4 ans d'expérience. Téléphonez 651-9020. 14-3-79

PRÉPOSÉ(E) au crédit, bilingue avec 1 an ou 2 d'expérience, salaire selon qualifications, compagnie à ville St-Laurent, auto nécessaire, communiquez avec Daniel Berthiaume 334-7550 poste 35. 17-3-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE DACTYLO
émérite
Bonne connaissance de la dactylographie et du français. Apte à servir le public.
Appeler après 16 heures.
389-4233
15-3-79

VOUS ÊTES jeunes et pleins d'ambitions, vous aimez le public et avez une voiture, peut-être êtes-vous la personne que je recherche pour un poste important. Une entrevue s'impose. Tél.: 687-2374. 19-379

AGRÉABLE travail très payant à qui possède auto et apparence soignée. Demandez Élie. Tél.: 687-2375. 19-3-79

SANS EXPÉRIENCE mais avec du courage et le goût de réussir, si vous avez une voiture et une bonne tenue nous avons ce qu'il vous faut, pour entrevue 687-3922. 19-3-79

BEAUCOUP DE DETTES? J'ai du travail pour vous. Il vous permettra de rembourser très vite. Une voiture est nécessaire. Tenue correcte. Demandez M. Bill: 687-3923. 19-3-79

ÉTUDIANTS (es), possédant une voiture, une occasion rêvée vous est offerte de financer votre prochaine session. $125. temps partiel, $225. temps plein. Pour entrevue demandez M. Henri 687-2374. 19-3-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites, sur rendez-vous Marthe Gaudette, 822, est rue Sherbrooke, suite 5, Montréal, H2L 1K4. 524-3852 J.N.O.



NOTRE SERVICE DE
RENCONTRES
DE DISTINCTION
vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1966, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel.
Appelez
282-0058 ou/
933-3673
ou retournez ce coupon à
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine,
suite 108
Montréal, Qué. H3B 1H9
Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.
Nom .....
Adresse .....
.....
J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

le Permanent
À L'ENSEIGNE DE LA RÉUSSITE
ST-LAMBERT: Magnifique cottage de luxe, grand terrain **directement sur le Golf.** Piscine intérieure. À dix minutes du centre ville. **Lyse Daniel, 465-2000, 672-0114.**
14-3-79

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE
OUTREMONT
RÉSIDENCE DE PIERRE, face au Parc Joyce. 12 pièces, 6 chambres à coucher, 2 cheminées. Garage double. Possession immédiate. $215,000 **F. Bibaud 935-8541, 482-1143.**
14-3-79

ADJACENT - WESTMOUNT
cedar - crescent
Cottage détaché air climatisé, 3 à 4 chambres à coucher, 3½ salles de bain, plan central: hall, plancher de marbre, salon et salle à manger séparés, grande cuisine moderne, boudoir avec cheminée naturelle "pétant de soleil" et portes donnant sur grand patio et grand jardin, sous-sol fini, seulement $150,000. incluant piscine chauffée. Nouveau MLS. Qualité, décor, valeur exceptionnelle.
ISABELLE LAFRENIÈRE
482-1381
14-3-79

OFFRES D'EMPLOIS

DE L'ARGENT à temps partiel! Voiture nécessaire, clientèle fournie. Téléphone pour rendez-vous: 687-3922. 19-3-79

PAS D'EXPÉRIENCE et travaillant, doit avoir une voiture et vouloir gagner beaucoup d'argent, 687-3922. 19-3-79

SECRÉTAIRE plus de 30 ans — possédant expérience en rédaction et traduction (anglais et français) — tenue de livres comptable — petit bureau centre nord. Téléphonez H. Lamarre 331-5628. 19-3-79

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

PROFESSIONNEL avec petite famille demande dans périphérie hôpital Ste-Justine, Université de Montréal, haut de duplex ou maison, doit être spacieux, calme et ensoleillé, immédiatement ou 1er juillet, 663-9145 après 17 hres. 17-3-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ANJOU, 4 logis, chauffage et électricité payés par locataires, beaux logis, coin rue. EXC, M. Marthe Lepage, 354-2950, 353-4058. DesRosiers, Le Maître Courtier 14-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
LES AVANTAGES DE LA CAMPAGNE À LA VILLE!
AHUNTSIC: Bord de l'eau. Propriété avec piscine intérieure, terrain 160 x 100, maison 80 x 35, 14 pièces, 5 chambres à coucher, 4 toilettes, bain Sauna. Cette propriété offre un cachet, l'élégance alliée au confort. Pièces spacieuses. Finition en bois de cèdre de pin, de chêne. Comptant minimum $150,000. MLS. **Huguette Guérette 354-0360, 376-6715.**
14-3-79

COURTIER

MAGOG
Chemin Georgeville
7 pièces; Construction récente en bois. Foyer, aspirateur mural. Droit de plage. Terrain 1½ acre: boisé. $49,000.00.
À frais virés:
1-(819)-843-7878.
14-3-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

13 LOGEMENTS, rue Édouard-Montpetit, revenus annuel $36,000. Pas d'intermédiaire, $175,000. après 6 hres, (819) 395-4515. 14-3-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338. J.N.O.

SERVICES DIVERS

SI VOUS RECHERCHEZ une personne compétente pour dactylographier des travaux concernant vos cours, vos thèses ou tout autre travail, n'hésitez pas, communiquez avec Suzanne à 282-6822. Mes prix sont très raisonnables. 14-3-79

SERVICE de traduction rédaction. Journaliste et traducteur avec 10 ans d'expérience outre-mer, (dont 4 dans l'enseignement au niveau secondaire et universitaire), offre service de traduction, anglais-français, français-anglais. Textes commerciaux ou littéraires, travail prompt et soigné. 271-1713. 2-4-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONTRÉAL-EST, luxueux bungalow, 9 pièces, garage, près du fleuve, secteur professionnel, occupation à discuter. Mlle A. Thériault 254-4566, 354-7176. Trust Général, courtier. 15-3-79

McMASTERVILLE, cottage canadien, 4 chambres, salle à dîner, foyer en pierres, chauffage électrique, garage, excellente construction de 1974, près de tout. 464-1122. 14-3-79

RUE JOLIETTE, duplex âgé, 2x4½, chauffé électrique, grande cuisine, grande cour, $21,500. MLS, M. Marthe Lepage, 354-2950, 353-4058. DesRosiers, Le Maître Courtier. 14-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LIBOIRE: Joli bungalow, garage, très grand terrain boisé, 1/5 mille route 20, très peu de taxes, Appeler R. Langlois 653-4277 679-1110. Fiducie du Québec, courtier 14-3-79

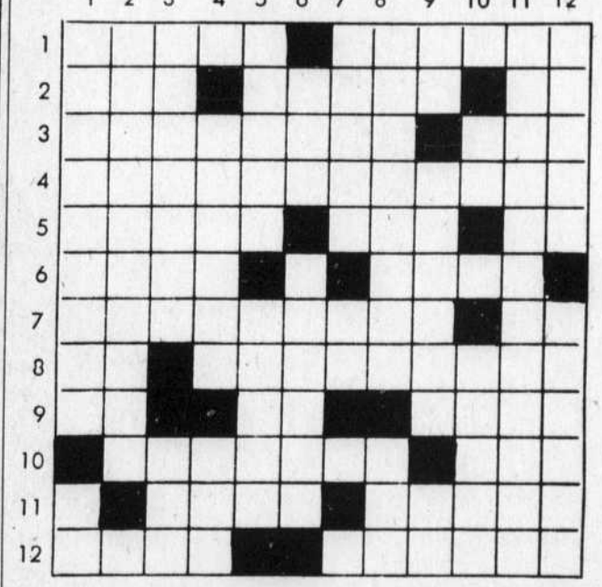
ST-LAMBERT: Joli cottage canadien, garage double, grand terrain paysagé, site résidentiel. Suzanne Palmer 672-6450, 672-7876. MONTRÉAL TRUST COURTIERS 14-3-79

TABLEAUX - PEINTURES

TABLEAUX DE: Marc-Aurèle Fortin, Suzor Côté, Gilles Gingras, etc. Excellente occasion pour tous investisseurs. Très bon prix. Soir seulement. St-Hilaire 464-1505 14-3-79

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Plante de la famille des papavéracées. — Côtés du corps.
2—Moi (latin). — Frère aîné de Moïse. — Marque l'alternative.
3—Rendre plus large. — Conscience.
4—Qui n'est pas interrompu.
5—Partie du théâtre où jouent les acteurs. — Pluie. — Métal précieux.
6—Préfixe qui, placé devant une unité de mesure, la multiplie par un billion. — Nom poétique de l'arc-en-ciel.
7—Négligerions. — Quatre-vingt-dix-neuf.
8—Pronom personnel. — Trace.
9—Dans. — Interjection. — Point cardinal.
10—Plateau de grès, au Sahara. — Art de lancer.
11—Gros nuage épais. — Racine vomitive.
12—Partie de l'extrémité de la jambe de l'homme. — Petit livre.

Verticalement

1—Bord de l'ouverture de la coquille des mollusques gastropodes. — Neptunium.
2—Combinaison, disposition.
3—Grande cage dans laquelle on élève des oiseaux. — Solipède.
4—Redevance équivalant à une année de revenu, que payaient au Saint-Siège ceux qui étaient pourvu d'un bénéfice. — Point cardinal.
5—Pâtisserie. — Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots.
6—Durée de la vie. — Poisson dit souvent aiguille.
7—Cuire dans la poêle. — Métal précieux.
8—De la Lorraine. — Trois.
9—Quatre saisons. — Animal marin. — Pont-Viau.
10—Américium. — Marquer.
11—Elle compose de la musique.
12—Travail pénible. — Fruit du cédratier.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	O	M	B	A	R	T	H	R	O	S	E
2	E	R	I	E	■	O	E	U	V	R	E	R
3	G	O	E	L	E	T	T	E	■	I	C	I
4	I	G	L	O	O	■	I	■	P	P	■	N
5	S	R	■	T	C	H	E	Q	U	E	S	■
6	T	A	P	E	E	■	R	U	S	A	I	S
7	E	P	I	■	N	U	E	E	■	U	N	I
8	■	H	O	T	E	L	■	T	A	■	A	L
9	A	I	N	E	■	E	F	E	N	D	I	■
10	P	Q	■	N	A	M	U	R	■	A	■	F
11	E	U	■	D	R	A	M	A	T	I	S	E
12	X	E	R	U	S	■	E	■	I	M	B	U

Le Vietnam continue de mobiliser contre la Chine

BANGKOK — (d'après AP et AFP) - Après avoir rappelé une partie de leurs forces stationnées au Cambodge et au Laos, les dirigeants vietnamiens poursuivent leurs préparatifs militaires dans le nord du pays, toujours occupé par les forces chinoises.

La Chine a annoncé en effet que les militaires continueraient à occuper une partie du territoire vietnamien en dépit de l'annonce du retrait des troupes.

Face à cette situation, le Vietnam a fait savoir que pratiquement tous les citoyens seraient appelés à accomplir quotidiennement leurs devoirs militaires, ce qui aura pour effet de mettre l'économie vietnamienne sur un pied de guerre.

Dans un ordre du jour en sept points, le président du Conseil vietnamien, M. Pham Van Dong, a déclaré que chaque citoyen devrait consacrer deux heures par jour à des activités militaires. Les écoles et les universités pourraient fermer pendant une ou deux semaines afin que chacun puisse apprendre le maniement des armes pour la défense du pays. Les administrations devront modifier leurs horaires en fonction des nouvelles instructions.

Hanoi n'a apparemment pas pris au sérieux la déclaration chinoise annonçant le retrait de ses troupes le 5 mars dernier. Les Vietnamiens craindraient en effet une nouvelle supercherie des Chinois. Aussi dix mille soldats ont été rappelés du Cambodge et plusieurs unités du Laos.

De son côté, la Chine a fait savoir par ses diplomates qu'elle continuerait à occuper des bases utilisées par les Vietnamiens pour effectuer des raids contre le territoire chinois.

Les litiges frontaliers entre les deux pays portent sur des territoires peu importants mais, compte tenu de l'état actuel des relations entre les deux pays, tout peut servir de prétexte à une relance des hostilités.

Les derniers communiqués militaires de Hanoi font état de la poursuite des pilonnages chinois dans les six provinces frontalières vietnamiennes. Les affrontements auraient toutefois perdu de leur intensité. Quant aux accusations concernant les atrocités chinoises, rien ne permet de les étayer pour le moment, bien qu'il apparaisse clairement que les forces chinoises ont entrepris la destruction systématique des infrastructures vietnamiennes.

« Je pense qu'ils essaient de dégager une ceinture le long de la frontière sur une bande de 20 kilomètres de profondeur », déclarait un Occidental.

Le Vietnam est inquiet également du soutien accordé par la Chine aux maquisards méos, qui, il y a quelques années, combattaient les communistes laotiens grâce aux subventions de la CIA sous la direction du général Vang Pao, actuellement réfugié aux États-Unis.

La Chine de son côté a reproché au Laos d'avoir déchiré les accords sino-laotiens sous l'influence du Vietnam et de l'Union soviétique. Deux mille jeunes gens ont été invités dimanche à Vientiane à renforcer leur vigilance face « aux activités des dirigeants réactionnaires chinois en collusion avec l'impérialisme ».

Jusqu'à présent on ne pouvait confirmer dans les milieux du renseignement à Bangkog que les Chinois avaient renforcé leurs effectifs à la frontière laotienne. Toutefois on n'excluait pas que la Chine puisse chercher à fomenter des troubles au Laos, notamment si ses techniciens doivent quitter le pays.

Plusieurs milliers de Chinois travaillent actuellement dans le nord du Laos à la construction de routes ou sur d'autres chantiers. Les Chinois seraient retranchés dans les provinces septentrionales de Phong Saly et de Nam Tha.

Les forces régionales et la milice vietnamiennes auraient subi de lourdes pertes et la troisième division vietnamienne aurait été virtuellement décimée dans les combats autour de Lang Son, ainsi qu'un régiment dans la région de Lao Cai.

Selon certaines informations, une partie des soldats de l'ancien gouvernement sud-vietnamien auraient été envoyés au Cambodge récemment dans le cadre des « bataillons de travail ». Ils n'auraient aucune arme.

Par ailleurs, le prince Norodom Sihanouk est sorti du silence pour appuyer totalement l'opération militaire chinoise au Vietnam et réclamer un retrait vietnamien du Cambodge « sans délai ».

La presse chinoise a rendu compte en première page hier d'une réception donnée dimanche soir à Pékin par le prince cambodgien en l'honneur des dirigeants chinois, dont le vice-premier ministre Deng Xiaoping et son épouse Mme Zhuo Lin. Le Qutodien du Peuple a également publié une photo de cette première apparition du prince dans des fonctions officielles depuis le début du conflit sino-vietnamien.

Le prince Sihanouk s'est présenté comme un homme politique « à la retraite » et un « simple citoyen patriote » cambodgien dans un discours, où, tout en condamnant le Vietnam, il a pris soin de prendre ses distances avec les Khmers rouges soutenus par la Chine.

Enfin, le Japon poursuivra « prudemment » son aide économique au Vietnam au cours de l'année fiscale 1979, a déclaré hier un responsable du ministère japonais des Affaires étrangères.

Les atrocités du régime Pol Pot révélées à l'ONU

GENÈVE (Reuter) — La Commission des droits de l'homme de l'ONU a renvoyé hier le débat sur le Cambodge à sa prochaine session. Le représentant américain, M. Edward Mezvinsky, a vivement protesté: « On ne fera pas taire notre délégation », a-t-il déclaré, ajoutant qu'il s'agissait « des plus graves violations au monde ».

Pressée par le temps, la commission a décidé par 20 voix contre 10 et deux abstentions d'ajourner le débat sur un rapport accusant le gouvernement de Pol Pot de violations constantes.

Ce rapport a été préparé par la sous-commission de l'ONU sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités, présidée par M. Abdelwahab Bouhdiba, un Tunisien.

En le présentant à la commission sur les droits de l'homme, M. Bouhdiba a indiqué que le rapport sur les Khmers rouges était le fruit de la lecture de plus d'un millier de pages de témoignages par des personnes qui ont vu de leurs propres yeux les atrocités dont elles ont fait état. Les gouvernements de plusieurs pays — Grande-Bretagne, Australie, Canada, Norvège et États-Unis — ainsi que l'organisation Amnesty International et la commission internationale des juristes ont contribué à présenter ces témoignages.

Le rapport précise qu'aucune agence impartiale, à l'intérieur du Kampuchéa démocratique, n'a effectué d'enquête complète et approfondie sur la situation qui a prévalu après l'arrivée au pouvoir des Khmers rouges.

M. Bouhdiba a déclaré devant la commission de l'ONU que cette situation avait changé depuis qu'a eu lieu le renversement du gouvernement de M. Pol Pot par des forces appuyées par le Vietnam.

En ce qui concerne le régime khmer rouge, M. Bouhdiba a dit qu'il avait contraint entre trois et quatre millions de personnes à quitter les villes pour aller faire un travail forcé dans les campagnes, souvent dans des régions très éloignées de leurs lieux d'origine. En moins de quatre ans de pouvoir, a poursuivi M. Bouhdiba, les autorités du Kampuchéa ont imposé un code extrêmement sévère de punitions, privant les citoyens de la liberté de s'exprimer et de se déplacer. De plus, les Khmers rouges ont systématiquement éliminé les militaires, intellectuels et étudiants, ainsi que tous les groupes chez qui ils reconnaissaient une opposition. La vie religieuse et tous les autres aspects traditionnels du Kampuchéa furent proscrits, a ajouté M. Bouhdiba.

Selon le témoignage d'un médecin Kampuchéan, cité dans le rapport, aucun citadin ne put échapper à l'évacuation vers les campagnes. Il parle d'un hôpital pour les enfants malades « qui devint une tombe commune, parce que personnes n'avait été autorisé à aller les chercher ». Les Khmers rouges avaient expulsé les médecins et les infirmières. Les malades qui venaient juste d'être opérés succombèrent, faute de soins.

Selon un autre témoignage sur la longue marche hors des villes, les citadins rencontraient le corps d'un enfant tous les deux cents mètres sur le bord de la route. La plupart avaient succombé à des infections gastro-intestinales qui provoquaient une complète déshydratation.

Le rapport cité également le témoignage de Phim Uon, qui avait été officier dans l'armée cambodgienne du régime Lon Nol. Phim Uon s'était rendu aux nouvelles autorités à Battambang, dans l'ouest du pays, et, deux jours plus tard, il faisait partie d'un groupe de 315 officiers que l'on avait évacué de la ville, sous le prétexte d'aller participer à l'accueil pour le retour du prince Norodom Sihanouk.

Au lieu de cela, ils furent transportés en rase campagne. Pendant que le groupe attendait dans un champ, les Khmers rouges ouvrirent le feu et les tuèrent presque tous. Phim Uon fut un des très rares qui en réchappa.

Un homme, appelé Yim Sot Ronnachit, déclara qu'en 1977 il avait été ligoté avec une douzaine d'autres personnes, dont des membres de sa propre famille, par un peloton d'exécution khmer rouge, près du lac Toule Soy.

« Les Khmers rouges nous déclarèrent: vous allez être tués parce que vous êtes dans l'erreur. On nous ordonna de nous asseoir sur le sol. Les soldats commencèrent alors à nous frapper avec des batons et des pioches. Je m'étais évanoui. Ils ont dû croire que j'étais mort », a-t-il raconté.

Les réfugiés du Kampuchéa, dont beaucoup ont fui vers le Vietnam ou la Thaïlande, ont déclaré que les Khmers rouges avaient entièrement réprimé le boudhisme, l'ancienne religion d'État, qui était pratiquée par plus des quatre cinquièmes de la population cambodgienne. Ils ont ajouté que toute tentative de s'échapper du pays était une entreprise périlleuse, punissable de mort.

Par ailleurs, la Commission des Nations unies sur les droits de l'homme a publié lundi la liste des neuf pays considérés comme coupable de violations graves et constantes des droits de l'homme.

Après 13 sessions à huis clos, au cours desquelles la commission a examiné la nature des actions à mener pour chaque cas, M. Yvon Beaulne, président de la commission, a indiqué que ces neuf pays sont: la Bolivie, la Birmanie, l'Ethiopie, l'Indonésie, le Malawi, le Paraguay, la Corée du Sud, l'Ouganda etl'Uruguay. Le cas de huit des pays cités avait déjà été examiné au cours des sessions de l'année dernière. Seule la Birmanie figure pour la première fois dans cette liste.

A ...vous déménagez vos bureaux?

...est le symbole d'Archivex. En se chargeant de vos vieux documents et dossiers inactifs, Archivex leur offre un abri sûr et économique.
Si vous comptez déménager vos bureaux dans un avenir plus ou moins rapproché, pourquoi affecter un espace qui coûte cher à l'entreposage de vieilles archives? C'est le moment idéal de les confier à la garde d'Archivex. Le personnel expérimenté d'Archivex vous aidera à choisir: a) les papiers que vous pourrez éliminer et Archivex procédera à leur destruction si vous le désirez;
b) les papiers que vous pourrez faire entreposer, à un coût modique, chez Archivex.
Pourquoi ne pas en parler à l'un de nos représentants? Aujourd'hui même. Cela ne vous engage à rien . . . 935-2493

ARCHIVEX
Une nouveauté pour la paperasse.

centre des arts visuels

SESSION DU PRINTEMPS
Débutant la semaine du 2 avril

CÉRAMIQUE:
façonnage, tournage.
TEXTILES:
Batik, courtepointe, dentelle, broderie/appliqué, macramé, teintures, filage, tissage sur cartes, tissage primitif.
PERCEPTION VISUELLE:
Dessin, peinture, portrait, aquarelle, dessin libre.
AUTRES:
Bijouterie, décoration intérieure, connaissance des fleurs, vitrail.
COURS POUR ENFANTS:
Art et argile, jeu et argile, multi media, dessin et peinture, découverte des textiles.

DEMANDEZ NOTRE BROCHURE

VISITEZ NOTRE BOUTIQUE ET GALERIE!
350 ave. Victoria
(514) 488-9558

L'anglais: passe-partout universel

Les programmes de cours intensifs ou d'immersion partielle en anglais du collège Vanier offrent à coup sûr de meilleurs résultats. L'accent est mis sur la conversation enseignée à l'aide des plus récentes techniques audio-visuelles. Quatre différents niveaux sont offerts sous forme de deux horaires possibles.

Horaire 1: Fins de semaine alternées

Les cours intensifs débutent le vendredi soir et se terminent le dimanche soir. Vous pouvez choisir parmi une série de trois, cinq, sept ou neuf fins de semaine. Les cours débutent le 24 mars

OU

Horaire 2: Deux soirs en semaine et un samedi sur deux

Les cours ont lieu deux fois par semaine ainsi qu'un samedi sur deux. Vous pouvez choisir parmi une série de quatre, huit, douze ou quinze semaines. Les cours débutent le 24 mars

Un test de classement est administré sans frais

APPELEZ MAINTENANT POUR FIXER LA DATE DE VOTRE INSCRIPTION
Lun. à Ven. 333-3920 9h-21h

Les cartes de crédit Chargex et Master Charge sont acceptées.

CEGEP VANIER
Centre d'éducation permanente
821 boul. Ste-Croix
Ville St. Laurent

ASSURANCE AUTOMOBILE ET IMMATRICULATION



IL Y A UNE FOULE D'AUTRES CHOSES À FAIRE QUE D'ATTENDRE EN FILE...

Les derniers jours de mars sont les derniers jours de la période de renouvellement d'immatriculation. Alors, évitez les surprises désagréables de «dernière minute» et pensez-y aujourd'hui.

Le 1er avril 1979

Le 1er avril 1979 tous les propriétaires de véhicules automobiles en circulation devront avoir effectué l'immatriculation 1979 de leur véhicule et contribué, par la même occasion, à l'assurance auto du Québec.

Faites-le aujourd'hui!

Présentez-vous le plus tôt possible à une Caisse populaire participante — il y en a plus de 800 au Québec — ou à une succursale du Bureau des véhicules automobiles. Vous les reconnaîtrez facilement par le sigle I.V.A.

N'oubliez pas d'apporter:

- la demande de renouvellement d'immatriculation que vous avez reçue par le courrier;
- le certificat d'assurance responsabilité (feuillet rose) que vous a remis votre courtier d'assurance;
- l'argent comptant ou un chèque visé au nom du ministre des Finances, couvrant le montant total indiqué sur la demande de renouvellement.

Hâtez-vous

Faites-le aujourd'hui afin d'éviter les attentes en file des derniers jours.

Le dernier jour de mars, c'est la date limite.

LA PERSONNE AVANT TOUTE CHOSE

Ministère des Transports
Direction générale du Bureau des véhicules automobiles

Régie de l'assurance automobile du Québec